

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2013



SIPPEREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

La force de l'action publique
en Ile-de-France

Sommaire

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport rend compte des activités propres au syndicat et des actions conduites sous son autorité au cours de l'année 2013.

2 LE SIPPEREC

- 4 Le SIPPEREC, au service des collectivités
- 6 L'organisation et le fonctionnement du SIPPEREC
- 8 Les actualités de 2013
- 10 Le SIPPEREC en bref
- 12 Une communication au service des adhérents

14 ÉNERGIES

- 16 L'actualité de l'électricité
- 20 Les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité
- 36 Les services + proposés par le SIPPEREC
- 38 Agir en faveur de la transition énergétique grâce à la production locale d'énergies renouvelables
- 48 Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie

50 COMMUNICATIONS

- 52 L'actualité des communications
- 53 Les réseaux de communications électroniques en concession : un patrimoine public pour aménager le territoire en très haut débit
- 63 Les services + proposés par le SIPPEREC
- 64 Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques
- 66 Le groupement de commandes pour les données et les systèmes d'information géographique (SIG)

-
- 68 Liste des délégués par villes

Directeur de la publication : Jacques JP. Martin

Comité de rédaction : Catherine Dumas, Myriam Vailleau, Émilie Derouen, Frédéric Moreau

Conception-réalisation : sennse • 9798

Crédits photos : avec l'aimable participation des collectivités adhérentes au SIPPEREC, Jean-Luc Vallet, SIPPEREC, JP Le Nai, M. Romeiro, ARGEO (Nathalie Romero), Maurice Partouche, JFM Conseils, Mehmetcan, Dmitry Kalinovsky, Aerogondo2, Esbobeldijk, Asharkyu, Carsten Medom Madsen, Macka, Zeljkosantrac, Goodluz.

Illustration : sennse - Imprimé par GRENIER en septembre 2014

Édito



Élu à la présidence du SIPPEREC à la suite du renouvellement municipal, je réitère mes très chaleureux remerciements aux délégués des 107 collectivités adhérentes du Syndicat qui m'ont accordé leur confiance.

En accédant à cette fonction, j'ai pris toute la mesure de l'importance et de la complémentarité des domaines d'intervention du SIPPEREC : énergies et communications électroniques sont au cœur des préoccupations actuelles et à venir de nos concitoyens, des entreprises mais aussi de nos collectivités.

Je salue le travail de mes prédécesseurs et des délégués du mandat 2008-2014 qui ont fait évoluer le syndicat dans ses compétences et son organisation.

Le Syndicat développe des services publics stratégiques pour l'aménagement de nos territoires et mutualise les besoins de nos collectivités pour optimiser leur fonctionnement tout en maîtrisant les coûts à travers par exemple les trois groupements de commandes : achat d'électricité et maîtrise de l'énergie, services de communications électroniques, données et systèmes d'informations géographiques.

Une nouvelle étape s'ouvre désormais qui nécessite l'engagement des élus du Syndicat et la solidarité des collectivités adhérentes pour faire face aux nouveaux enjeux.

Le premier est induit par la loi d'affirmation des métropoles, la loi MAPTAM, qui prévoit le transfert de la compétence télécommunications à la future Métropole du Grand Paris, à l'instar de ce qui a été décidé pour les métropoles de droit commun. Cela n'apparaît pas adapté à la métropole parisienne où les communes adhérentes au SIPPEREC ont depuis près de deux décennies développé de nombreux réseaux publics qui dépassent le territoire de la Métropole du Grand Paris.

Revenir sur ce schéma risquerait de retarder le développement des réseaux très haut débit et de remettre en cause la cohérence de la mutualisation mise en œuvre par les communes au travers du SIPPEREC.

Un deuxième enjeu est le renouvellement de trois des principaux contrats de concession du Syndicat.

Il s'agit tout d'abord du contrat historique de la concession de distribution et fourniture avec EDF et ERDF. Ce renouvellement est stratégique en termes d'investissement sur le réseau et de préservation de la qualité, de redevances et retombées pour nos communes. Il importe de construire, dans un esprit de dialogue mais aussi d'exigence, un véritable contrat de concession du 21^e siècle qui prenne en compte l'évolution des réseaux intelligents, l'augmentation de la précarité énergétique et la maîtrise de l'énergie.

Dans le domaine des communications électroniques, les contrats de délégation de service public IRISÉ et d'une partie du réseau Numéricable arrivent aussi à échéance dans un contexte concurrentiel et technologique totalement bouleversé depuis leur signature. Dès lors, il convient d'adapter les futurs contrats avec le souci de garantir le développement des réseaux et les intérêts des usagers.

La période qui s'ouvre s'avère passionnante par l'ampleur et l'importance des sujets que nous avons à traiter. Pour ma part, avec le Bureau et le Comité, j'ai la volonté de m'impliquer pleinement dans cette évolution en veillant à assurer, comme j'y ai toujours été attentif dans l'exercice de mes responsabilités, le dialogue le plus large, dans l'intérêt général de nos territoires et de leurs populations.

Jacques JP. MARTIN,
Président du SIPPEREC,
 Maire de Nogent-sur-Marne,
 Conseiller général du Val-de-Marne

Le SIPPEREC

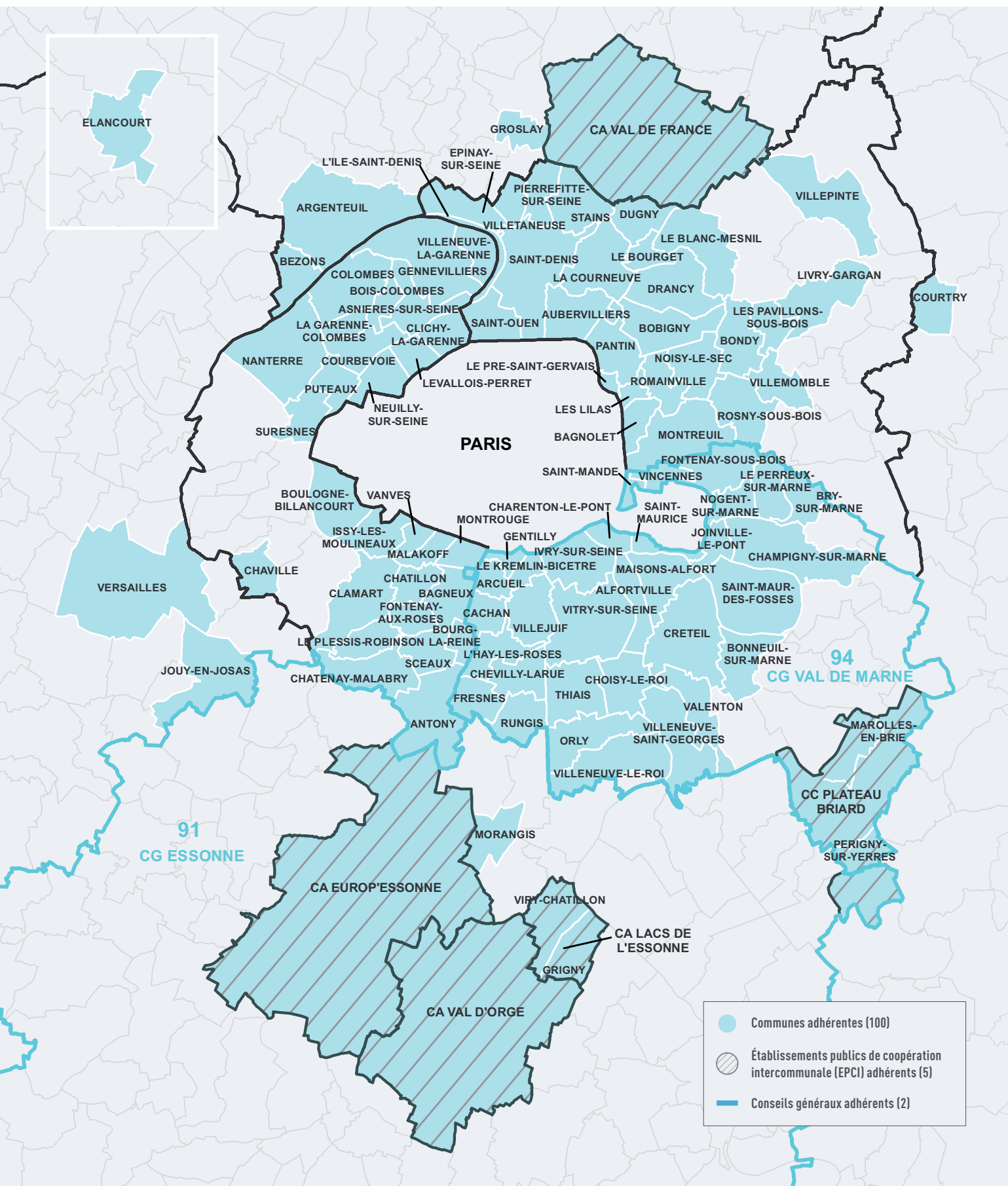
- 4. Le SIPPEREC au service des collectivités
 - 6. L'organisation et le fonctionnement du SIPPEREC
 - 8. Les actualités de 2013
 - 10. Le SIPPEREC en bref
 - 12. Une communication au service des adhérents
-

Énergies et **Communications** sont des services publics essentiels pour la vie quotidienne des habitants et des entreprises. Dans ces secteurs ouverts à la concurrence, les collectivités locales ont un rôle important à jouer pour garantir un service public local de qualité, ouvert à tous, dans un souci d'aménagement du territoire et de développement durable.

Créé en 1924 pour assurer la distribution d'électricité, le SIPPEREC a élargi progressivement son champ d'action aux énergies renouvelables et aux communications électroniques, pour aider les collectivités à relever les défis de la transition énergétique et du numérique. Son territoire est en mouvement : il accueille chaque année de nouveaux adhérents et fédère toujours plus d'habitants en Île-de-France.



Partenaire public des collectivités territoriales pour les énergies et les communications.



107 ADHÉRENTS

5 NOUVELLES ADHÉSIONS en 2013/2014

- Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne
- Département du Val-de-Marne
- Villeneuve-Saint-Georges
- Viry-Châtillon
- Valenton

Le SIPPEREC au service des collectivités

Une expertise et un accompagnement dédiés aux adhérents

Le SIPPEREC met son expertise au service de ses adhérents. Il accompagne, conseille et assiste les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en matière d'énergies et de communications. Grâce au cadre intercommunal, il les représente et agit en leur nom, ce qui permet une plus grande efficacité et un développement solidaire du territoire.

Le syndicat gère 20 contrats de concession pour assurer les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité mais aussi pour le développement du très haut débit et de la géothermie. Il contrôle l'activité des entreprises concessionnaires, pour garantir le bon exercice de ces services publics locaux, leur développement et leur modernisation.



Des services et une mutualisation des ressources, pour maîtriser les budgets

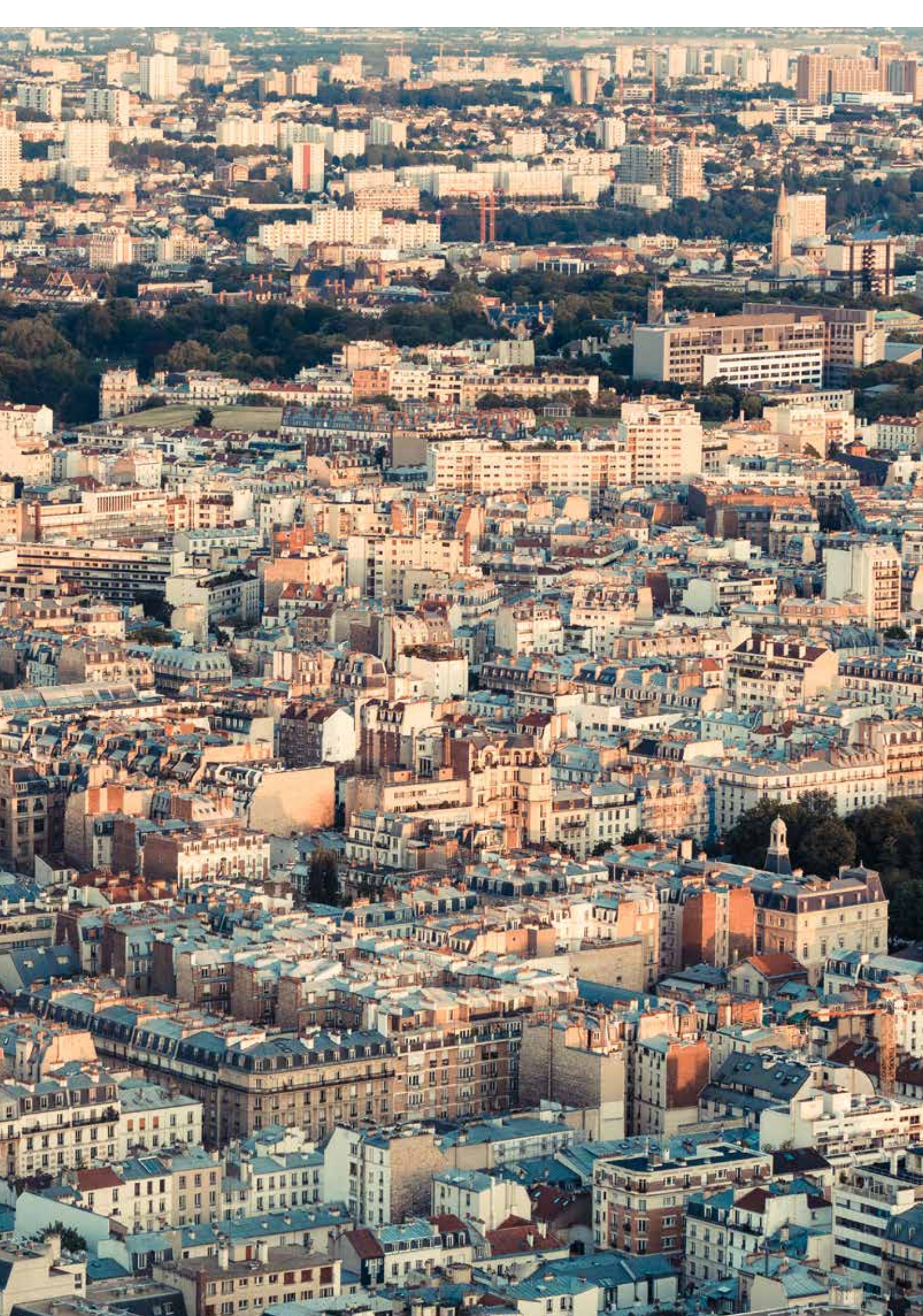
En complément de ses missions de contrôle, le SIPPEREC propose différents services qui permettent aux collectivités :

- **de soutenir l'investissement**, grâce aux subventions du fonds de partenariat lié au contrat de concession d'électricité qui permettent de financer les travaux d'enfouissement et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments ou l'éclairage public ;
- **d'assurer leurs recettes avec le contrôle et la perception de différentes taxes** : les redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de télécommunications et ERDF, la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), due par tous les fournisseurs d'électricité, mais également la collecte et la vente des Certificats d'économie d'énergie (CEE) ;
- **de maîtriser leurs budgets et satisfaire leurs besoins propres** en électricité, maîtrise de l'énergie, services de communications électroniques, gestion de données et systèmes d'information géographique, avec 3 groupements de commandes mais aussi avec le contrôle des propositions techniques et financières émises par ERDF lors du raccordement de tout nouveau bâtiment ;
- **d'aménager leur territoire**, avec la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et les réseaux de géothermie, mais aussi la gestion des fourreaux de télécommunications.

Une action pour améliorer les droits des usagers

À travers son action et ses services aux collectivités, le SIPPEREC vise à garantir aux habitants un service public local de qualité. Objectifs :

- **garantir l'accès de tous au service public** de la distribution et de la fourniture d'électricité, protéger les consommateurs, et en particulier les plus vulnérables ;
- **permettre l'accès au très haut débit pour tous** ;
- **garantir une maîtrise des coûts et des factures** de chauffage en logement collectif, sur le moyen et le long terme, grâce aux réseaux de chaleur utilisant les énergies renouvelables, dans un contexte de raréfaction et d'envolée des prix des énergies fossiles.



L'organisation et le fonctionnement du SIPPEREC



Jacques JP. MARTIN,
Président,
Maire de Nogent-sur-Marne,
Conseiller général du Val-de-Marne



À SAVOIR

Le Bureau a été élu lors du Comité syndical du SIPPEREC du 22 mai 2014.



Christian FAUTRÉ,
Premier Vice-président,
Premier Maire-adjoint
de Champigny-sur-Marne



Jacques BOUVARD,
2^e Vice-président,
Maire-adjoint
de Rosny-sous-Bois



Sylvine THOMASSIN,
3^e Vice-présidente,
Maire de Bondy,
Vice-présidente du Conseil
général de Seine-Saint-Denis



Bertrand VOISINE,
4^e Vice-président,
Maire-adjoint de Vanves



Daniel BREUILLER,
5^e Vice-président,
Maire d'Arcueil,
Conseiller général
du Val-de-Marne



Jacques DELOBELLE,
6^e Vice-président,
Délégué de Villemomble



Gaylord LE CHEQUER,
7^e Vice-président,
Maire-adjoint de Montreuil



Vincent JEANBRUN,
8^e Vice-président,
Maire de L'Hay-les-Roses



Serge FRANCESCHI,
9^e Vice-président,
Maire-adjoint d'Alfortville



Stéphane SALINI,
10^e Vice-président,
Conseiller municipal
de Drancy,
Conseiller général,
Président de la CA
de l'aéroport du Bourget



Gilles GAUCHE-CAZALIS,
11^e Vice-président,
Maire-adjoint de Nanterre



Bernard GAHNASSIA,
12^e Vice-président,
Maire-adjoint de Puteaux



Fatah AGGOUNE,
13^e Vice-président,
Maire-adjoint de Gentilly



Thierry BARNOYER,
14^e Vice-président,
Maire-adjoint de
Maisons-Alfort



Étienne ANDREUX,
Directeur général

Les ressources financières du syndicat

Le SIPPEREC ne perçoit pas de recettes fiscales et les villes adhérentes n'apportent pas de cotisations. Les prestations spécifiques (groupements de commandes, conventions...) sont rémunérées par les bénéficiaires. La plus grande partie des ressources du syndicat provient des contrats de concessions.

En ce qui concerne EDF-ERDF, il s'agit du versement de redevances (dénommées R1 et R2) et du financement du « fonds de partenariat ». Quant aux entreprises concessionnaires des délégations de service public (DSP) de communications électroniques ou de géothermie, elles acquittent des redevances pour frais de contrôle. En 2013, les recettes du SIPPEREC se sont élevées à 211 millions d'euros, dont 79 millions de recettes d'investissement. Quant aux dépenses du syndicat, elles s'élèvent à 209 millions d'euros, dont 93 millions pour les dépenses d'investissement.

Au cours de l'année 2013, la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité a représenté un montant de 55,8 millions d'euros versés aux collectivités après collecte par le syndicat.

L'enfouissement des réseaux constitue le second poste de dépenses par ordre d'importance, suivi par les subventions apportées aux villes. Celles-ci permettent de financer des travaux liés à l'électricité, notamment à l'enfouissement des réseaux électriques basse tension, activité qui poursuit sa progression, mais aussi des opérations de géothermie et de mise en œuvre de réseaux très haut débit. S'y ajoutent également la perception et le reversement de redevances d'occupation du domaine public (RODP) et la réalisation de prestations d'intérêt général (gestion de trois groupements de commandes, gestion des fourreaux de télécommunications...). L'activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque a pris une importance significative puisque 42 centrales photovoltaïques ont été achevées fin 2013.

Enfin, la réalisation des contrôles techniques et financiers des concessions, pour s'assurer du respect des cahiers des charges de concession et de l'exactitude des informations communiquées par les concessionnaires, représente un autre poste de dépenses important pour le SIPPEREC.

Développement durable au cœur du fonctionnement du syndicat

Le SIPPEREC intègre le développement durable dans ses processus et l'accomplissement de ses missions. Il recourt à la dématérialisation des marchés. Les entreprises peuvent ainsi consulter en ligne les procédures d'achats publics et remettre leurs offres par voie électronique.

Après des élus, le SIPPEREC a également entamé une **démarche de dématérialisation** des dossiers du Bureau, du Comité et des commissions. L'ensemble des informations pour les communes adhérentes est disponible sur le site extranet du syndicat pour réduire les envois papier.

Une démarche interne au SIPPEREC a été initiée pour inciter à développer **une politique d'achat écoresponsable** : papier recyclé, choix d'un imprimeur labellisé, modes d'exécution des travaux. La valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, et l'utilisation de matériel économe en énergie ont été intégrées dans le cadre du groupement de commandes pour les services de communications électroniques.

Pour sa gestion propre, le syndicat a défini **des indicateurs environnementaux** relatifs à la consommation de papier, au coût de l'énergie utilisée par les locaux ou lors des déplacements dans les villes adhérentes.

Un système d'information géographique ouvert aux adhérents

Le SIPPEREC a mis en place en 2006 un système d'information géographique pour ses besoins propres. Il est utilisé en interne pour des besoins métiers et de communication et contient principalement les données relatives à son patrimoine (réseaux électriques et de communications électroniques). **Ouvvert aux adhérents du SIPPEREC et accessible depuis son site Internet**, le Système d'information géographique (SIG) est aussi devenu un outil essentiel pour la communication avec les villes et les concessionnaires.

GLOSSAIRE

R1 : redevance dite de fonctionnement

R2 : redevance dite d'investissement

Les actualités de 2013



Les principaux événements nationaux

HAUSSE DES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ

À compter du 1^{er} août 2013, les Tarifs réglementés de vente (TRV) augmentent de 5% HT en moyenne pour les usagers au tarif bleu.

TARIFS SOCIAUX :

EXTENSION À DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES

Le décret du 16 novembre 2013 met en œuvre les dispositions relatives à l'extension des tarifs sociaux à 4 millions de ménages en situation de précarité énergétique contenues dans la loi Brottes. Ces tarifs sont désormais proposés par l'ensemble des fournisseurs.

CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE LOI NOME

La conférence départementale sur la programmation des investissements est prévue par l'article 21 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi « NOME ». Elle réunit le(s) concessionnaire(s), les autorités organisatrices de la distribution d'électricité et le préfet et a pour objet de présenter les investissements. À la demande du SIPPEREC et du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF), elle s'est tenue le 16 janvier 2014 à une échelle interdépartementale, regroupant ainsi les départements du 92, 93 et 94, sous l'égide du préfet de Seine-Saint-Denis.

UN NOUVEAU TARIF D'UTILISATION DU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ (TURPE)

Suite à la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) publiée le 20 décembre 2013, le TURPE 4 HTA/BT est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et s'applique sur la période tarifaire 2014-2017. Il sera actualisé chaque année en prenant en compte l'inflation mais aussi l'évolution des charges et des produits du distributeur par rapport aux prévisions.

NC NUMÉRICABLE INTRODUIT EN BOURSE

NC Numéricable a été introduit à la Bourse de Paris en novembre 2013. En avril 2014, la société a annoncé le rachat de SFR. Cette acquisition est encore soumise à l'avis de l'Autorité de la concurrence, qui devrait être rendu d'ici à la fin de l'année 2014. Numéricable a également procédé à l'acquisition de Virgin Mobile.



Les temps forts du syndicat



Un contrôle renforcé de la concession électricité

Le rapport de la chambre régionale des comptes (CRC) a relevé que « le syndicat exerce un contrôle actif de son concessionnaire ». 11 réunions mensuelles entre les services du SIPPEREC et les équipes d'EDF et ERDF se sont tenues en 2013 et ont permis d'aborder l'ensemble des sujets relatifs à la concession. Le SIPPEREC a conduit 7 contrôles, destinés à mieux connaître son patrimoine et à analyser les investissements d'ERDF sur le réseau de distribution.

L'enfouissement progresse : priorité au fil nu

Le réseau aérien sur toiture ayant complètement disparu, l'effort a été porté sur la résorption des réseaux en fils nus qui sont les plus vétustes. 24,6 km de réseaux ont été effacés en 2013. Au total, 45 opérations d'enfouissement ont démarré sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC sur le territoire de 34 communes. 46,6 km de réseaux sont concernés.

Tarif de première nécessité : hausse des bénéficiaires

Désormais automatique et proposé par tous les fournisseurs d'électricité, l'attribution du Tarif de première nécessité (TPN) a progressé, avec 96 608 bénéficiaires fin 2013 contre 68 460 fin 2012 (soit une hausse de 41 %).

Le réseau de géothermie à Arcueil et Gentilly, c'est parti !

Choisi en mars 2013, ARGÉO – filiale de Cofely Réseaux – construit et exploitera le réseau de chaleur géothermique d'Arcueil et de Gentilly durant 30 ans, dans le cadre d'une délégation de service public gérée par le SIPPEREC. Le forage des deux puits s'est déroulé de novembre 2013 à mars 2014. La mise en service interviendra à l'été 2015.

42 centrales solaires

Le parc construit et géré par le SIPPEREC pour le compte des villes est composé de 42 centrales solaires photovoltaïques à fin 2013, pour une production annuelle de l'ordre de 1,55 GWh, soit 138 tonnes de CO₂ évitées chaque année.

Création de la société SIPEnR

En décembre 2013, le Comité syndical du SIPPEREC a créé SIPEnR, une société d'économie mixte dédiée aux énergies renouvelables, dotée d'un capital de 1,5 million d'euros.

Création d'une SPL avec Grigny et Viry-Châtillon

Une société publique locale (SPL) a été créée avec les deux villes lors du Comité syndical de décembre 2013 : la Société d'exploitation des énergies renouvelables Grigny-Viry-Châtillon (la SEER) pour développer une opération de géothermie sur les deux villes.

10 dossiers de Certificats d'économie d'énergie déposés

Le SIPPEREC a déposé 10 dossiers de Certificats d'économie d'énergie atteignant 230 GWh grâce au regroupement de 42 collectivités. Les villes concernées ont pu percevoir les bénéfices de la mutualisation des dossiers, soit 342 941 euros HT.

Nouveaux marchés d'électricité attribués pour l'éclairage public et les bâtiments

Le groupement de commandes électricité compte 446 adhérents. Concernant les tarifs bleus, deux marchés ont été attribués en 2013, l'un pour l'éclairage public et l'autre pour les bâtiments. Ces deux marchés concernent 12 600 contrats, pour une consommation annuelle de 210 GWh. L'économie résultant de ces appels d'offres est de l'ordre de 4 millions d'euros pour les adhérents sur la durée des marchés.

La cour d'appel reconnaît les droits du SIPPEREC

La cour administrative d'appel a reconnu au Syndicat le droit de solliciter du concessionnaire la communication de comptes de résultats à la maille de la concession.



SÉQUANTIC : une dynamique commerciale confirmée

La commercialisation de ce réseau de fibre optique adapté aux besoins des entreprises se poursuit activement et accueille d'ores et déjà 34 opérateurs. En parallèle, une extension du réseau est en cours, afin de desservir les zones d'activités de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge.

EUROP'ESSONNE : changement du périmètre de l'agglomération

Desservant les communes de la Communauté d'agglomération d'Europ'Essonne, le réseau de fibre optique attribué à TUTOR, termine la première phase de son déploiement et débute sa commercialisation. Des études ont été menées pour l'extension du réseau à 10 000 logements dans les 5 nouvelles communes qui viennent de rejoindre la Communauté d'agglomération.

Modernisation des réseaux câblés en Seine-Saint-Denis

L'accord signé entre le SIPPEREC et NC Numéricable permettra la modernisation des réseaux câblés pour 200 000 foyers et la construction de 6 000 nouvelles prises en Seine-Saint-Denis. D'ici à fin 2016, ce sont près d'un tiers des foyers du département qui auront accès au très haut débit (100 Mb/s).

De nouveaux services pour les adhérents au groupement de commandes pour les services des communications électroniques

L'attribution du marché de la téléphonie mobile a conduit au transfert de plus de 23 000 lignes, une migration achevée mi-2013. Avec les marchés attribués début 2014, les membres disposent également d'outils et de services numériques dédiés à leurs projets éducatifs.



FOCUS

Mémoire des grands syndicats urbains sur la Métropole du Grand Paris

Suite à l'adoption de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi « MAPTAM », les grands syndicats urbains d'Île-de-France* ont publié un mémorandum commun afin d'exposer leurs interrogations et préoccupations sur la mise en œuvre de ce texte. Cette réflexion collective a permis de présenter des propositions sur la future organisation métropolitaine et sur l'avenir de ces syndicats qui sont actuellement des acteurs importants de l'intercommunalité en Île-de-France.

Une délégation des Présidents et représentants de ces syndicats a rencontré début mai 2014 la Ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'État et de la Fonction publique ainsi que le Président et le Vice-président de Paris Métropole afin de souligner la nécessité que leurs spécificités soient prises en compte par la mission de préfiguration.

Dans sa rédaction actuelle, la loi MAPTAM comporte un certain nombre de dispositions susceptibles d'avoir un impact significatif sur le périmètre et l'exercice des compétences de ces syndicats, qui représentent plus de 7 millions d'habitants. Plus particulièrement, le SIPPEREC est impacté par l'article 12 de la loi qui prévoit le transfert de la compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle » à la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016.

*SIGEIF, SIFUREP, SEDIF, SIAAP, SYCTOM, Établissement public Seine Grands Lacs, SIPPEREC

Le SIPPEREC en bref

Chiffres au 30 juin 2014

107

ADHÉRENTS
AU 30/06/14

81 adhérents à la compétence
électricité

87 adhérents à la compétence
réseaux de communications
électroniques et services
de communication audiovisuelle

59 adhérents à la compétence
développement des énergies
renouvelables

ÉNERGIES

LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION ET DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

2 concessionnaires : | **ERDF** pour la distribution
EDF pour la fourniture d'électricité

81 communes et Paris
(bois de Boulogne et Vincennes) | **5,5** millions
d'habitants

15 613 km de réseaux
électriques dont | **6 888** km de lignes moyenne
tension (HTA) et **8 725** km
de lignes basse tension (BT)

300 km de réseaux de distribution publique d'électricité ont été
enfouis depuis 2008, dont la totalité du réseau sur toiture

9 232 postes de distribution
HTA/BT | **33** postes sources

1 769 511 clients sur le territoire du SIPPEREC
(+ 0,85 %) dont **1 588 234** aux tarifs
réglementés de vente

96 608 foyers bénéficiaires du Tarif de première
nécessité (TPN) sur le territoire du SIPPEREC
soit une progression de **41 %** (chiffres fin 2013)

17 706 GWh acheminés soit
une augmentation de **2,01 %**

LE CONTRÔLE DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

81 communes bénéficient
de ce service

55,8 M€ reversés aux collectivités après collecte
par le syndicat au titre de l'année 2013

LE CONTRÔLE ET L'ANALYSE DES RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES

47 villes bénéficient
de ce service | **193** propositions de raccordement
analysées en 2013

COLLECTE ET VENTE DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

63 collectivités et offices publics
d'habitat bénéficient de ce service

10 dossiers déposés
atteignant au total | **230** GWh
cumac | **342 941** € reversés
à **42** collectivités

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

59 adhérents dont les départements
de l'Essonne et du Val-de-Marne

42 centrales solaires photovoltaïques en fonctionnement
dans 24 villes pour une puissance installée de **1,7 MWc**
et une capacité annuelle de production de **1,55 GWh**,
soit **138 tonnes de CO₂** évitées chaque année

3 délégations de service public dont **2** attribuées à Cofely Réseaux
pour la construction et l'exploitation de réseaux de chaleur géothermique
sur les villes d'Arcueil/Gentilly et de Rosny-sous-Bois/Noisy-le-Sec
et **1** à Dalkia pour la construction et l'exploitation du réseau de chaleur
géothermique sur la ville de Bagneux

COMMUNICATIONS

87 collectivités adhérentes à la compétence « réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle »

4 200 km de réseaux d'initiative publique constitués en tout ou partie de fibre optique dont **520 000** prises desservies par le câble

16 contrats de délégation de service public (DSP) dont **12** contrats pour les réseaux câblés auxquels s'ajoutent les contrats IRISÉ, OPALYS, SÉQUANTIC et EUROP'ESSONNE

LES RÉSEAUX CÂBLÉS | CONCESSIONNAIRE : NUMÉRICABLE

12 contrats de concessions **42** communes concernées

528 372 prises construites au 31 décembre 2013

LE RÉSEAU SÉQUANTIC | CONCESSIONNAIRE : SÉQUANTIC TÉLÉCOMS

565 km de réseau en fibre optique **32 000** entreprises éligibles

34 opérateurs utilisent ce réseau

LE RÉSEAU IRISÉ | CONCESSIONNAIRE : IRISÉ (SFR Collectivités)

Infrastructure de fibre optique de **588** km

LE RÉSEAU OPALYS | CONCESSIONNAIRE : OPALYS (SFR Collectivités)

Réseau actif de fibre optique pour les particuliers dans **13** communes

36 418 prises raccordables **7 900** abonnés déjà raccordés (taux d'activation de **14 à 37 %** selon les communes)

EUROP'ESSONNE | CONCESSIONNAIRE : TUTOR EUROP'ESSONNE

Réseau en cours de déploiement sur le territoire des communes de la Communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

28 zones d'activité **13 000** foyers raccordables dans le cadre des phases 1 et 2 du projet **8 100** entreprises éligibles

40 opérateurs professionnels et grand public déjà présents sur le réseau

LE CONTRÔLE ET LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS TÉLÉCOMS

91 communes bénéficient de ce service

LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES TÉLÉCOMS

37 collectivités bénéficient des services mis en œuvre par le syndicat pour la gestion de leurs infrastructures télécoms (fourreaux)

LA CONVENTION SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

59 collectivités bénéficient de ce service pour accéder au SIG du syndicat

LES GROUPEMENTS DE COMMANDES

Chiffres au 1^{er} septembre 2014

Les groupements sont ouverts à toutes les collectivités et établissements publics d'Île-de-France.

LE GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

446 adhérents

LE GROUPEMENT DE COMMANDES DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

205 adhérents

LE GROUPEMENT DE COMMANDES DONNÉES ET SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

31 adhérents

Une communication au service des adhérents

Le SIPPEREC s'attache à mettre en œuvre une véritable « communication de service public ». Ses objectifs sont :

- de permettre aux adhérents de mieux appréhender des informations techniques telles que l'ouverture des marchés de l'électricité ou les évolutions technologiques ;
- d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs actions de sensibilisation des populations à la maîtrise des dépenses énergétiques ;
- de rendre compte de ses missions d'autorité concédante ;
- de défendre l'intérêt des collectivités locales auprès des pouvoirs publics et des autorités de régulation.

UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) QUI ASSOCIE LES REPRÉSENTANTS D'USAGERS

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est une instance obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Le SIPPEREC organise annuellement cette commission, qui regroupe des représentants des associations UFC-Que Choisir Île-de-France, Familles de France, Confédération Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) Île-de-France, Confédération nationale du logement et Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés Hauts-de-Seine (INDECOSA 92).

La CCSPL examine chaque année le rapport d'activité de chacun des délégataires et est consultée pour avis avant tout projet de délégation de service public. Elle est aussi régulièrement informée des actualités et des rapports d'experts dans les domaines la concernant et ses représentants participent aux différents colloques organisés par le SIPPEREC.

Des outils et des actions pour accompagner les collectivités et les usagers

Le SIPPEREC met à disposition des collectivités un ensemble d'outils et leur propose régulièrement des initiatives, pour les informer et les accompagner au quotidien.

L'ESSENTIEL

Destiné aux maires, délégués, directeurs des services, ce bulletin d'information trimestriel analyse l'actualité du syndicat et celle de ses secteurs d'activités.

LES FICHES PRATIQUES DU SIPPEREC

Ces fiches présentent de façon synthétique les activités du SIPPEREC : enfouissement, solaire, géothermie, précarité énergétique, groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie, groupement de commandes pour les systèmes d'information géographique.

LES PETITS-DÉJEUNERS D'INFORMATION

En 2013, le SIPPEREC a organisé 14 petits-déjeuners à l'attention des adhérents et partenaires. Les comptes rendus sont ensuite diffusés aux participants et disponibles sur le site Internet www.sipperec.fr

LES SITES INTERNET ET EXTRANET

Ils facilitent l'échange d'informations avec les adhérents. Ces outils permettent de réduire les envois papier.

LE GUIDE ET L'EXPOSITION ÉLEC'ONOMY

Ces outils de communication sont mis gracieusement à la disposition des adhérents, pour sensibiliser les familles à la maîtrise de leurs consommations d'électricité.

LE GUIDE « VOS DROITS EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ »

Ce guide, réédité en juillet 2014, est distribué aux collectivités et aux centres communaux d'action sociale (CCAS) pour aider les professionnels à accompagner les personnes en situation de précarité énergétique.

LES INAUGURATIONS ET LES VISITES DE TERRAIN

Inaugurations d'installations photovoltaïques, visites du chantier de forage géothermique à Arcueil, visites de chantiers d'enfouissement... Ces initiatives sont des moments de valorisation des réalisations des collectivités.

DES PRISES DE PAROLE ET DE POSITION POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

En 2013, le SIPPEREC a réagi par voie de communiqué de presse sur les sujets d'actualité touchant aux intérêts de ses adhérents, avec d'importantes retombées médiatiques dans la presse nationale. 19 communiqués de presse ont été diffusés.



L'INTÉGRALITÉ DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE EST TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE INTERNET :
www.sipperec.fr

FOCUS

90 ans au service des communes : lumières sur la banlieue

À l'occasion de son 90^{ème} anniversaire, le SIPPEREC a publié « Lumières sur la banlieue », un livre richement illustré, retraçant la vie du syndicat depuis 1924, en lien étroit avec l'histoire politique et administrative de la région parisienne.

Après appel d'offres, la rédaction a été confiée aux Éditions de l'Atelier et en particulier à Emmanuel Bellanger et François-Mathieu Poupeau, chargés de recherche au CNRS. Fruit d'un long et minutieux travail dans des archives publiques et privées (administrations, entreprises concessionnaires), l'ouvrage met en évidence le rôle déterminant des collectivités pour créer et développer des biens et services publics vitaux, comme l'électricité, les réseaux de télécommunications et la production d'énergies renouvelables.

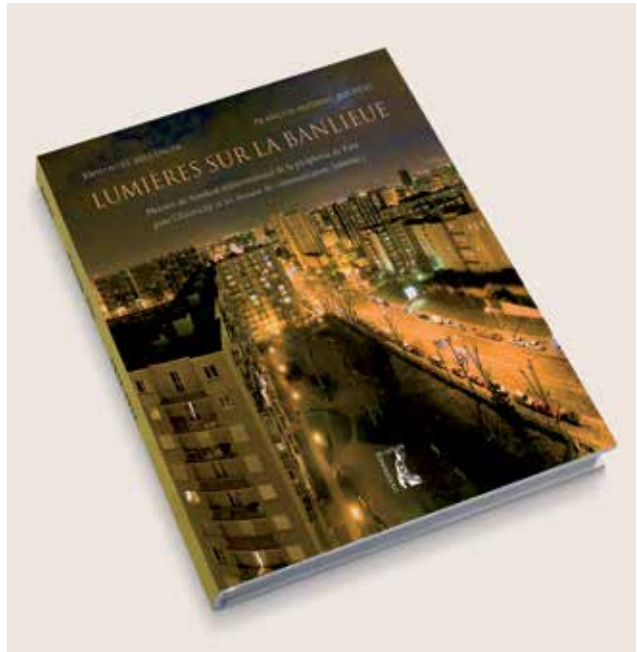
« Du syndicat des communes de la banlieue de Paris pour l'électricité (SCBPE) jusqu'à nos jours, à toute époque, les élus du syndicat ont su se réunir pour peser dans les négociations avec des compagnies publiques ou privées, afin de faire jouer la solidarité et préserver l'intérêt général. S'y définit un mode de gouvernance intercommunal, solidement assis sur les valeurs de service public, transcendant les clivages politiques, y compris dans des périodes complexes comme l'entre-deux-guerres, qui contribue activement et efficacement à aménager et moderniser le territoire. »

« Scruter l'action syndicale sur la longue durée permet de mieux connaître les mécanismes de régulation des services publics, locaux et nationaux. Ceux-ci montrent que les enjeux d'aujourd'hui ne sont guère différents de ce qu'ils étaient jadis, lorsque le SCBPE commençait à investir son rôle d'autorité concédante de la distribution d'énergie électrique. Que ce soit dans l'électricité ou la fibre optique, développer une expertise pour réduire les asymétries d'informations avec son concessionnaire, trouver des leviers pour inverser des rapports de force économiques souvent défavorables, mobiliser des réseaux politiques locaux ou nationaux pour faire évoluer la réglementation font partie de la "boîte à outils" de l'intervention syndicale. »

Extraits du livre *Lumières sur la banlieue*, Éditions de l'Atelier



Les auteurs ont été invités lors du Comité du 13 février 2014 à présenter cet ouvrage. Un exemplaire a été remis aux anciens et nouveaux délégués ainsi qu'aux maires et présidents des collectivités adhérentes au SIPPEREC.



« *Lumières sur la banlieue* est une étude solide – fondée sur des fonds d'archives denses et multiples, et à l'écriture et à la démonstration claire – de l'évolution du SIPPEREC. Les auteurs proposent des analyses susceptibles d'intéresser bien des lecteurs, en particulier autour de l'action publique locale et de ses évolutions. »

Revue française de science politique, juin 2014

« Cette aventure humaine met en lumière le rôle des collectivités dans l'électrification du territoire, puis plus récemment dans l'aménagement numérique et le développement des énergies renouvelables. »

Première Heure, le 18 février 2014

« À l'heure où se dessine un nouveau modèle de service public et où se recompose la gouvernance du Grand Paris, cet ouvrage met en lumière les enjeux, les tensions et les réalisations qui ont jalonné près d'un siècle d'histoire intercommunale. »

LATTS – Laboratoire Techniques Territoires et Sociétés, février 2014

« Un ouvrage qui permet d'éclairer trois facettes de l'histoire de la France contemporaine : l'institution intercommunale, la structuration de l'espace politique du Grand Paris, la régulation du service public. »

Magazine Objectif Grand Paris, le 20 février 2014

ÉNERGIES



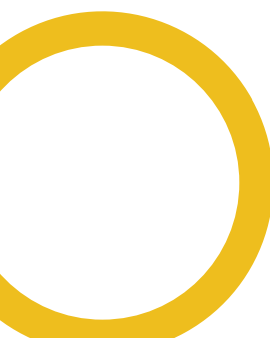
- 16. L'actualité de l'électricité
 - 20. Les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité
 - 36. Les services ➤ proposés par le SIPPEREC
 - 38. Agir en faveur de la transition énergétique grâce à la production locale d'énergies renouvelables
 - 48. Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie
-

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et placé la distribution publique d'électricité sous la responsabilité des collectivités locales.

Les communes se sont souvent regroupées en syndicats intercommunaux, départementaux, ou supradépartementaux, comme le SIPPEREC, pour gérer cette compétence.

Depuis fin 2006, la distribution et la fourniture d'électricité pour les clients au tarif réglementé sont deux services publics locaux, respectivement concédés à ERDF (Électricité Réseau Distribution France) et EDF (Électricité de France).

Le SIPPEREC dispose également de la compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables ». Il met à disposition des collectivités son savoir-faire, de l'étude des projets à la réalisation et l'exploitation, pour toute production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables disponibles.



***Garantir un service public local de qualité
et faire des collectivités locales des acteurs
à part entière de la transition énergétique.***



LA COMMISSION « CONCESSION DE LA DISTRIBUTION ET DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ »

CO-PRÉSIDÉE PAR :

Christian FAUTRÉ, Premier Vice-président,
Premier Maire-adjoint de Champigny-sur-Marne

Jacques DELOBELLE, Vice-président, délégué de Villemomble

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Michel ADAM, délégué de Dugny

Samuel BESNARD, délégué de Cachan

André DELUCHAT, délégué de Chevilly-Larue

Emmanuel GILLES de la LONDE, délégué de Bry-sur-Marne

Jean-Jacques GRESSIER, délégué de Joinville-le-Pont

José GUNTZBURGER, délégué de Fontenay-aux-Roses

Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE, déléguée de Châtillon

Maryse LEMMET, déléguée d'Antony

Patrick LEROY, délégué de Rungis

Rachid MAIZA, délégué de La Courneuve

Patrick RATTER, délégué de Valenton

Jean-Pierre RIOTTON, délégué de Sceaux

Marc SUJOL, délégué des Pavillons-sous-Bois

Dominique VERGNE, délégué du Perreux-sur-Marne

L'actualité de l'électricité

L'année 2013 a été marquée par d'importantes décisions sur les tarifs réglementés de vente d'EDF, le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) et le déploiement des compteurs évolués Linky. Le SIPPEREC est acteur de ces débats et a contribué à réaffirmer les droits des autorités concédantes, qu'il s'agisse de la construction du TURPE ou du contenu des rapports d'activité d'EDF/ERDF.

TURPE : le SIPPEREC plaide pour les investissements

Le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) est une composante de la facture d'électricité qui est perçue par ERDF pour l'exploitation du réseau de distribution publique d'électricité et les investissements.

En novembre 2012, le Conseil d'État a annulé le troisième tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE 3) pour manque de transparence, suite à un recours formé par le SIPPEREC. Conséquence de cette décision, un TURPE 3 rectificatif ainsi qu'un TURPE 4 ont été publiés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

TURPE 3

Pour élaborer un nouveau tarif tenant compte de l'avis du Conseil d'État, la CRE a lancé le 5 février 2013 une consultation publique à laquelle le SIPPEREC a contribué. La seconde version du TURPE 3, révisé en mai 2013, permet de revenir à une démarche comptable de construction de ce tarif.

Les suites de cette décision

- Désormais, le coût des capitaux investis se limite à la rémunération des fonds propres effectifs d'ERDF, soit 0,3 à 0,4 milliard d'euros annuel avant impôt, en lieu et place des 2,2 milliards d'euros moyens annuels prévus initialement par le TURPE 3.
- Les spécificités du modèle concessif français sont intégrées. Le TURPE est reconnu comme ayant couvert les provisions pour renouvellement des réseaux. Autrement dit, ce sont 10,6 milliards d'euros de provisions que les usagers ont déjà payés par anticipation et qu'ils n'auront pas à payer une seconde fois quand les renouvellements des réseaux interviendront effectivement.
- La CRE a par ailleurs profité de cette révision tarifaire pour restituer à ERDF des dettes anciennement contractées par les usagers et qui n'avaient pas été retenues dans le TURPE 3 établi en 2009.

TURPE 4

La Commission de régulation de l'énergie a procédé à une consultation publique entre le 9 juillet et le 16 août afin de soumettre les méthodologies de calcul dans le cadre de la fixation du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité destiné à s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2014 ainsi que les évolutions tarifaires qui en découleraient. Le SIPPEREC a transmis sa réponse le 14 août.

En novembre 2013, la CRE a publié la délibération établissant le TURPE 4. Celui-ci s'établit à 52,3 milliards d'euros pour 4 ans (13,3 milliards par an). Il est fondé sur une rémunération des capitaux propres d'ERDF ainsi qu'une rémunération tenant compte du risque d'exploitation d'actifs financés par des tiers (les autorités concédantes). Ce tarif prend ainsi en considération la décision du Conseil d'État de novembre 2012.



À SAVOIR

La CRE a joint à sa délibération du 13 novembre 2013 une lettre qui lui a été adressée le 12 novembre 2013 par Philippe Martin, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et Pierre Moscovici, Ministre de l'Économie et des Finances. Ils y annoncent leur intention de « présenter très prochainement un projet de loi au Parlement permettant de fixer les tarifs d'utilisation des réseaux, visant à mettre en œuvre une méthode communément admise de régulation économique normative ». Des dispositions en ce sens sont prévues dans le projet de loi sur la transition énergétique (présenté en juillet 2014).

Les pouvoirs publics souhaiteraient lever la contrainte qui s'impose à la CRE de considérer les spécificités du financement du réseau de distribution électrique : les usagers et les concédants ont financé massivement le réseau et les provisions pour renouvellement leur reviennent. Il faudra rester vigilant pour que leurs intérêts soient préservés.

Conseil d'État : le compte rendu d'activité doit être livré à l'échelle de la concession

La cour administrative d'appel puis le Conseil d'État ont confirmé le bien-fondé de la demande du SIPPEREC d'obtenir un compte rendu d'activité (CRAC) à la maille de la concession. Cette obligation résulte de la décision du Comité syndical de refuser les rapports d'activités d'ERDF depuis 2005 et d'émettre les pénalités prévues au contrat. Les données fournies comprenaient en effet trop d'éléments reconstitués à partir de données nationales, entravant le contrôle. C'est une décision majeure pour toutes les collectivités concédantes, qui obtiennent le droit de connaître précisément l'équilibre économique du service public sur leur territoire ; une exigence bien légitime notamment pour déterminer les priorités en termes d'investissement.

Les suites de cette décision

- La justice s'étant désormais définitivement prononcée, il convient de parvenir à un accord permettant de sortir de ce contentieux et de tirer les conséquences des arrêts sur le contenu du rapport d'activité à remettre par EDF et ERDF au SIPPEREC.
- Dès que la décision du Conseil d'État du 18 décembre 2013, validant définitivement les pénalités émises par le SIPPEREC, a été connue, les démarches permettant de rouvrir les négociations sur le contenu du CRAC ont été mises en œuvre. En effet, le protocole d'accord de 2011 entre le syndicat et les concessionnaires prévoit qu'un échange doit s'ouvrir et aboutir dans un délai de 6 mois suivant la première décision de justice définitive.
- Le contexte électoral et le renouvellement du Comité n'ayant pas permis de mener à leur terme les négociations, le Comité du 26 juin 2014 a décidé de prolonger la période de négociation jusqu'au 31 décembre 2014.



Compteur Linky : quel coût pour quels services ?

Le Premier ministre, en juillet 2013, a annoncé le lancement d'un appel d'offres pour installer 3 millions de nouveaux compteurs électriques « communicants » dénommés Linky d'ici à 2016.

La généralisation à 35 millions de compteurs est attendue pour 2020. Selon la Commission de régulation de l'énergie, le coût du projet s'élèverait à 5 milliards d'euros.

Depuis :

- La cour administrative d'appel de Nancy a confirmé en mai 2014 que les compteurs étaient propriété des autorités concédantes.
- Publiée en juillet 2014, une délibération de la CRE fait état d'un TURPE dédié, avec un coût global de 5 milliards d'euros. Le déploiement des 35 millions de compteurs communicants est prévu de fin 2015 à fin 2021, visant un taux d'équipement de 90%.
- Des interrogations subsistent sur les services qu'apportera vraiment ce compteur aux usagers pour une meilleure maîtrise de leur consommation, notamment l'accès aux données de consommation en temps réel qui n'est pas prévu. La manière dont les familles pourront avoir accès aux données, de manière gratuite ou payante, n'est pas non plus définie à ce stade.

GLOSSAIRE

TURPE : Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

ERDF : Électricité Réseau Distribution France

RTE : Réseau de transport électrique

CRE : Commission de régulation de l'énergie

Rapport d'audit du Président de l'ADEME sur les tarifs sociaux

Le rapport d'audit défend le principe général des tarifs sociaux mais juge ces derniers à la fois insuffisants et trop complexes.

Ils « apparaissent d'un montant bien trop faible au regard du montant des factures d'énergie », et l'aide mensuelle d'environ 8 euros par énergie est une « réponse insuffisante au problème de la précarité énergétique », estime le Président de l'ADEME. Outre une simplification de ces calculs, l'ADEME recommande « de relever significativement les tarifs sociaux, en proposant leur doublement et leur forfaitisation ». Autre proposition majeure : « compléter les tarifs sociaux avec un chèque énergie, étendu à toutes les énergies, quel que soit le moyen de chauffage ».

Extension du Tarif de première nécessité (TPN)

En élargissant les critères d'attribution, un décret d'application de la loi Brottes publié le 16 novembre 2013 a étendu le bénéfice des tarifs sociaux à 4 millions de foyers (contre 1,7 million auparavant). L'application de ces tarifs est rendue automatique - demande formulée de longue date par le SIPPEREC. Le TPN devient une déduction forfaitaire sur la facture, d'une valeur moyenne d'environ 100 euros, en dehors de toute référence aux tarifs réglementés de vente. Une trêve hivernale des coupures d'électricité et de gaz est instaurée pour tous les usagers. Les tarifs sociaux ne sont plus l'apanage des opérateurs historiques mais peuvent être proposés par tous les fournisseurs. Il est à noter que le TPN pourrait être remplacé par un « chèque énergie », comme le prévoit le projet de loi sur la transition énergétique (présenté en juillet 2014).

Le SIPPEREC au congrès de la FNCCR

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux de distribution d'électricité, de gaz, d'eau, d'assainissement, de communications électroniques, de collecte et de valorisation des déchets. Elle organise tous les 3 ans un congrès national dont la dernière édition s'est tenue à Montpellier du 17 au 19 septembre 2013 sur le thème de la transition.

Le SIPPEREC est intervenu dans la table ronde sur le service public de la performance énergétique, sur celle traitant du rôle des syndicats d'énergie dans la prise de compétence des communications électroniques et le portage des projets de fibre optique à l'abonné et à la table ronde sur l'économie concessionnaire de la distribution d'électricité à l'épreuve des règles comptables et financières.



À SAVOIR

Le SIPPEREC a publié à l'occasion du congrès de la FNCCR un dossier détaillé sur la qualité et le prix de l'électricité. Sont exposés en détail les différents tarifs, leur composition et les enjeux pour les consommateurs et autorités concédantes. La nécessité d'un débat sur les coûts du service public est réaffirmée, avant toute augmentation des tarifs. Le SIPPEREC plaide également pour des tarifs incitant les consommateurs à réduire ou différer leur consommation.

À retrouver sur www.sipperec.fr





Augmentation des tarifs réglementés de vente : le SIPPEREC demande la transparence des coûts

Le mouvement tarifaire d'août 2013 s'est traduit par une hausse de 5% en moyenne pour les usagers et professionnels au tarif bleu, de 2,7% pour ceux au tarif jaune et n'a pas affecté ceux au tarif vert. Une hausse du même type était annoncée pour le 1^{er} août 2014.

Depuis :

Le Conseil d'État du 11 avril 2014 a annulé la hausse de 2% appliquée d'août 2012 à août 2013 sur les tarifs réglementés de vente. Un arrêté en date du 31 juillet 2014 prévoit une facture de rattrapage après une décision du Conseil d'État jugeant insuffisante la hausse de 2% décidée par l'exécutif pour la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013. Un autre arrêté annule la hausse de 5% au 1^{er} août des tarifs réglementés de l'électricité. Le Gouvernement prépare un projet de décret visant à revoir le mode de calcul des tarifs réglementés de vente, espérant ainsi limiter leurs hausses systématiques. Le 10 septembre, une commission d'enquête parlementaire sur les tarifs de l'électricité a été créée à l'Assemblée nationale pour apporter une meilleure compréhension et plus de transparence sur la manière dont les tarifs de l'électricité sont déterminés.



À SAVOIR

Il existe 3 types de tarifs réglementés de vente basés sur le niveau de puissance souscrit par l'utilisateur :

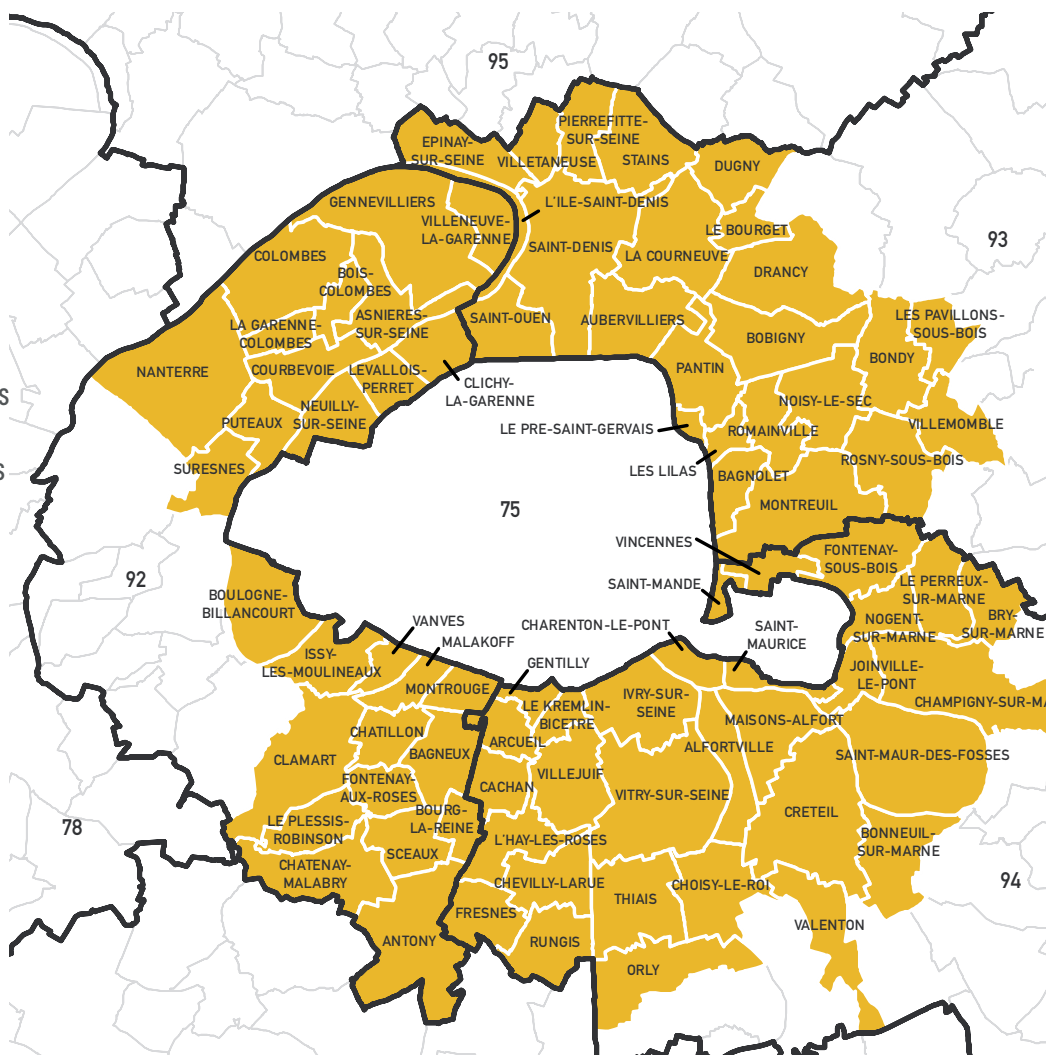
- le tarif bleu pour les utilisations domestiques (puissance inférieure ou égale à 36 kVA) ;
- le tarif jaune réservé aux entreprises et aux collectivités (puissance comprise entre 36 et 250 kVA) ;
- le tarif vert pour les clients industriels et les collectivités (puissance supérieure à 250 kVA).

Les tarifs jaunes et verts disparaîtront au 31 janvier 2015.

Les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité

Autorité concédante, le SIPPEREC contrôle le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité géré par ERDF/EDF. Le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension pour des raisons esthétiques. Il subventionne également les travaux de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public. Il aide les collectivités en charge de l'urbanisme à maîtriser les coûts de raccordement au réseau électrique des nouveaux bâtiments. Le syndicat gère, contrôle et perçoit pour le compte des communes la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité et la redevance d'occupation du domaine public. Enfin, il aide financièrement les CCAS dans leurs actions de lutte contre la précarité énergétique.

81 communes adhérentes à la compétence électricité ainsi que Paris pour les bois de Boulogne et Vincennes, représentant les intérêts de **1 769 511 usagers** en intégrant la ville de Valenton qui a adhéré à la compétence électricité début 2014.



LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le réseau de distribution est la partie du réseau électrique qui dessert les consommateurs. Il s'agit des lignes à basse et moyenne tension qui intègrent les compteurs, propriétés du SIPPEREC pour le compte des collectivités adhérentes. L'exploitation est concédée au gestionnaire du réseau de distribution ERDF à travers un contrat de concession entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995 pour 25 ans. Ce contrat prend fin en 2019.

Qu'est-ce que le service public de la distribution d'électricité ?

Le rôle de l'autorité concédante

Le SIPPEREC a en charge le contrôle de l'activité d'ERDF : développement et maintien du patrimoine, qualité de l'électricité distribuée, économie de la concession.

L'électricité est un bien essentiel pour les particuliers et les entreprises, dont l'accès, la qualité et le prix jouent un rôle primordial dans le développement du territoire. Une bonne connaissance des éléments techniques et financiers des concessions est indispensable pour le bon fonctionnement du service public local de distribution.

Le SIPPEREC assure également la maîtrise d'ouvrage de travaux d'enfouissement pour raisons esthétiques, financés notamment par une convention de partenariat, partie intégrante du contrat de concession. Il finance également des travaux de maîtrise de l'énergie réalisés par les communes sur leurs bâtiments et l'éclairage public.

Le rôle du concessionnaire

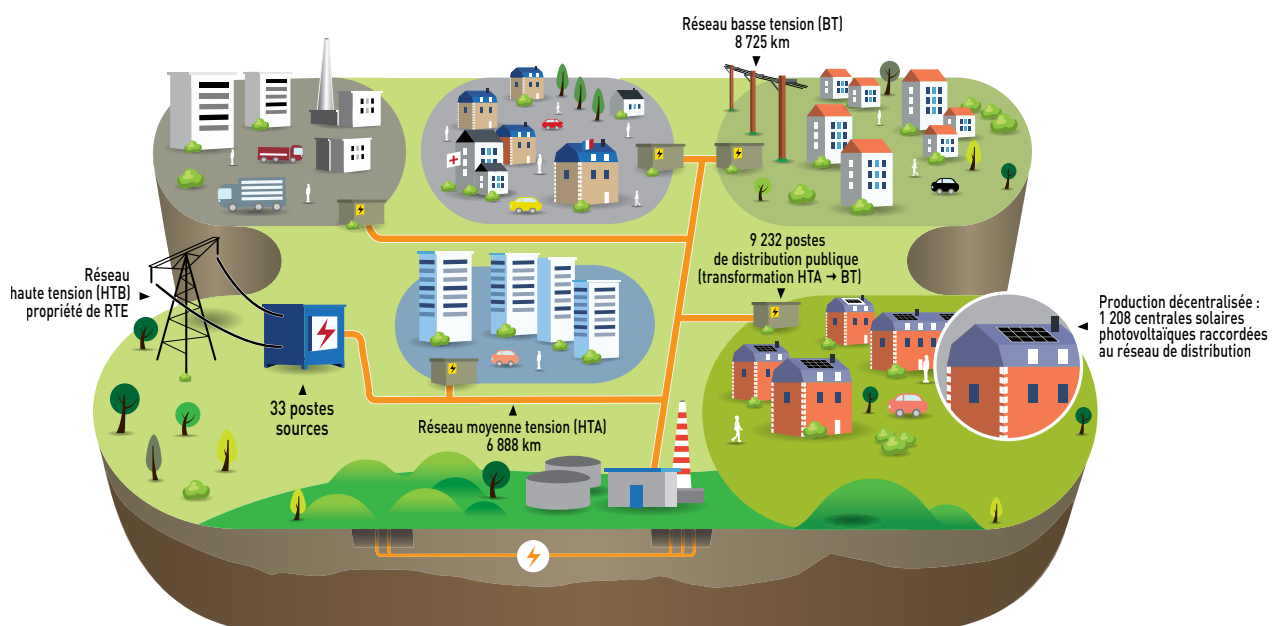
ERDF gère le réseau d'électricité, il en assure l'extension, le renouvellement et l'entretien. Le concessionnaire dessert tous les usagers et particuliers, toutes les entreprises et administrations. Il doit assurer la continuité du service public. Il rend compte de son activité au SIPPEREC au cours de réunions mensuelles, dans le compte rendu annuel d'activité ou lors de contrôles diligentés par le syndicat.



À SAVOIR

Autorités concédantes en matière de distribution publique d'électricité et de fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente, les communes ou leurs groupements négocient et concluent les contrats de concession puis les contrôlent et vérifient le bon accomplissement des missions de service public local fixées par les cahiers des charges de ces contrats.

La concession du SIPPEREC est la plus importante concession en France par le nombre de clients. Elle pèse 4,5 % du chiffre d'affaires d'ERDF et les ouvrages du SIPPEREC représentent 4 % de l'actif d'ERDF.



LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION, PROPRIÉTÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'activité du concessionnaire ERDF

État des lieux

Le réseau de distribution publique s'est étendu de 95 km en 2013, atteignant 15 613 km de linéaire.

Le taux d'enfouissement progresse également. Le réseau aérien se concentre entièrement en basse tension, avec encore 969 km non enfouis selon les chiffres du rapport d'activité 2013 d'ERDF. Le réseau intègre 9 232 postes de distribution (postes HTA/BT). 1 208 installations de production photovoltaïque sont raccordées au réseau sur la concession.

Vieillesse du réseau

De manière constante depuis 2010, il apparaît qu'un tiers du réseau HTA a plus de 30 ans et plus de la moitié plus de 20 ans. ERDF annonce un âge moyen du réseau HTA de 25,6 ans en 2013, légèrement plus élevé que 2012. Pour le réseau basse tension, près de 40 % du réseau ont plus de 40 ans. Plus de 40 % des postes de distribution publique ont également plus de 40 ans et près des 2/3 ont plus de 30 ans.



Les réseaux en fil nu, constitués de fils de cuivre non isolés, sont devenus vétustes.

Dégradation de la qualité en 2013 : le temps de coupure double et passe à 1 heure

L'année 2013 est marquée par une très forte baisse de la qualité, avec un temps de coupure (critère B) presque doublé par rapport à 2012.

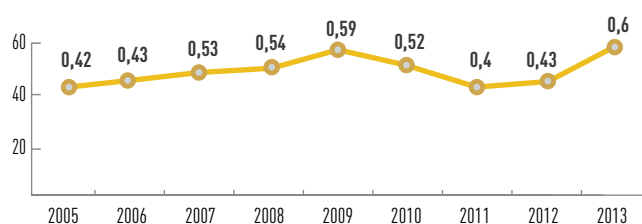
Lourdement affecté par l'incident qui a touché le poste source de Levallois en janvier 2013, plongeant dans le noir 70 000 habitants des villes de Courbevoie, Levallois et Neuilly-sur-Seine, le temps de coupure moyen a en effet bondi à 60,6 minutes en 2013, dont 27 minutes sont dues à cet incident majeur.

Mais la baisse de la qualité n'est pas qu'accidentelle car elle touche également les départements de Seine-Saint-Denis (38,6 minutes en 2013 contre 31 minutes en 2012) et, dans une moindre mesure, du Val-de-Marne (28,6 minutes en 2013 contre 26,9 minutes en 2012).

La qualité de fourniture s'apprécie également au travers de la fréquence des coupures longues (+ de 3 minutes).

Sur le territoire du SIPPEREC, la fréquence des coupures longues atteint son niveau le plus élevé depuis 2005.

FRÉQUENCES DE COUPURES LONGUES



Tous types de coupures confondus, un client du SIPPEREC a été coupé en moyenne une fois cette année.



À SAVOIR

Au moment de la signature du contrat de concession en 1995, le temps de coupure était de 36 minutes.

16 INCIDENTS MAJEURS

On constate enfin une forte hausse du nombre de clients affectés par des incidents majeurs :

- 73 718 clients ont subi plus de deux coupures longues (supérieures à 3 minutes) en 2013 (soit 29 390 clients de plus qu'en 2012) ;
- 151 421 clients ont été coupés plus de 3 heures dans l'année (soit 63 183 de plus qu'en 2012) ;
- 76 851 clients pendant plus de 6 heures (soit 110 172 de plus qu'en 2012).

Outre celui du poste source de Levallois, en 2013, 15 incidents se sont traduits par des coupures affectant plus de 5 000 foyers. Certains ont duré plus d'une heure :

- 62 minutes pour 8 606 foyers à Épinay-sur-Seine, Saint-Denis et Villetaneuse le 18 septembre ;
 - 68 minutes pour 6 266 foyers à Créteil et Maisons-Alfort le 5 mars ;
 - 137 minutes pour 6 616 foyers à Colombes le 2 décembre ;
- Il est à noter que l'incident du poste source de Levallois (37 360 foyers pour 2 937 minutes le 12 janvier) a été suivi d'une nouvelle défaillance de 334 minutes pour 19 554 foyers, trois jours après.



CHIFFRES CLÉS

1 764 108 usagers raccordés (+ 0,85 %) dont **90 %** sont restés au tarif réglementé de vente

17 706 GWh acheminés (+ 2 %)

1 208 installations de production raccordées

15 613 km de réseau dont **6 888 km** de réseau moyenne tension HTA (**100 % souterrain**) et **8 725 km** de réseau basse tension (BT).

Il reste encore **969 km** de réseau BT en aérien (soit **11 %** du réseau basse tension) selon les données fournies par ERDF

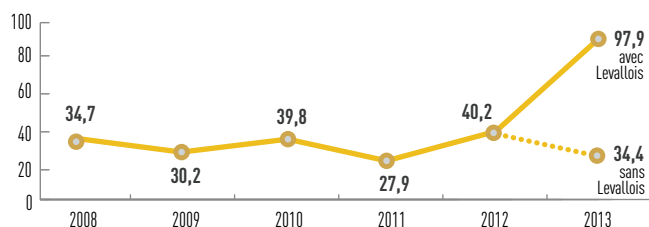
9 232 postes de transformation (+ 71)

33 postes sources

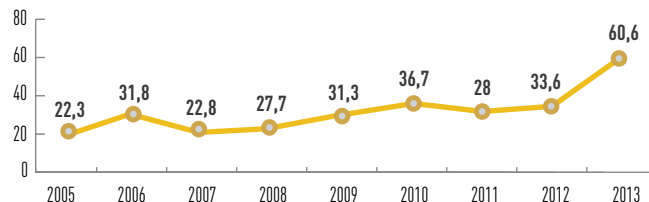
Durée moyenne de coupure (critère B) : **60,6 minutes**

À noter : ces chiffres n'intègrent pas ceux de la concession de la ville de Valenton qui a adhéré au SIPPEREC en 2014.

DURÉE MOYENNE DE COUPURE DES CLIENTS BT DANS LES HAUTS-DE-SEINE (EN MINUTES)

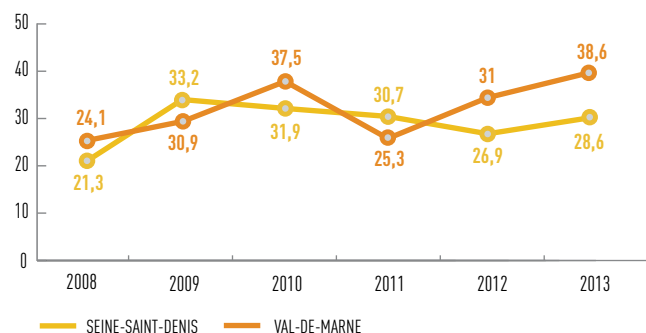


DURÉE MOYENNE DE COUPURE DES CLIENTS BT SUR LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION (EN MINUTES)



Critère B : cet indicateur mesure la durée moyenne de coupure, exprimée en minutes, pendant laquelle un client raccordé au réseau basse tension est privé d'électricité durant l'année.

DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DANS LES DÉPARTEMENTS DE SEINE-SAINT-DENIS ET DU VAL-DE-MARNE (EN MINUTES)



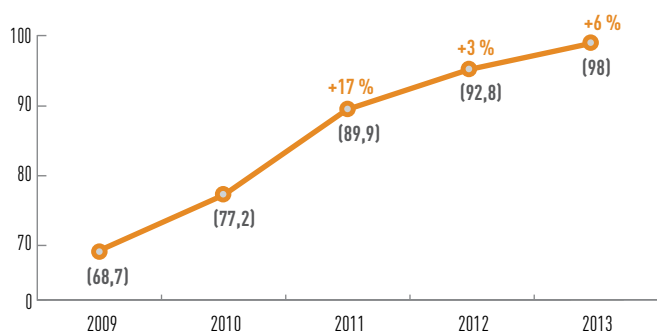
L'ANALYSE DU SIPPEREC

La dégradation régulière de la qualité perçue par les usagers est la conséquence du manque de renouvellement des ouvrages et des moyens d'exploitation du réseau. L'analyse de l'incident du poste source de Levallois a d'ailleurs confirmé ce diagnostic : l'incident est dû à la défaillance d'ouvrages totalement amortis et non renouvelés.

Des investissements en hausse

Les investissements réalisés sur le réseau augmentent de 6 % en 2013 (98 millions d'euros) après une augmentation de 3 % en 2012 et 17 % en 2011 (de 68,7 millions d'euros en 2009 à 77,2 millions d'euros en 2010, 89,9 millions d'euros en 2011 et 92,8 millions d'euros en 2012).

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS (EN M€)



L'ANALYSE DU SIPPEREC

La hausse globale de 5,3 millions d'euros en 2013 se répartit comme suit :

Des investissements en hausse :

- +6,3 millions d'euros sur le réseau BT correspondant à l'effacement du réseau BT en fils nus, financé par le fond de partenariat du SIPPEREC ;
- +3 millions d'euros sur les postes sources (travaux de modernisation et de renouvellement des postes sources de la concession).

D'autres investissements en baisse :

- 3 millions d'euros pour les raccordements au réseau : le montant des investissements consacrés aux raccordements baisse pour la première fois depuis 2009, tout en restant à un niveau supérieur à celui de 2011 ;
- 1 million d'euros pour les déplacements d'ouvrages (passage du tramway).

On note une baisse des raccordements et déplacements d'ouvrages et une augmentation des investissements sur le réseau BT financés par le SIPPEREC.

La présentation en brut des investissements empêche la mesure de l'effort mené par le concessionnaire et les recettes perçues par celui-ci ne sont pas comptabilisées.

Par ailleurs, on constate une hausse de 8 % des dépenses d'entretien et de maintenance du réseau BT. L'évaluation des dépenses d'entretien sur le réseau a fait l'objet de changements de périmètre et de méthode. Ces dépenses sont établies à l'aide d'une clé de répartition des dépenses observées à la maille de la Région Île-de-France. Ni la clé, ni le niveau des dépenses observées en Île-de-France n'est communiqué par ERDF. Ce mode de calcul ne permet pas de connaître le niveau des dépenses réellement engagées pour la maintenance et l'entretien des ouvrages de la concession.

Une augmentation du chiffre d'affaires d'ERDF

Pour la concession de distribution d'électricité du SIPPEREC, les recettes d'acheminement d'électricité se sont accrues de 2,5 % en 2013, pour un volume d'énergie acheminé augmentant de 2 %.

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX DE LA CONCESSION

En 2013, l'ensemble des produits générés par la concession a augmenté de 4,6 % par rapport à 2012 et s'établissait à 728 millions d'euros, pour des charges d'exploitation de 567,6 millions d'euros à la hausse de 6,8 %.

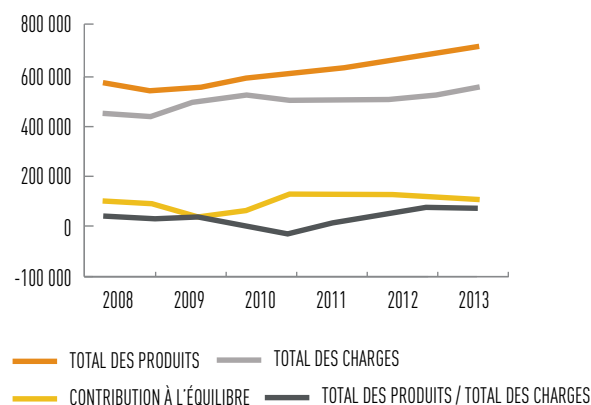
Le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 66,2 millions d'euros (+ 2,4 % par rapport à 2012), après déduction de la contribution à l'équilibre national (le financement de la péréquation) de 94 millions d'euros en baisse de 5,7 % par rapport à 2012.

Les actifs de la concession se montent à 1 861 225 euros au 31 décembre 2013 augmentant de 4 % par rapport à fin 2012.

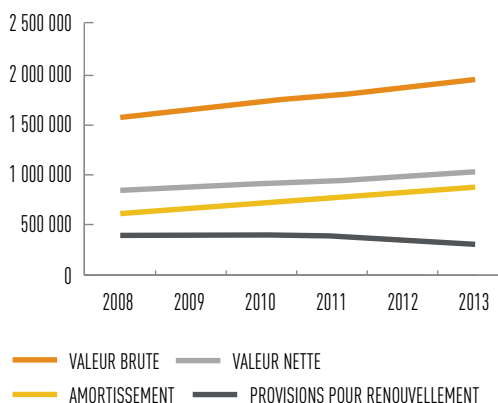
La valeur nette comptable des ouvrages s'établissait à 1 011,16 millions d'euros, ERDF faisant état de 403,88 millions d'euros de provisions pour renouvellement (- 5 %).

Le montant des droits du concédant était évalué à 918,18 millions d'euros.

ÉVOLUTION DES ÉLÉMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION ERDF-SIPPEREC (EN K€)



ÉVOLUTION DE L'ACTIF DU SIPPEREC (EN K€)





L'action du SIPPEREC, autorité concédante

Le contrôle réalisé par le SIPPEREC sur l'activité du concessionnaire ERDF a pour objectif :

- **l'amélioration ou du moins le maintien de la qualité de la distribution ;**
- **la garantie d'un niveau d'investissements suffisant de la part d'ERDF sur le réseau** de distribution de la concession **permettant de maintenir a minima la qualité**, garantir dans la durée le bon état de fonctionnement et assurer le développement du réseau ;
- **l'accès aux informations permettant de connaître la situation économique réelle de la concession** (inventaire, équilibre financier, détail des provisions pour renouvellement, droits du concédant) ;
- **l'assurance d'un niveau stable et économiquement raisonnable de redevances** dues au SIPPEREC ;
- **la transparence sur l'établissement des tarifs d'accès au réseau (TURPE) et des tarifs réglementés de vente**, ceux-ci devant être établis sur les charges effectives des concessionnaires.

2013 : une année marquée par un renforcement du contrôle

Le contrôle constitue une obligation pour les autorités concédantes, régulièrement rappelée notamment dans les rapports des chambres régionales des comptes (CRC).

S'agissant du SIPPEREC, le rapport de la CRC de septembre 2012, réalisé dans le cadre d'une enquête nationale sur les concessions de distribution d'électricité, a relevé que « le syndicat exerce un contrôle actif de son concessionnaire » et exerce en outre « une veille juridique et technologique, afin d'être en mesure de maîtriser, le moment venu, les conditions de renouvellement de la concession ».

Le contrôle constitue, pour le syndicat, un complément indispensable du CRAC à plusieurs niveaux et permet par exemple de :

- **vérifier dans le détail les procédures et pratiques du concessionnaire** en matière de gestion du patrimoine concédé (procédures d'immobilisations,...) ;
- **projeter et estimer le rythme de consommation des provisions pour renouvellement** d'ici au terme du contrat ;
- **comprendre** l'origine et les causes de certains incidents importants.

Ce contrôle, diligenté sur décision de l'autorité concédante, ne se substitue pas à la remise du compte rendu d'activité, ce dernier constituant une information sur la concession remise obligatoirement par les concessionnaires.

Le SIPPEREC a donc conduit plusieurs contrôles en 2013, destinés à mieux connaître son patrimoine ainsi qu'à analyser les investissements d'ERDF sur le réseau.



À SAVOIR

L'ENJEU DES PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT

Pour garantir durablement le maintien du service, le concessionnaire est tenu de constituer des provisions pour les ouvrages à renouveler avant l'échéance du contrat. La provision pour renouvellement correspond à la différence entre le coût probable de remplacement d'un ouvrage et la valeur d'entrée de ce bien dans le patrimoine. Il s'agit d'une dette dont ERDF doit rendre compte annuellement à l'autorité concédante.

> En 2013, les provisions pour renouvellement s'élevaient à 403 millions d'euros contre 480 millions en 2007. Cela résulte principalement de décisions unilatérales d'ERDF d'allonger la durée de vie de certains ouvrages. Ce mécanisme comptable fait courir un risque sur le maintien en l'état du patrimoine et réduit artificiellement la dette d'ERDF à l'égard du SIPPEREC et des usagers.

CONTRÔLE FINANCIER RELATIF AUX PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT : APPRÉCIATION DES PRINCIPES RETENUS, ÉVALUATION ET SUIVI - EXERCICES 2010, 2011 ET 2012

OBJECTIF	MODE OPÉRATOIRE	CONCLUSIONS	ACTIONS
Évaluation de la bonne affectation des provisions pour renouvellement lors du renouvellement des ouvrages.	Analyse des méthodes et des pratiques. Audit sur échantillon de 90 immobilisations.	Les informations communiquées à la maille des affaires permettent de valider partiellement les constats effectués à une maille « concession ». Mais les informations disponibles dans le CRAC et le fichier des immobilisations complétées des analyses communiquées par ERDF ne permettent pas de valider les impacts des changements d'estimation à la maille de la concession.	Approbation du rapport par le Comité syndical du 14 février 2014. Mise en demeure d'ERDF de produire une analyse précise des impacts de tout changement d'estimation et en reprendre les principaux éléments dans la partie financière du CRAC.

CONTRÔLE PATRIMONIAL RELATIF À LA COHÉRENCE DES INVENTAIRES - EXERCICE 2012

OBJECTIF	MODE OPÉRATOIRE	CONCLUSIONS	ACTIONS
Évaluation des écarts entre les deux inventaires tenus par ERDF : l'inventaire comptable qui recense les immobilisations et l'inventaire technique utile à l'exploitation de la concession.	Analyse comparative des fichiers d'inventaire technique et comptable. Évaluation des divergences et comparaison avec les résultats obtenus 5 exercices auparavant.	Le contrôle n'a pu être effectué que sur les ouvrages relatifs au réseau moyenne tension (HTA), au réseau basse tension (BT) et aux bâtiments de poste de transformation HTA/BT (60 % de la valeur du patrimoine). Il est possible d'apprécier une tendance à la convergence entre les deux inventaires pour le réseau HTA mais une divergence pour le réseau BT et les bâtiments de poste de transformation. Ainsi, des divergences significatives persistent entre les deux bases, en particulier à la maille communale. Il manque l'inventaire de 40 % de la valeur du patrimoine.	Approbation du rapport par délibération du Comité syndical du 14 février 2014. Confirmation de la nécessité pour le SIPPEREC de disposer de la part de ses concessionnaires d'un inventaire comptable individualisé, localisé et exhaustif. Émission de pénalités suite au constat du refus du concessionnaire de faire droit à la demande d'inventaire exhaustif.



LE SIPPEREC PRÉPARE L'AVENIR

Signé en 1994, le contrat expire en décembre 2019. Son renouvellement est le principal enjeu du mandat en cours. Ce qui suppose au préalable un important travail de connaissance du patrimoine. À ce jour, 40 % de la valeur du patrimoine ne sont pas inventoriés par ERDF. Il en est ainsi des transformateurs (56 millions d'euros), des compteurs (125,8 millions d'euros) et des branchements et colonnes montantes (576,9 millions d'euros), ce sont les biens dits « non localisés ».

CONTRÔLE DU POSTE SOURCE DE LEVALLOIS SUITE À L'INCIDENT DU 12 JANVIER 2013

OBJECTIF	MODE OPÉRATOIRE	CONCLUSIONS	ACTIONS
Suite à l'ampleur de cet incident et aux vives réactions des villes concernées, le SIPPEREC a souhaité identifier l'origine de l'incident, analyser les causes, identifier les phases de reprise de l'alimentation des usagers et analyser les difficultés rencontrées.	Demandes de communication des éléments techniques relatifs à cet ouvrage et à l'incident et notamment du journal de bord des événements au centième de seconde.	Non-renouvellement d'équipement dont l'avarie est à l'origine de l'incident. L'obsolescence et la vétusté des dispositifs de protection, de contrôle-commande et de téléconduite du poste sont soulignées.	Approbation d'un rapport en Comité syndical du 27 juin 2013 faisant état de manquement à la transmission d'éléments nécessaires à un contrôle complet des causes de l'incident. La nature des protections activées lors de l'incident explique l'importante quantité d'énergie dissipée. Un rapport complémentaire développant ce point sera soumis au prochain comité syndical.

CONTRÔLE SUR LES INCIDENTS ET SUR LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

OBJECTIF	MODE OPÉRATOIRE	CONCLUSIONS	ACTIONS
Contrôle du respect de la qualité de service à travers l'analyse des incidents (origine, cause, type d'ouvrages) survenus durant l'exercice 2011, et l'analyse de la qualité tension.	Analyse des données demandées par incident et par ouvrage recensant les incidents et renseignant sur les causes, l'origine, le nombre d'usagers impactés et la durée, demandes de fichiers recensant le niveau de tension et les clients mal alimentés par ouvrage.	Les fichiers renseignant l'âge du réseau basse tension n'étant pas fiables, l'analyse est partielle. Le renouvellement du réseau moyenne tension est insuffisant. Les éléments relatifs aux branchements et aux postes de transformation n'ont pas été fournis.	Approbation du rapport en Comité syndical du 27 juin 2013 faisant état de manquement à la transmission d'éléments nécessaires au contrôle. Mise en demeure d'ERDF de remettre au SIPPEREC les documents nécessaires au contrôle complet.

CONTRÔLE SUR LES RISQUES DE CRUES

OBJECTIF	MODE OPÉRATOIRE	CONCLUSIONS	ACTIONS
Évaluation de la prévention des impacts des crues par le concessionnaire, notamment au regard de ses obligations réglementaires et à la suite de l'indication par des communes adhérentes d'une liste de sites à sécuriser.	Étude d'un échantillon de 20 cas sur les communes d'Alfortville, Bry-sur-Marne, Courbevoie, Créteil, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, Nogent-sur-Marne, Vitry-sur-Seine.	Pour ce qui concerne la sécurisation des sites identifiés par des communes du SIPPEREC et signalés au concessionnaire en 2006, l'étude montre que l'ensemble des sites n'est pas sécurisé en 2013.	Approbation du rapport au Comité du 19 décembre 2013, demandant au concessionnaire de : • transmettre annuellement au SIPPEREC la liste des ouvrages inondés et non inondés mais coupés ; • préciser pour chacune des opérations d'investissements qu'ERDF réalise sur le réseau de distribution publique l'impact sur la réduction de la vulnérabilité des ouvrages au « risque crue » ; • mener à terme, dans un délai de six mois, les diagnostics et actions pour la sécurisation des sites listés par les communes et dont la liste lui a été remise en 2006.

Le SIPPEREC investit pour les villes

Les avantages de la convention de partenariat

Directement lié au contrat de concession du SIPPEREC, le fonds de partenariat a vocation à aider les communes à mener des études et conduire des travaux sur le réseau électrique ou de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments et l'éclairage public.

Ce fonds a été doté pour 2014 de 14 millions d'euros (dotation annuelle de 13 millions d'euros + abondement de 1 million d'euros généré par les subventions effectivement mandatées l'année n-2). L'intégralité du fonds de partenariat est votée et engagée chaque année par le Comité syndical sur des opérations proposées par les communes. Pour favoriser la consommation du fonds de partenariat, le SIPPEREC propose en particulier aux communes de financer intégralement l'enfouissement des réseaux électriques (financement 60 % fonds de partenariat + 40 % ressources SIPPEREC).



Travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité à Villetaneuse.



Des travaux de modernisation de l'éclairage public ont été réalisés en mai 2013 sur la place Saint-Foy à Neuilly-sur-Seine.

CHIFFRE CLÉ

Depuis 1995, **220 M€** ont été reversés aux communes pour financer des travaux liés à l'électricité, principalement des travaux d'enfouissement de réseaux, d'amélioration de l'éclairage public ou de maîtrise de l'énergie.

LES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS

Sous maîtrise d'ouvrage des collectivités ou du SIPPEREC :

- enfouissement des réseaux électriques ;
- amélioration esthétique du réseau de distribution publique d'électricité, des branchements d'alimentation des clients et des postes de transformation ;
- opérations à finalité de maîtrise de l'énergie et de développement durable sur les logements sociaux, les bâtiments communaux et l'éclairage public.

Sous maîtrise d'ouvrage ERDF, à la demande du SIPPEREC :

- disparition du réseau toiture (réalisée) ;
- disparition du réseau fil nu (en cours) ;
- équipement des postes de distribution de télécommandes pour améliorer la qualité.

20,3 M€ de subventions ont été alloués en 2013, finançant notamment :

- la résorption des fils nus (**59,5 %**) ;
- des études et travaux d'enfouissement (**37,4 %**) ;
- des travaux de maîtrise de l'énergie pour l'éclairage public (**2,6 %**).



ZOOM SUR...

L'enfouissement du réseau aérien

Objectif pour les villes et le SIPPEREC :
supprimer les réseaux aériens au cours du mandat

Le réseau aérien sur toiture ayant complètement disparu en 2012, l'effort est aujourd'hui porté sur la résorption des réseaux en fils nus et torsadés.

Pour accompagner les politiques municipales d'enfouissement des réseaux aériens, le SIPPEREC apporte son concours au travers d'un programme de subventions et assure en coordination avec ERDF la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques.

Des décisions à prendre dès maintenant

Les communes dans lesquelles il reste encore des réseaux électriques aériens ont tout intérêt à profiter des financements du SIPPEREC avant 2019, date de fin du contrat de concession.

De nombreux avantages pour les collectivités

- L'enfouissement des réseaux électriques réalisé sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF ou du SIPPEREC est pris en charge financièrement à 100 %.
- La collectivité et les opérateurs télécoms (à hauteur de 8 %) assument l'enfouissement des autres réseaux.

- En cas d'enfouissement coordonné, la ville peut bénéficier d'un préfinancement par le SIPPEREC, une fois prise en compte la participation des opérateurs.

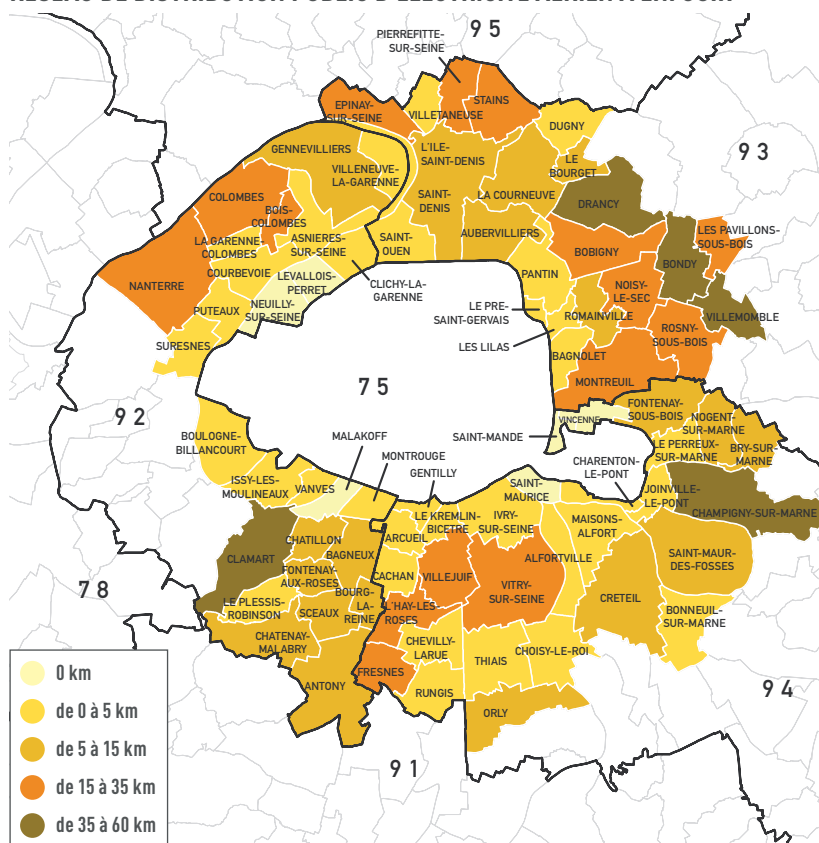
L'étude par ville : un outil d'aide à la décision

Le SIPPEREC, en partenariat avec ERDF, a fait réaliser une étude ville par ville pour permettre d'établir un programme pluriannuel d'enfouissement en maîtrisant le budget. Cette étude a pour objectif d'estimer les coûts afférents à l'enfouissement des autres réseaux résidant sur les supports communs avec le réseau de distribution publique d'électricité.

3 options pour les communes

- Soit la ville décide d'enfouir les réseaux télécoms et d'éclairage public sur ses fonds propres.
- Soit la ville décide d'utiliser la solution de portage financier proposée par le SIPPEREC pour enfouir de façon coordonnée ces autres réseaux. Ce portage est adossé aux recettes de taxes et redevances reversées à la commune au titre de la concession électrique par le syndicat.
- Soit la ville décide de laisser tout ou partie des autres réseaux en aérien, le SIPPEREC et ERDF engageant les travaux d'enfouissement des seuls réseaux électriques.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ AÉRIEN À ENFOUIR



CHIFFRE CLÉ

Plus de **300 km** de réseaux de distribution ont été enfouis par le SIPPEREC et ERDF depuis 2008.



À SAVOIR

17 villes ont décidé d'un programme pluriannuel (Antony, Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Créteil, Drancy, Épinay-sur-Seine, Fresnes, Gennevilliers, Ivry-sur-Seine, La Garenne-Colombes, Malakoff, Orly, Pierrefitte-sur-Seine, Villemomble, Vitry-sur-Seine), dont 6 villes couvrent la totalité du reste à enfouir (Antony, Arcueil, Drancy, Fresnes, Orly, Choisy-le-Roi).

Les villes ayant enfoui la totalité du réseau aérien électrique sont :

- avant 2013 : Charenton le Pont, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine, Saint-Mandé, Vincennes
- en 2013 : Courbevoie
- en 2014 : Chevilly-Larue, La Garenne-Colombes
- en 2015-2016 : Malakoff, Fresnes

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ À BRY-SUR-MARNE



Avant



Après

PRIORITÉ AU FIL NU, UN RÉSEAU DE PLUS DE 50 ANS

Les programmes résultant de l'accord SIPPEREC - ERDF d'avril 2011 commencent à porter leurs fruits mais se heurtent à quelques retards, bien que ces travaux soient financés complètement par le SIPPEREC à 60 % sur le fonds de partenariat et à 40 % par ERDF sur ses fonds propres.



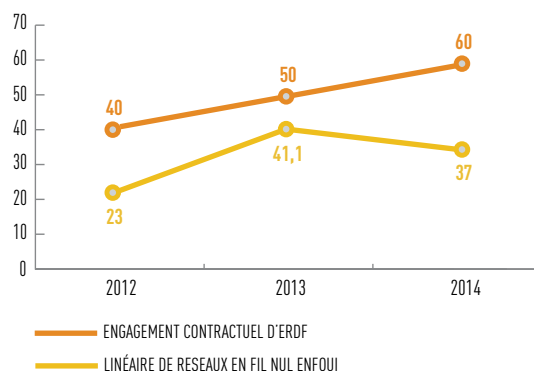
Fil nu



Fil torsadé

En 2012 et 2013, 64 km de réseaux en fils nus ont été résorbés sous maîtrise d'ouvrage ERDF, contre 90 prévus. Cet écart s'explique principalement par le retard pris par les villes à délibérer, lorsque les travaux qui nécessitent un éventuel enfouissement des réseaux de télécoms restent à leur charge. Le report cumulé est de 39,4 km pour les deux dernières années. Ce retard doit être rattrapé afin de se conformer au plan de route visant la disparition des réseaux électriques à la fin de l'actuel contrat de concession. Pour cela, il est nécessaire que les villes en collaboration avec le SIPPEREC et ERDF établissent des plans pluriannuels d'enfouissement.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX EN FIL NU (EN KILOMÈTRES)



À SAVOIR

Fiche pratique « Enfouissement » disponible sur : www.sipperec.fr

L'ENFOUISSEMENT SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE SIPPEREC

45 opérations d'enfouissement ont démarré en 2013 sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC sur le territoire de **34** communes.

46,6 km de réseaux sont concernés.

CHIFFRES CLÉS

En 2013 : **24,56 km** enfouis dans **30** villes financés à hauteur de **6,4 M€** par le fonds de partenariat et **3,9 M€** par ERDF.

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

L'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence est effective depuis le 1^{er} juillet 2007. Tous les consommateurs ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de choisir leur fournisseur d'électricité. Ils peuvent soit garder l'offre au tarif réglementé de vente (tarifs fixés par l'État et que seule EDF peut proposer), soit choisir une offre de marché dont le prix est fixé par le fournisseur (EDF ou opérateur alternatif) dans le contrat.

Qu'est-ce que le service public de la fourniture d'électricité ?

Le rôle de l'autorité concédante

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente est un service public placé sous la responsabilité des collectivités locales. Le SIPPEREC est autorité concédante, pour le compte de 1 588 234 usagers, dont 96 608 bénéficient du Tarif de première nécessité (TPN) à fin 2013, et contrôle l'activité d'EDF, fournisseur d'électricité. Le SIPPEREC a mis en place avec EDF, dans le cadre de la convention de partenariat, un Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE), qui aide les communes à mener des actions préventives et curatives auprès de publics en précarité énergétique.

Le rôle du concessionnaire

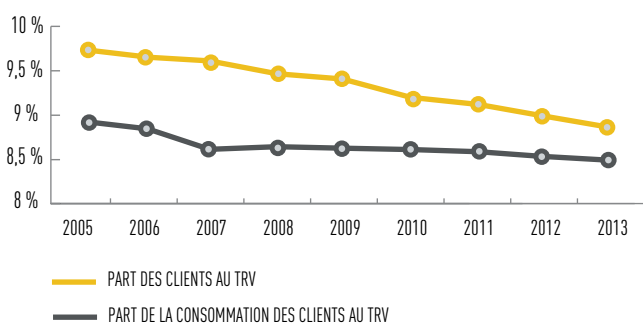
Concessionnaire du service public de fourniture jusqu'au 31 décembre 2019, EDF livre de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (bleu, jaune et vert). Il délivre également le tarif social dit «tarif de première nécessité», tout comme les autres fournisseurs d'énergie (depuis le décret d'application de la loi Brottes publié le 16 novembre 2013).

L'activité du concessionnaire EDF

Lente érosion du nombre d'usagers aux tarifs réglementés de vente mais augmentation de la consommation

EDF compte 1 588 234 usagers aux tarifs réglementés de vente (TRV), soit 0,7 % de moins qu'en 2012, à comparer aux 1 764 108 usagers raccordés au réseau. Il s'agit pour l'essentiel de tarifs bleus (1 562 543 usagers) mais ceux-ci consomment moins de la moitié de l'énergie vendue (7,105 GWh), les 4 276 usagers aux tarifs verts (5,464 GWh) et 21 415 aux tarifs jaunes (2,712 GWh) assurant le reste.

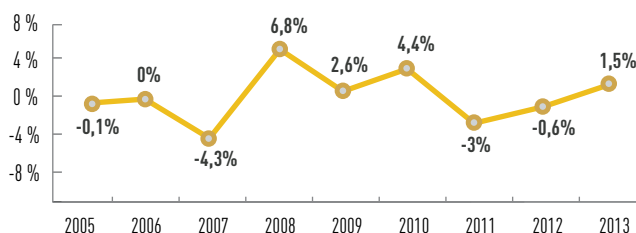
BAISSE DU NOMBRE DE CLIENTS AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (EN %)



90 % des usagers de la concession sont aux tarifs réglementés de vente (TRV) en 2013 : la lente érosion du nombre de clients au TRV se poursuit.



ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA CONSOMMATION DES CLIENTS AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (EN %)



La consommation des clients aux tarifs réglementés a augmenté de 1,5 % sur le territoire du SIPPEREC, montrant la forte thermosensibilité des usagers fortement équipés en chauffage électrique (l'année 2013 a été plus froide que 2012).

Augmentation de 6,5 % des recettes

EDF affichait, en 2013, des recettes de la vente d'électricité aux TRV sur la concession du SIPPEREC de 1363,64 millions d'euros. Les recettes provenant de la vente d'électricité auprès des particuliers et de petits professionnels au tarif bleu (avec 726,2 millions d'euros en 2013) affichaient une croissance de 6,5 % par rapport à 2012 alors que le nombre d'usagers et que le volume des ventes stagnaient autour de 1 % sur la même période.

À l'exception des recettes de la vente d'électricité, le concessionnaire EDF ne communique à l'autorité concédante aucun élément financier permettant de connaître l'économie de la concession ni même d'information relative au patrimoine en concession.

Nouvelle forte hausse des réclamations

Les réclamations écrites des particuliers ont bondi de 24,5 % en 2013 (40 027), prolongeant un mouvement de même ampleur qu'en 2012.

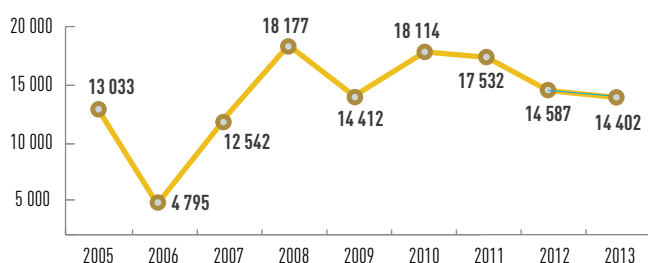
85 % des réclamations ont été traitées dans un délai de 30 jours contre seulement 66 % en 2010, 78 % en 2011 et 75 % en 2012. Toutefois, la ventilation des réclamations en fonction de clés de répartition ne permet pas d'analyser précisément cette information à la maille de la concession du SIPPEREC.

Précarité : meilleure allocation du Tarif de première nécessité mais augmentation de 51 % du nombre de coupures

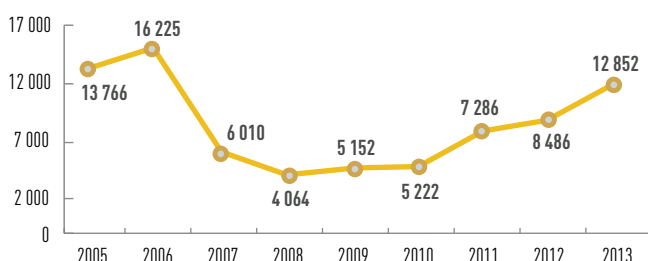
Le nombre d'usagers dont la puissance a été réduite à 1 kVA (service minimum - SMI) est stable (14 402 contre 14 587 en 2012). En revanche, les bénéficiaires du Tarif de première nécessité (TPN) augmentent, sous l'effet de la mise en place de l'automatisme : 96 608 bénéficiaires étaient enregistrés fin 2013, soit une hausse de 41 %.

Les coupures d'électricité ont elles aussi bondi, avec 12 852 suspensions de service enregistrées (contre 8 486 en 2012, 7 286 en 2011, environ 5 000 les deux années précédentes). Le département de Seine-Saint-Denis est particulièrement touché par l'augmentation de ces coupures, leur nombre a quasiment doublé en une année. Des augmentations importantes sont également constatées dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne.

NOMBRE DE CLIENTS AU SMI (LIMITATION DE PUISSANCE À 1 KVA)



NOMBRE DE COUPURES D'ÉLECTRICITÉ



L'ANALYSE DU SIPPEREC

En application de l'article 3 du décret 2008-780 du 13 août 2008, EDF doit maintenir la fourniture d'électricité pour un foyer pour lequel un dossier a été déposé auprès du fonds solidarité sans procéder à une réduction de puissance.

EDF a conclu, à partir de cette disposition, qu'il ne lui était plus possible de proposer le Service de maintien de l'énergie (SME) car il s'agit de réduire la puissance à 3 kVA. Ce service a donc été supprimé en 2009, pour tous les clients, que ceux-ci aient déposé un dossier auprès du Fonds solidarité logement ou pas.

La loi Brottes promulguée le 15 avril 2013 interdit toute coupure, quel que soit le client, pendant la trêve hivernale et propose aux fournisseurs de recourir à la limitation de puissance. EDF n'a pas précisé si des réductions de puissance sont à nouveau mises en œuvre. Cependant, EDF utilise toujours le SMI ou service minimum, qui réduit la puissance à 1 kVA.

Tarif de première nécessité : nécessaire vigilance

96 608 familles bénéficient du TPN fin 2013 (+ 41 %). Désormais proposée par tous les fournisseurs, l'allocation du TPN doit être contrôlée de près par les autorités concédantes. À ce titre, le SIPPEREC a adopté un règlement de service fixant les modalités de contrôle de l'application du TPN. Il s'agit de vérifier que l'ensemble des lois et règlements en vigueur pour protéger les foyers en situation de précarité est respecté.

En outre, le SIPPEREC demande aux fournisseurs de réaliser, chaque année, un conseil tarifaire gratuit pour les clients au TPN. Le SIPPEREC a écrit au président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour demander la gratuité du changement de puissance qui pourrait éventuellement en résulter car, à ce jour, cette prestation est facturée, rendant l'opération financièrement sans intérêt pour l'utilisateur.

NOMBRE DE CLIENTS BÉNÉFICIAIRES DU TPN



Fonds de solidarité logement

Dans les trois départements de la petite couronne, EDF contribue au Fonds de solidarité logement (FSL) à hauteur de 2,25 millions d'euros. Plus de la moitié de cette somme est affectée au département de Seine-Saint-Denis.

Sur le territoire du SIPPEREC, le montant des aides attribuées est de 2,97 millions d'euros. Le montant moyen de l'aide attribuée est de 127,50 euros pour 23 343 dossiers bénéficiaires.

NOMBRE DE FAMILLES AIDÉES DANS LE CADRE DU FSL



L'ANALYSE DU SIPPEREC

- Le Val-de-Marne connaît le plus grand nombre de dossiers FSL (13 088), soit une augmentation de 4,4 %. 7 975 ont été traités en Seine-Saint-Denis (+9,4 %) et 2 280 dans les Hauts-de-Seine.

- La contribution moyenne par dossier est plus importante dans les Hauts-de-Seine (257,50 euros/dossier) contre 135 euros en Seine-Saint-Denis et 100 euros dans le Val-de-Marne.

- La participation d'EDF au FSL est, au regard des fonds redistribués, bien moins importante dans le Val-de-Marne (EDF apporte 39 % du FSL) que dans les 2 autres départements (82 % dans les Hauts-de-Seine et 86 % en Seine-Saint-Denis).

L'action du SIPPEREC

Le Fonds social, précarité et efficacité énergétique (FSPEE)

La précarité énergétique touche 4 millions de foyers au niveau national. Elle est particulièrement présente en petite couronne. Le SIPPEREC dispose d'un Fonds social, précarité et efficacité énergétique dans le cadre de la convention de partenariat, pour aider les CCAS à intervenir auprès des populations les plus fragilisées. Doté de 437 979 euros pour 2013, il œuvre notamment pour aider au paiement des factures d'électricité des familles en précarité.

Des financements au service des villes

- Une aide au paiement de factures d'électricité pour les foyers en difficulté. 173 064 euros (dans 62 villes) ont été mobilisés à cet effet en 2013.
- Un financement de l'acquisition de lampes basse consommation et LED.
- Des outils de sensibilisation (guides Élec'Onomy et exposition).
- Un financement des diagnostics thermiques de logements et à la réalisation de travaux de rénovation thermique. Ce dispositif peut accompagner des familles en précarité énergétique dans la rénovation de leur logement, en mobilisant les aides disponibles et les complétant par celles du Fonds social.

ZOOM SUR...

Le financement de diagnostics thermiques des logements

Ce service s'adresse aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique. Un conseiller EDF se rend à domicile afin de réaliser un bilan thermique au niveau de l'isolation, du système de chauffage, de la production d'eau chaude sanitaire et de la ventilation.

Avec le FSPEE, ce service est pris en charge à 100 %.

La réhabilitation énergétique des logements

Ce dispositif permet de conduire des réhabilitations thermiques de logements habités par des familles en situation de précarité énergétique, quelle que soit l'énergie de chauffage. Sont concernés les propriétaires occupants ou les locataires dont le propriétaire est bailleur social associatif ou bailleur privé conventionné pour limiter le loyer pendant une période d'au moins 9 ans.

Après versement des subventions publiques, le SIPPEREC participe au financement du montant des travaux TTC.

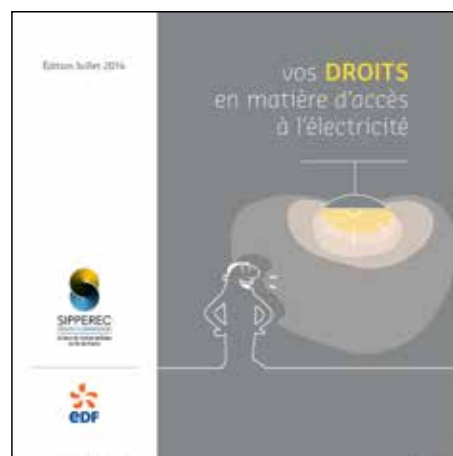
Un plafond est fixé par logement à :

- 8 000 euros pour les bailleurs sociaux associatifs ;
- 2 000 euros pour les autres cas, notamment dans le cadre d'une convention conclue avec l'ANAH.

Des travaux ont été menés dans 4 villes en 2013 : deux dossiers ont été présentés par l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL) sur les villes de Courbevoie et Vincennes, les deux autres par le CCAS d'Aubervilliers, suite à des études-diagnostics réalisées par EDF.

Travaux d'isolation des bâtiments communaux et logements sociaux

Les dossiers reçus pour l'année écoulée concernent 4 villes (Boulogne-Billancourt, Courbevoie, Vanves et Saint-Denis) et 8 dossiers. Un dossier sur Saint-Denis concerne des travaux d'isolation de 12 logements sociaux réalisés par SNL pour le compte de la ville. Les 7 autres dossiers concernent les travaux d'isolation de bâtiments communaux.



Le guide « Vos droits en matière d'accès à l'électricité ». Nouvelle édition - juillet 2014

Pour commander des guides ou emprunter l'exposition, adressez-vous au service communication du SIPPEREC : communication@sipperec.fr



À SAVOIR

Fiche pratique « Précarité énergétique » disponible sur : www.sipperec.fr

RÉNOVATION : DE NOUVELLES AIDES POUR LES COMMUNES

Le fonds reste principalement utilisé pour le paiement des factures d'électricité. Les nouvelles aides, surtout celles liées à l'efficacité énergétique, sont encore peu connues des communes. Néanmoins, quelques opérations significatives ont déjà bénéficié d'une subvention : radiographie thermique aérienne dans la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, isolation de bâtiments communaux (crèche et écoles à Boulogne-Billancourt), rénovation de logements (Aubervilliers, Courbevoie, Vincennes), par des remplacements de menuiseries ou isolation des combles.



L'exposition Élec'Onomy

RÉHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR LA MAÎTRISE D'ÉNERGIE



Grâce aux subventions du SIPPEREC (4 %), l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL) a réhabilité 8 logements d'insertion tous situés rue du Chemin Vert à Saint-Maur-des-Fossés pour un coût total d'1,4 million d'euros.

Contrôles

CONTRÔLE QUALITÉ DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV) – EXERCICE 2011

OBJECTIF	MODE OPÉRAIRE	CONCLUSIONS	ACTIONS
Contrôler l'état du portefeuille des usagers au tarif bleu, contrôler le processus de gestion de la clientèle, contrôler les résultats inscrits au CRAC 2010 et 2011.	Analyse des éléments transmis par demande de fichiers. Contrôle sur site.	Le conseil tarifaire n'est réalisé par EDF que sur appel entrant. EDF doit mettre en œuvre une démarche pro-active à l'égard des usagers présentant des indices d'une tarification inadaptée. Les éléments relatifs à la nature des branchements, la qualité de facturation, le montant des impayés n'a pas été communiqué au SIPPEREC.	Approbation du rapport en Comité syndical du 27 juin 2013 faisant état de manquement à la transmission d'éléments nécessaires au contrôle. Mise en demeure d'EDF pour obtention par le SIPPEREC des documents manquants pour finaliser le contrôle concerné.

CONTRÔLE FINANCIER DE LA FOURNITURE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE - EXERCICE 2011

OBJECTIF	MODE OPÉRAIRE	CONCLUSIONS	ACTIONS
Évaluation et contrôle de la répartition des coûts d'investissements et d'exploitation du fournisseur EDF, sur le périmètre de la concession du SIPPEREC entre offres aux tarifs réglementés de vente et offres de marché.	Analyse des éléments comptables et financiers transmis par EDF en réponse aux demandes jointes à la notification de contrôle.	Il n'a pas été possible de mener à terme le contrôle de concession de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente à la suite du refus du concessionnaire EDF de communiquer au SIPPEREC les éléments essentiels au contrôle.	Approbation du rapport par délibération du Comité syndical du 17 octobre 2013. Mise en demeure d'EDF pour obtention par le SIPPEREC des documents manquants pour finaliser le contrôle concerné.

Les services + proposés par le SIPPEREC

En plus de son rôle d'autorité concédante, le SIPPEREC propose des prestations de services pour aider les collectivités à maîtriser leurs budgets et assurer leurs recettes.

La maîtrise des coûts de raccordement au réseau électrique

Le SIPPEREC propose aux communes compétentes en matière d'urbanisme un conseil et un accompagnement pour examiner les propositions techniques et financières (PTF) et les devis adressés par ERDF pour le raccordement de bâtiments au réseau public de distribution électrique.

L'assistance du SIPPEREC

Lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme, ERDF peut être amené à demander une contribution aux collectivités pour le raccordement du projet au réseau électrique. Le SIPPEREC analyse ensuite cette proposition selon 4 critères : **la qualité du tiers payeur, la puissance, la conformité de la proposition d'ERDF à l'opération de référence et le respect du barème**. Des missions complémentaires ont été instituées à la demande des villes (gestion des relations avec ERDF pour l'instruction du volet «électricité» des autorisations d'urbanisme, analyse des capacités du réseau électrique au regard des projets d'aménagement). **Les coûts de renforcement du réseau pour le raccordement des nouveaux utilisateurs sont couverts par le Tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution (TURPE)**. Ainsi, seules les extensions au sens «allongement» du réseau sont à la charge de la collectivité.

Des contrôles probants avec d'importantes économies pour les collectivités

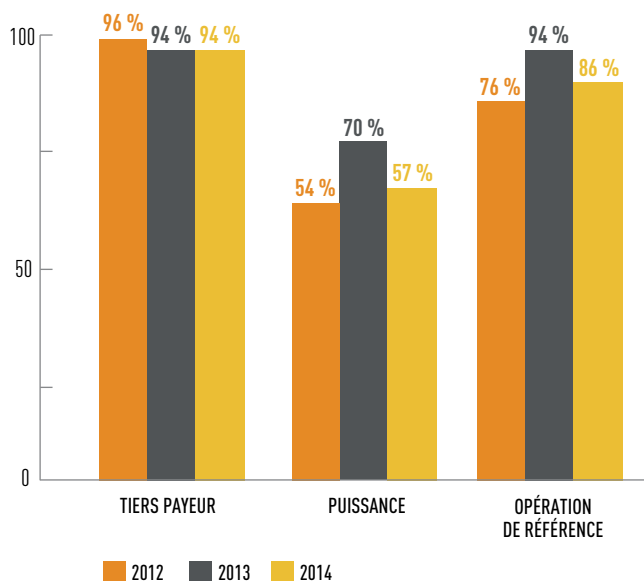
Le SIPPEREC analyse chaque proposition et adresse aux collectivités un avis motivé, issu de contrôles types (puissance de raccordement prise en compte par ERDF, opération de référence, application du barème). Une expertise d'autant plus importante que le barème de raccordement est élevé et pèse sur les budgets communaux.



À SAVOIR

L'analyse des devis par le SIPPEREC conduit à observer d'importants écarts. En vérifiant si la collectivité en charge de l'urbanisme était le bon tiers payeur, le SIPPEREC a fait réaliser des économies significatives aux collectivités qui lui ont confié cette mission.

RAISON DE LA NON-CONFORMITÉ DES PTF ET DEVIS EN 2012, 2013 ET 2014



Le cas particulier des projets exceptionnels

Les projets exceptionnels (équipement à usage industriel ou agricole, data center, etc.) peuvent être à l'origine de devis émis par le concessionnaire d'un montant élevé. L'article L. 332-8 du Code de l'urbanisme permet de considérer les travaux nécessaires sur le réseau comme «équipement public exceptionnel», et d'en reporter le coût sur le pétitionnaire. Le SIPPEREC conseille les villes dans l'application de cet article et leur permet de faire des économies importantes.

CHIFFRES CLÉS

47 collectivités bénéficient du service raccordement proposé par le SIPPEREC, dont la Ville de Paris.

3 nouvelles conventions ont été signées par Cachan, Saint-Mandé et Vanves (chiffres au 30 juin 2014).

193 propositions (PTF) de raccordement ont été analysées en 2013 par le SIPPEREC, avec un taux de conformité de **5,7 %**.

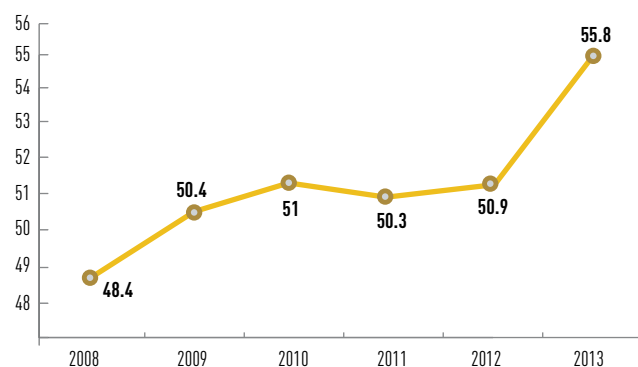
Le contrôle de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Afin de préserver les finances communales, le SIPPEREC collecte, contrôle et reverse aux communes la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

Calculée sur les quantités d'électricité consommées, la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est une recette importante pour les communes.

Entré en vigueur début 2013, le coefficient multiplicateur de la taxe a été actualisé (8,28 contre 8,12 précédemment). 55,813 millions d'euros ont été reversés aux communes après collecte et contrôle par le syndicat au titre de l'année 2013. L'augmentation des recettes (de l'ordre de 1,97%) s'explique en partie par les conditions climatiques exceptionnellement froides de l'année 2013 et une augmentation de la consommation. En 2014, ce coefficient a été fixé à 8,5.

DES RECETTES IMPORTANTES POUR LES COMMUNES (EN M€)



CHIFFRES CLÉS

55,8 M€ reversés aux communes en 2013.
Une augmentation de **1,97 %**.



Le petit-déjeuner du 11 mars 2014 organisé par le SIPPEREC sur la TCCFE a réuni 60 % des collectivités adhérentes à la compétence électricité.

La valorisation des Certificats d'économie d'énergie

Le SIPPEREC propose aux collectivités et bailleurs sociaux de se regrouper pour fédérer leurs travaux de maîtrise d'énergie et atteindre le seuil nécessaire pour vendre les Certificats d'économie d'énergie (CEE) au meilleur prix sur le marché. En 4 ans, plus de 340 000 euros ont ainsi été reversés aux collectivités.

LES CEE, UNE AIDE FINANCIÈRE SOUS CONDITIONS

Le dispositif des Certificats d'économie d'énergie permet de valoriser financièrement des travaux dont l'objectif est de réduire durablement les consommations d'énergie des collectivités locales (travaux d'isolation et de rénovation dans les bâtiments publics, opérations de modernisation de l'éclairage public, etc.). La valorisation financière de ces travaux n'est possible qu'à partir d'un seuil de 20 GWh cumac.

LE REGROUPEMENT FAIT LA FORCE

La constitution d'un dossier CEE est un processus particulier qui nécessite des ressources et une expertise dont une collectivité seule peut être dépourvue. C'est pourquoi le SIPPEREC propose aux collectivités et bailleurs sociaux de les accompagner et de se regrouper pour fédérer leurs travaux, afin d'atteindre plus facilement le seuil d'éligibilité. Le syndicat collecte les informations pour déposer les dossiers et reverse ensuite le produit de la vente des CEE aux signataires. Plus les collectivités seront nombreuses à souscrire à ce service, plus elles pèseront sur le marché des certificats.

CHIFFRES CLÉS

63 communes et offices publics d'habitat ont confié la collecte et valorisation de leurs CEE au SIPPEREC.

10 dossiers ont été déposés atteignant **230 GWh cumac** grâce au regroupement de **42 collectivités**.

342 941 € ont été reversés aux collectivités.

(Chiffres au 30 juin 2014)

L'ACCOMPAGNEMENT DU SIPPEREC

Ce service est réalisé dans le cadre d'une convention habilitant le SIPPEREC à assister la collectivité et les bailleurs sociaux dans la valorisation des actions de maîtrise de la demande d'énergie.



À SAVOIR

Le SIPPEREC a mis en ligne une plateforme CEE pour faciliter le montage des dossiers et le suivi des demandes. Il est possible de simuler les économies : en rentrant le détail des travaux réalisés, vous savez s'ils sont éligibles et pouvez connaître, en fonction des critères techniques, le montant potentiel du financement des CEE.

Pour plus d'informations : www.sipperec.fr
(rubrique Espace Adhérents/suivi des dossiers CEE)



Agir en faveur de la transition énergétique grâce à la production locale d'énergies renouvelables

Premier partenaire public des collectivités, le SIPPEREC développe à la demande de ses adhérents des moyens de production à partir d'énergies renouvelables (centrales photovoltaïques, réseaux de chaleur et géothermie). L'expertise du syndicat, de la réalisation au financement des projets, est reconnue par les villes et les partenaires institutionnels (Région Île-de-France, AGEMO, ADEME...). De nombreuses réalisations concrètes ont déjà vu le jour et contribuent à valoriser le patrimoine public.



Développer les énergies renouvelables en Île-de-France

La compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables » du SIPPEREC vise toutes les énergies renouvelables avec une priorité sur deux types : le solaire photovoltaïque et la chaleur renouvelable (géothermie). De l'étude d'opportunité à la production, en passant par les financements, le SIPPEREC donne aux collectivités les outils pour décider et mettre en œuvre les solutions qui leur conviennent.

En Île-de-France, les énergies renouvelables restent insuffisamment développées : la production locale à partir d'énergies renouvelables et de récupération ne couvre que **5 % de la consommation énergétique des Franciliens**. Dans son schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), la Région Île-de-France se fixe pour objectif de couvrir **11 % des consommations d'énergies grâce au développement des énergies renouvelables d'ici à 2020, et 45 % en 2050**.

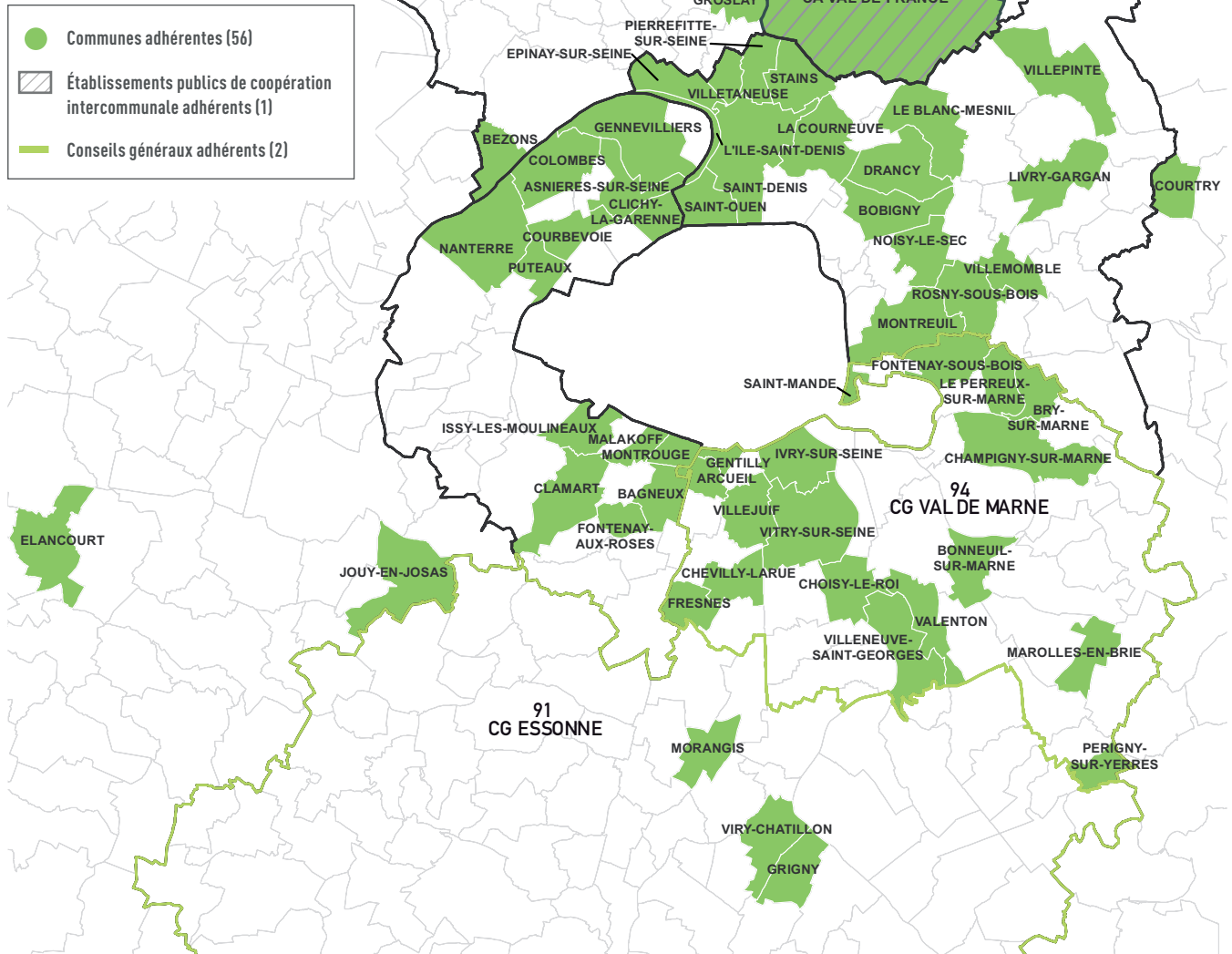
Dans ce contexte, les collectivités ont un rôle central à jouer pour favoriser la production locale d'énergies renouvelables. L'objectif : **réduire la dépendance énergétique de l'Île-de-France, qui importe 90 % de son électricité**.

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AGEMO : Association des maîtres d'ouvrage en géothermie

59 collectivités adhérentes à la compétence développement des énergies renouvelables, dont désormais les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne.



LA COMMISSION MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (ÉLUE AU COMITÉ DU 26 JUIN 2014)

ELLE EST CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Jacques DELOBELLE, Vice-président, délégué de Villemomble
Gaylord LE CHEQUER, Vice-président, délégué de Montreuil

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Michel BECQUET, délégué de Morangis • Samuel BESNARD, délégué de Cachan
Sabine BRUNET-DINE, déléguée de Fresnes • David CHAULET, délégué de Pierrefitte-sur-Seine
Sophie DESCHIENS, déléguée de Levallois-Perret • Karim EL BACHTANY, délégué de Colombes
José GUNTZBURGER, délégué de Fontenay-aux-Roses • Karim HAMRANI, délégué de Noisy-le-Sec
Jean-François JACQ, délégué de Périgny-sur-Yerres • Maryse LEMMET, déléguée d'Antony
Christiane RANSAY, déléguée d'Arcueil • Philippe RIO, délégué de Grigny
Jean-Pierre RIOTTON, délégué de Sceaux • Jean-Pierre ROMPILLON, délégué de Villeneuve-le-Roi
Frédéric SITBON, délégué d'Asnières-sur-Seine • Ansoumany SYLLA, délégué de Clichy-la-Garenne
Dominique TINEL, délégué de Saint-Mandé



LA COMMISSION GÉOTHERMIE (ÉLUE AU COMITÉ DU 26 JUIN 2014)

ELLE EST CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Jean-Jacques BRIDEY, Président de l'AGEMO, Député-maire de Fresnes
Jacques BOUVARD, Vice-président, délégué de Rosny-sous-Bois
Gaylord LE CHEQUER, Vice-président, délégué de Montreuil

ELLE EST COMPOSÉE DE :

José GUNTZBURGER, délégué de Fontenay-aux-Roses
Jean-François JACQ, délégué de Périgny-sur-Yerres
Rachid MAIZA, délégué de La Courneuve
Philippe RIO, délégué de Grigny

Le renouveau de la géothermie francilienne

En 2013, le SIPPEREC a initié quatre opérations de géothermie profonde. Ces projets ont relancé la géothermie dans la région où les derniers forages remontaient aux années 1980. Bénéficiant de l'expertise de l'AGEMO et du soutien de l'ADEME et du Conseil régional, via son fonds chaleur, ces opérations s'inscrivent en parfaite cohérence avec le schéma régional climat air énergie (SRCAE) d'Île-de-France.

Ces réalisations permettront de maîtriser la facture des usagers, notamment avec un taux de chaleur renouvelable garantissant un taux de TVA réduit à 5,5 %.

À Arcueil et Gentilly, le forage est terminé et les travaux de construction du réseau ont commencé

Les travaux de forage se sont déroulés de novembre 2013 à mars 2014. Une belle réalisation technique pour ARGÉO, filiale de Cofely Réseaux, qui a mené à bien deux forages successifs à 1 600 mètres de profondeur, dans un environnement urbain très dense.

Choisi en mars 2013, ARGÉO construit et exploitera un réseau de chaleur géothermique (forage, centrale, extensions du réseau existant) durant 30 ans, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) lancée et gérée par le SIPPEREC pour le compte des villes d'Arcueil et Gentilly.

Les travaux de construction du réseau de chaleur ont démarré en avril 2014, et ceux de la centrale géothermique débuteront fin 2014.

- ARGÉO a construit **2 puits de forage à 1 600 mètres** de profondeur. La température de l'eau est de **(62°C)** et le débit est de **320 m³/h**.
- Le réseau sera alimenté à **60 %** par la chaleur renouvelable du sous-sol, le reste étant assuré par le gaz naturel.
- Le réseau court sur **13 km** ; il chauffera l'équivalent de **10 000 logements**.
- La mise en service interviendra **à l'été 2015**.
- Le projet est soutenu par l'ADEME et la Région Île-de-France (subventions de **23 %**).



La machine de forage à Arcueil, d'une hauteur de 40 mètres, a été installée en octobre 2013. Le forage des deux puits géothermiques à 1 600 mètres de profondeur s'est déroulé de novembre 2013 à mars 2014.



Les travaux de construction du réseau de chaleur, d'une longueur de 13 km, ont débuté en avril 2014.



DÉCOUVREZ LE FILM RÉALISÉ PAR LE SIPPEREC : « LE PROJET DE GÉOTHERMIE À ARCUEIL / GENTILLY » SUR WWW.SIPPEREC.FR

🔍 ZOOM SUR...

Visite du chantier de forage géothermique à Arcueil / Gentilly



Le 3 décembre 2013, une visite du chantier de forage a été organisée en présence de M. Daniel Breuiller, Maire d'Arcueil, M. Jean-Jacques Bridey, Président de l'AGEMO et Député-Maire de Fresnes, M. Bruno Lechevin, Président de l'ADEME, M^{me} Corinne Rufet, Vice-Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France chargée de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie, M. Jérôme Tolot, Directeur Général Adjoint de GDF SUEZ et M^{me} Patricia Tordjman, Maire de Gentilly.

🎯 CHIFFRES CLÉS

Les visites du chantier ont rencontré un vif succès : au total, **1 200 personnes**, dont de nombreux enfants, se sont déplacées dans le module d'accueil en **3 mois**.



À SAVOIR

Une identité visuelle dédiée au projet ARGÉO et de nombreux outils de communication ont été créés : un site internet, une plaquette, des lettres d'information aux riverains, des panneaux...

Pour plus d'informations :
www.arcueil-gentilly.reseau-chaueur.fr/le-reseau-argeo/

ArGeo
Réseau de chaleur
Arcueil - Gentilly



Dalkia délégataire à Bagneux

À l'issue d'une procédure de délégation de service public (DSP) conduite par le SIPPEREC, c'est Dalkia qui a été retenu pour la construction et l'exploitation du réseau de chaleur géothermique de Bagneux. La DSP est de 30 ans, l'investissement initial du concessionnaire étant de 34 millions d'euros. Captée dans le Dogger à 1700 mètres, l'eau est à 62 °C. Dalkia attend une production de 95 GWh par an.

- Les travaux préparatoires de la plate-forme de forage ont débuté à l'été 2014.
- La mise en service est prévue en août 2016.
- Les 13 km du réseau de chaleur permettront de desservir 9500 équivalents logements et d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 15 300 tonnes de CO₂ par an.

Cofely Réseaux délégataire à Rosny-sous-Bois et Noisy-le-Sec

Une délégation de service public (DSP) similaire a conduit à retenir Cofely Réseaux pour permettre à ces deux villes de Seine-Saint-Denis de bénéficier d'une production de chaleur renouvelable d'origine géothermique. La DSP est de 30 ans, pour un investissement du concessionnaire estimé à 33 millions d'euros. Les forages seront réalisés à 1 600 mètres, pour capter une eau à 62 °C. La production attendue est de 103,5 GWh par an.

- Les travaux de forage commenceront fin 2014. La mise en service est attendue pour juin 2016.
- Le réseau, d'une longueur de 10 km, permettra de chauffer l'équivalent de 10 000 logements et d'éviter le rejet de 15 800 tonnes de CO₂ chaque année.



FOCUS

DES ÉTUDES DE POTENTIEL POUR DÉVELOPPER LA GÉOTHERMIE EN ÎLE-DE-FRANCE

Le SIPPEREC a réalisé une étude pour dresser l'état des lieux et les perspectives de développement de la géothermie en Seine-Saint-Denis en 2010 et dans le Val-de-Marne en 2013. Ces études ont permis de lister et d'informer sur les nouveaux projets possibles sur ces territoires. Une étude similaire a démarré dans le département de l'Essonne.

Une SPL à Grigny et Viry-Châtillon

Un projet de géothermie est en cours de finalisation dans ces deux communes, lesquelles ont souhaité que son portage soit effectué par une société publique locale (SPL), comme le permet la loi du 28 mai 2010. C'est à cet effet qu'a été créée, en décembre 2013, la société publique locale (SPL) d'exploitation des énergies renouvelables Grigny-Viry-Châtillon (la SEER). Elle aura en charge la gestion du réseau de chaleur. Le SIPPEREC détient 51 % du capital de cette SPL, les villes de Grigny et Viry-Châtillon en étant actionnaires respectivement à hauteur de 34 % et 15 %.

Le forage permettra de pomper l'eau. Les réseaux existants seront étendus pour desservir quelque 10 000 logements ainsi que les entreprises et bâtiments communaux.

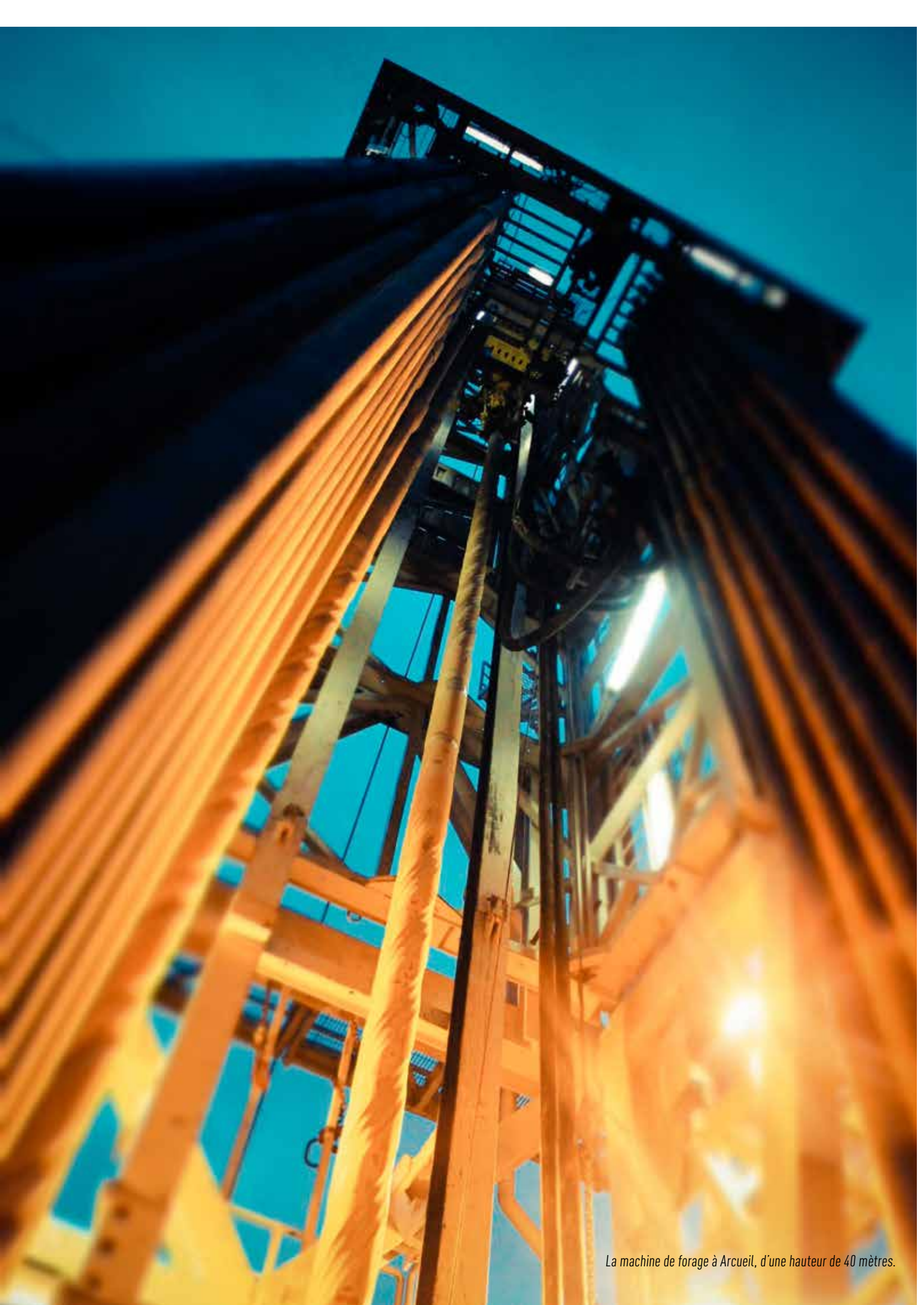


M. Claude Capillon, Maire de Rosny-sous-Bois, et M. Laurent Rivoire, Maire de Noisy-le-Sec, lors de la visite du chantier de forage à Arcueil, le 4 février 2014.



REPRÉSENTANTS DU SIPPEREC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DE GRIGNY - VIRY-CHÂTILLON (ÉLUS AU COMITÉ DU 26 JUIN 2014)

Jacques DELOBELLE, Vice-président et délégué de Villemomble
 Fatah AGGOUNE, Vice-président et délégué de Gentilly
 Yasmine BOUDJENAH, déléguée de Bagneux
 Jacques BOUVARD, Vice-Président et délégué de Rosny-sous-Bois
 José GUNTZBURGER, délégué de Fontenay-aux-Roses
 Vincent PHALIPPOU, délégué de Chevilly-Larue
 Jean-Pierre RIOTTON, délégué de Sceaux



La machine de forage à Arcueil, d'une hauteur de 40 mètres.

Le solaire photovoltaïque : une opportunité pour les collectivités

Le SIPPEREC conduit des projets « clés en main » pour les collectivités d'Île-de-France souhaitant produire localement de l'électricité d'origine solaire photovoltaïque. 42 centrales solaires sont aujourd'hui construites et raccordées au réseau.

Valoriser le patrimoine public

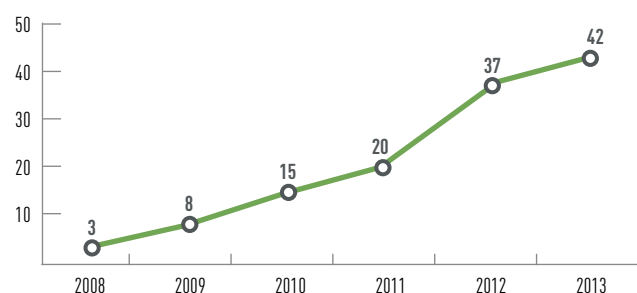
La rénovation de toitures et/ou l'isolation des bâtiments publics sont l'occasion de réaliser des installations photovoltaïques à coût maîtrisé. Certaines communes ont ainsi opté pour des travaux coordonnés, la pose de panneaux solaires se combinant avec des travaux d'isolation ou de rénovation de toiture. Il existe également d'autres possibilités pour étudier la création de nouvelles installations photovoltaïques, comme un projet de bâtiment neuf ou un terrain non utilisé.

Les avantages pour la collectivité

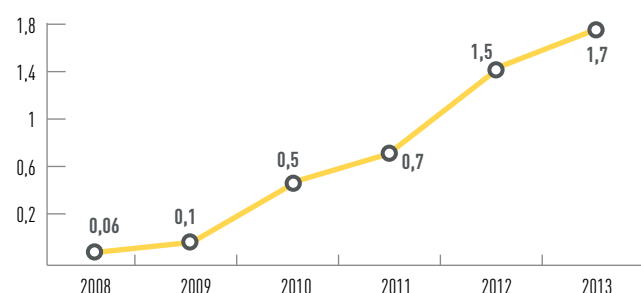
Les progrès technologiques et la mutualisation opérée par le SIPPEREC ont permis de réaliser de nombreux projets en garantissant aux collectivités :

- **des installations de qualité**, parfaitement intégrées au milieu urbain ;
- **un investissement sécurisé**, avec la certitude de vendre l'électricité photovoltaïque à un tarif défini par les pouvoirs publics ;
- **des coûts maîtrisés**, grâce à la mutualisation des opérations et aux subventions obtenues par le SIPPEREC ;
- **une gestion simplifiée**, la vente de l'électricité et l'exploitation de la centrale étant gérées par le syndicat.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES



ÉVOLUTION DE LA PUISSANCE INSTALLÉE CUMULÉE (EN MWc)



Inauguration de la centrale solaire photovoltaïque du groupe scolaire Pierre et Marie Curie à Chevilly-Larue en présence de Christian Hervy, Maire et Conseiller général, et de Christian Fautré, Vice-président du SIPPEREC, le 8 octobre 2013.



Inauguration de la centrale solaire photovoltaïque du groupe scolaire des Glaisières à Grosly, en présence de Joël Boutier, Maire, le 4 avril 2013.



Inauguration de la centrale solaire photovoltaïque de l'école maternelle Paul Bert à Saint-Mandé, en présence de Patrick Baudouin, Maire, et de Jacques Delobelle, Vice-président du SIPPEREC, le 29 novembre 2013.

À SAVOIR

LE SIPPEREC ASSURE UN SERVICE « CLÉS EN MAIN » :

- études préalables, maîtrise d'ouvrage
- financement, gestion
- suivi technique, maintenance

Le SIPPEREC peut aussi prendre en charge l'exploitation de centrales déjà existantes.

Les nouvelles centrales solaires



ÉCOLE DES ROCHERS À CLAMART



GRUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE –
JEAN ROSTAND À STAINS



GRUPE SCOLAIRE PIERRE ET MARIE CURIE
À CHEVILLY-LARUE



ÉCOLE HENRI WALLON À VILLETANEUSE



ÉCOLE MATERNELLE PAUL BERT À SAINT-MANDÉ



GRUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE
À PIERREFITTE-SUR-SEINE

LES SERVICES DU SIPPEREC POUR DÉVELOPPER VOS PROJETS

- **Lancement des études sur les bâtiments publics** des collectivités souhaitant connaître l'opportunité d'une réalisation photovoltaïque.
- **Proposition de reprise des installations** pour les collectivités souhaitant confier l'exploitation de leurs centrales photovoltaïques.
- **Accompagnement des collectivités** pour les réalisations photovoltaïques sur bâtiments neufs (réglementation thermique 2012).
- **Gestion des installations en auto-consommation** : la production photovoltaïque est prioritairement consommée sur place, le surplus est injecté sur le réseau.

EXEMPLES DE PROJETS FAVORABLES À L'ÉTUDE D'UNE SOLUTION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR VOTRE PATRIMOINE :

- une toiture en mauvais état ;
- une installation déjà existante pour laquelle vous souhaitez bénéficier d'une exploitation mutualisée ;
- une installation déjà existante nécessitant des travaux ou une remise aux normes ;
- un bâtiment que vous souhaitez rénover pour améliorer sa performance énergétique ;
- un projet de construction d'un bâtiment « passif » ou à « énergie positive ».

CHIFFRES CLÉS

Depuis sa première réalisation en 2008, le SIPPEREC gère **42 centrales** solaires photovoltaïques raccordées au réseau, construites dans **24 communes**.

Puissance installée cumulée **1,7 MWc** • Production annuelle **1,55 GWh** • Production équivalente à la consommation annuelle (hors chauffage et eau chaude) de **574 foyers**. Production permettant d'éviter l'émission de **138 tonnes de CO₂** par an.

Création de la société SIPEnR, une SEM pour soutenir les projets franciliens d'énergies renouvelables

Afin de réaliser des projets favorisant l'utilisation des énergies renouvelables, le SIPPEREC crée la SEM SIPEnR.

En décembre 2013, le SIPPEREC a créé une SEM dédiée aux énergies renouvelables, SIPEnR, dotée d'un capital de 1,5 million d'euros, détenu à 85 % par le SIPPEREC. Autour de la table figurent aussi le fonds d'investissement Énergie partagée et l'AGEMO, ainsi que d'autres SEM (voir ci-contre, p. 47) créées par des syndicats intercommunaux d'énergie. La SEM SIPEnR financera divers projets : réseaux de chaleur, notamment ceux issus de la géothermie, centrales photovoltaïques, fermes éoliennes. Elle investira également dans des opérations de maîtrise de l'énergie pour réduire le recours aux énergies fossiles.

Cette SEM s'inscrit en parfaite adéquation avec les objectifs du schéma régional climat air énergie (SRCAE).



L'assemblée générale et le comité d'administration se sont déroulés le 6 mars 2014, en présence d'Étienne Andreux (SIPPEREC), Samuel Besnard (SIPPEREC), Erwan Bouvard (Énergies Partagées Investissement), Jacques Bouvard (SIPPEREC), Jean-Luc Dupont (SEM ENERSIEL), Christian Fautré (SIPPEREC), Martine Flamant (SIPPEREC), José Guntzburger (SIPPEREC), Emmanuel Julien (SEMI SERGIES), Marie-José Makareinis (SEM SOLEIL), Jean-Luc Nicaise (AGEMO), et Maurice Thomas (SEM SAGECHAU).



SEM
SIPEnR

LA SEM SIPEnR À VOTRE SERVICE

- Pour développer des projets énergies renouvelables (EnR) dans les zones d'aménagement concerté (ZAC), sur le patrimoine des partenaires privés, etc.
- Pour des missions spécifiques d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour vos projets de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables.
- Pour investir dans des projets énergies renouvelables sur votre territoire.



REPRÉSENTANTS DU SIPPEREC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM SIPENR (ÉLUS AU COMITÉ DU 26 JUIN 2014)

Jacques BOUVARD, Vice-président et délégué de Rosny-sous-Bois

Samuel BESNARD, délégué de Cachan

CHRISTIAN FAUTRE, Premier Vice-président et délégué de Champigny-sur-Marne

José GUNTZBURGER, délégué de Fontenay-aux-Roses

Vincent PHALIPPOU, délégué de Chevilly-Larue

DÉVELOPPEMENT / EXPLOITATION DE PROJETS DE GÉOTHERMIE

- Assurer le portage financier dans le cadre de réponses aux délégations de service public
- Maîtrise d'ouvrage déléguée
- Conseil et accompagnement

ÉNERGIE ÉOLIENNE

Participation à des projets de grand éolien au sein de sociétés de projets dédiées, en fonction des opportunités.

LE CHAMP D'ACTIVITÉS DE LA SEM SIPEnR

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

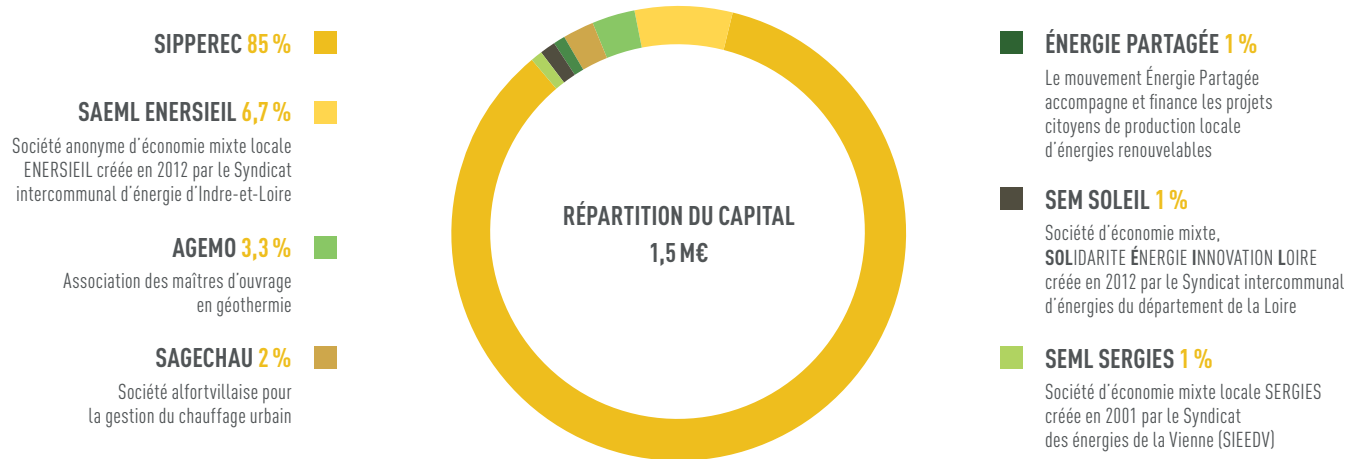
- Développement et exploitation de projets solaires photovoltaïques avec des OPH, dans le cadre d'écoquartiers avec des aménageurs
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation et/ou l'exploitation de centrales photovoltaïques
- Conseil et accompagnement de collectivités

AUTRES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En fonction des demandes et besoins d'organismes partenaires.

Les actionnaires

Des partenaires régionaux impliqués et compétents dans le développement et l'exploitation de moyens de production d'énergies à partir d'énergies renouvelables.



À noter : des négociations sont en cours pour une entrée de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) au capital.

ZOOM SUR...

Participation du SIPPEREC à la SEM Énergies POSIT'IF

Créée à l'initiative de la Région Île-de-France, la SEM Énergies POSIT'IF est dédiée à la rénovation thermique des logements privés, essentiellement les copropriétés, du financement jusqu'à la réalisation des travaux. Énergies POSIT'IF peut intervenir en tiers financeur, à condition que les projets soient économiquement viables.

Le SIPPEREC est entré au capital de cette SEM à hauteur de 100 000 euros et facilite ses démarches, notamment le travail de terrain en liaison avec les communes, pour identifier les besoins. Une partie de l'investissement du syndicat a été valorisée en certificats d'économie d'énergie, à hauteur de 3,3 GWh cumac. Le produit de la vente de ces CEE (estimés à 9 000 euros) a été affecté au fonds de garantie de la SEM, dédié aux opérations de tiers financement.



Un petit-déjeuner d'information a été organisé le 21 janvier 2014 en présence pour la SEM Énergies POSIT'IF de Roseline SARKISSIAN, Présidente et Conseillère régionale, de Jean-Claude GAILLOT, Président du directoire et de Julien BERTHIER, membre du directoire et responsable technique des opérations.



ÉNERGIES POSIT'IF

Capital : 5,3 M€

Guichet unique : diagnostics de performance énergétique (DPE), audits énergétiques, mobilisation des financements, accompagnement des travaux

Cibles principales : logements de classes E, F et G

Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie

Créé en 2004, le groupement compte 446 membres (communes et établissements publics) au 1^{er} septembre 2014. Objectif : aider les communes à connaître leurs consommations, maîtriser leurs coûts, et mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie et de développement durable.

31 décembre 2015 : les tarifs jaunes et verts disparaissent

La loi Nouvelle Organisation du Marché de l'électricité (NOME) a acté la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité pour tous les bâtiments bénéficiant d'une puissance supérieure à 36 kVA (ce qui correspond aux tarifs dits « jaunes » et « verts ») au 31 décembre 2015. Ces contrats représentent environ 75% des consommations des adhérents au groupement de commandes (soit plus d'1 TWh et des dépenses annuelles supérieures à 100 millions d'euros par an).

Pour permettre aux acheteurs publics de se conformer aux obligations légales de cette nouvelle échéance, le SIPPEREC prépare un accord-cadre multi-attributaire, qui sera publié à l'automne 2014, en vue d'attribuer les premiers marchés subséquents en 2015. Cet appel d'offres s'appuiera sur l'expérience acquise par le SIPPEREC depuis plusieurs années dans les marchés publics de l'électricité. La « bascule » vers le nouveau fournisseur d'électricité aura lieu le 1^{er} janvier 2016, conformément au calendrier légal.



Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie a organisé 4 petits-déjeuners d'information en 2013.

CHIFFRES CLÉS

446 adhérents au groupement de commandes dont :
201 communes, **6 conseils généraux**, **la Région Île-de-France**,
18 Communautés d'agglomération et de communes,
18 syndicats, **16 CCAS**, **8 OPH**, **6 autres établissements publics**,
3 SAEM, **2 universités** et **167 collègues**.

(chiffres au 1^{er} septembre 2014)

Tarifs bleus : deux marchés attribués pour l'éclairage public et les bâtiments

Concernant les tarifs bleus, deux marchés ont été attribués, l'un pour l'éclairage public et l'autre pour les bâtiments. Ces deux marchés concernent 12 600 contrats, pour une consommation annuelle de 210 GWh. L'économie résultant de ces appels d'offres est de l'ordre de 4 millions d'euros pour les adhérents sur la durée des marchés.

CALYPTEO, un service pour mieux connaître ses consommations et maîtriser sa facture d'énergie

Le SIPPEREC s'appuie également sur le logiciel CALYPTEO qui permet aux membres du groupement d'accéder en ligne au suivi et à l'analyse de leurs consommations. Véritable outil d'aide à la décision, il intègre automatiquement chaque mois les données de consommation actualisées. L'outil combine maîtrise des coûts (budget, optimisation tarifaire) et des consommations (approche patrimoine, multifluides...).

De nombreux outils pour développer la performance énergétique du patrimoine bâti des collectivités

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la performance énergétique du patrimoine bâti est une véritable boîte à outils avec 41 missions opérationnelles. Attribué en juillet 2013, ce nouveau marché complète et prolonge les marchés précédents (diagnostics de performance énergétique, audits énergétiques). Les prestations sont multiples, de la définition d'un schéma directeur énergie jusqu'au diagnostic de qualité de l'air intérieur, en passant par des études de faisabilité (chaufferie bois, pompe à chaleur...), des tests (thermographie, infiltrométrie...) ou un bilan carbone.

Performance de l'éclairage public : un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été attribué pour améliorer la performance de l'éclairage public et le suivi des installations. L'objectif est d'accompagner les adhérents dans leurs choix techniques, économiques et contractuels.

42 % de la consommation d'électricité d'une commune sont liés à l'éclairage public.

LE DÉTAIL DES MARCHÉS DU GROUPEMENT DE COMMANDES

- **Fourniture tarifs bleus bâtiment :**
attribué en octobre 2013
- **Fourniture tarifs bleus éclairage public :**
attribué en novembre 2012
- **Fourniture tarifs jaunes et verts :**
attribution prévue en 2015
- **AMO pour la performance énergétique du patrimoine bâti :**
attribué en juillet 2013
- **AMO pour la performance de l'éclairage public :**
attribué en février 2014
- **Télérelève des compteurs d'électricité :**
attribué en janvier 2014



À SAVOIR

Fiche « Groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie » téléchargeable sur : www.sipperec.fr

Selon l'enquête de l'ADEME sur l'énergie et le patrimoine communal publiée le 3 juillet 2014, les consommations d'énergie des communes ont diminué de 9 % entre 2005 et 2012 tandis que leur facture énergétique a augmenté de 35,5 %. Avec la hausse des tarifs et la nécessité de maîtriser leur budget, l'énergie est devenue une préoccupation majeure pour les communes.



COMMUNICATIONS



52. L'actualité des communications électroniques

53. Les réseaux de communications électroniques en concession : un patrimoine public pour aménager le territoire en très haut débit

> 56. Les réseaux câblés / 58. IRISÉ / 59. SÉQUANTIC / 60. TDH EUROP'ESSONNE / 62. OPALYS

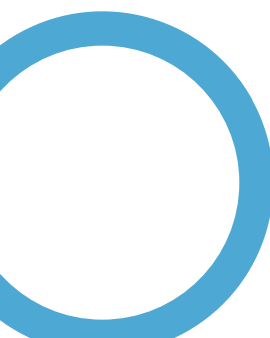
63. Les services ➕ proposés par le SIPPEREC

64. Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques

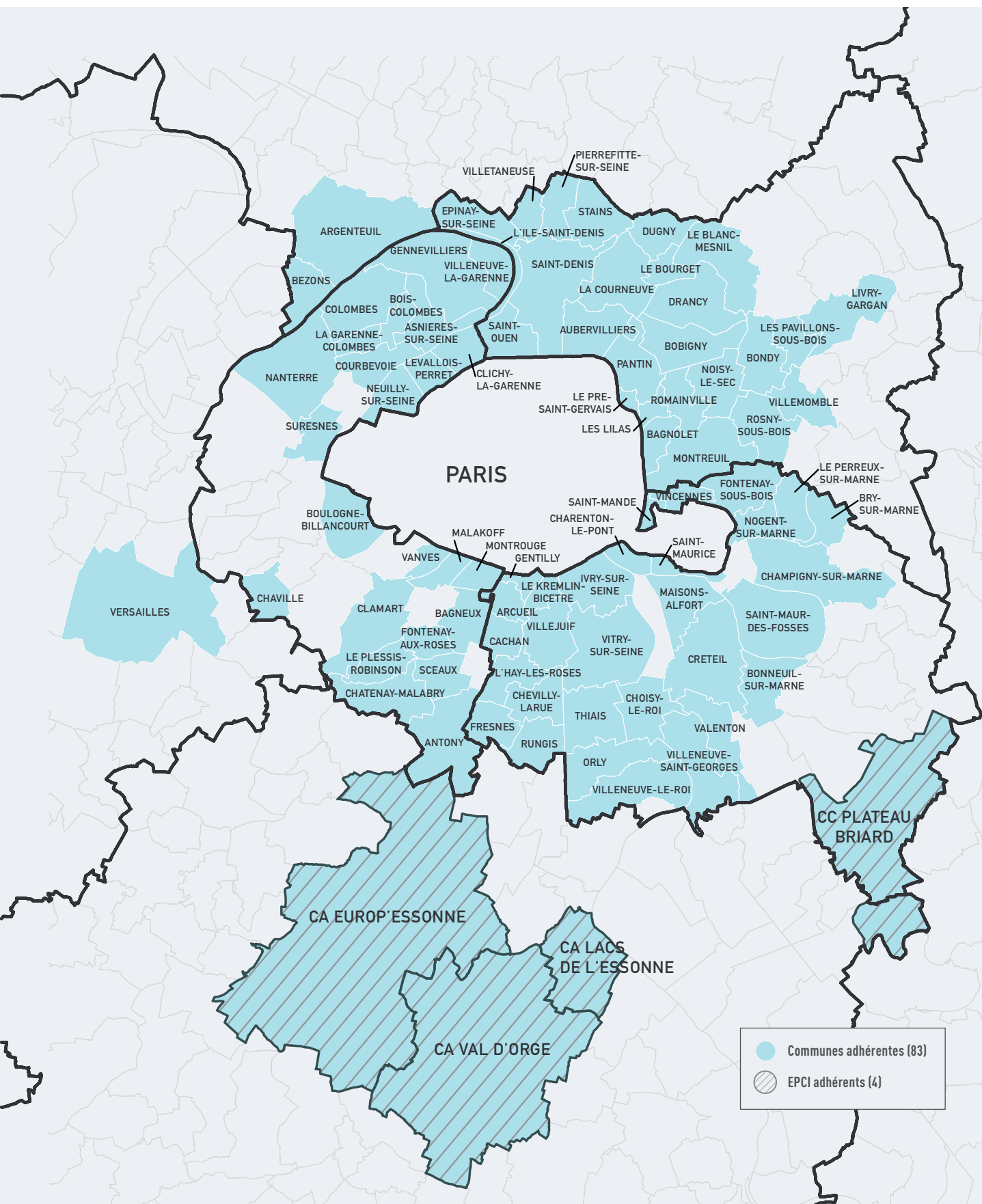
66. Le groupement de commandes pour les données et les systèmes d'information géographique (SIG)

Pour aider les collectivités territoriales à mener une politique d'aménagement numérique et répondre aux besoins de tous, le SIPPEREC exerce une compétence optionnelle «réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle». À ce titre, il est autorité concédante de 16 réseaux, de collecte ou de desserte, en fibre optique ou câble.

Le SIPPEREC agit en faveur d'un égal accès des territoires au très haut débit, basé sur une péréquation entre quartiers très denses et moins denses. Le syndicat défend la mise en place d'un cadre réglementaire prenant en compte les disparités des territoires pour concourir à un véritable service public du très haut débit.



Accompagner les collectivités pour anticiper les évolutions technologiques et les bouleversements des modes de communication.



87

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Valenton, Villeneuve-Saint-Georges et la Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne ont adhéré à la compétence optionnelle « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle ».

L'actualité des communications électroniques

L'année 2013 et le début de l'année 2014 ont notamment été marqués par les annonces du Gouvernement qui a présenté un plan visant à généraliser le très haut débit d'ici à 2022, et par les évolutions industrielles du secteur, en particulier le rapprochement des opérateurs Numéricable et SFR.

Le Gouvernement vise la généralisation du très haut débit en 2022



Le Gouvernement a présenté en février 2013 le plan d'actions de l'État pour le développement des réseaux très haut débit.

L'objectif assigné est de parvenir à rendre éligible chaque foyer à la fibre optique avant fin 2022. Pour cela, le territoire national a été réparti entre les zones rentables, sur lesquelles les opérateurs privés ont annoncé des intentions d'investissement, et les zones non rentables sur lesquelles les collectivités locales sont invitées à déployer des réseaux d'initiative publique, avec le soutien financier de l'État (au travers notamment du fonds pour la société numérique). Dans ce contexte, les opérateurs Orange et SFR ont annoncé en avril 2013 leur intention de couvrir l'intégralité de la région Île-de-France d'ici à 2020. Un modèle de convention a été préparé par la mission «Très haut débit», installée auprès du Ministre en charge de l'économie numérique qui définit les relations entre opérateurs et collectivités pour le déploiement du très haut débit. Cette convention ne prévoit cependant pas de mesure contraignante pour les opérateurs en cas de retards de déploiement. Cela nécessite donc un suivi de la part des collectivités pour s'assurer que les travaux sont bien réalisés.

L'ARCEP prend en compte les quartiers de basse densité



Début 2014, l'ARCEP* a reconsidéré la liste des villes en zone très dense, pour prendre en compte les quartiers de basse densité, répondant en cela à une demande formulée de longue date par le SIPPEREC. Cette décision concerne 14 communes adhérentes. Il en résulte que les villes disposeront de réseaux avec davantage de points de mutualisation, permettant donc un accès plus favorable aux opérateurs, pour le déploiement du très haut débit et, en conséquence, plus de liberté de choix aux utilisateurs finaux.

*Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Numéricable

Numéricable a été introduit à la Bourse de Paris en novembre 2013. Puis, au 1^{er} janvier 2014, les sociétés Ypso France, Numéricable, NC Numéricable et Est Vidéocommunication ont été fusionnées en une seule entité, NC Numéricable, dans un but de simplification juridique et comptable. En avril 2014, la société a annoncé son intention de racheter SFR. Cette acquisition est encore soumise à l'avis de l'Autorité de la concurrence, qui devrait être rendu d'ici à la fin de l'année 2014. Numéricable a également procédé à l'acquisition de Virgin Mobile. Deux concessions du SIPPEREC (IRISÉ et OPALYS) sont actuellement confiées à des sociétés dont la maison mère est SFR Collectivités. Numéricable exploite également des réseaux qui appartiennent aux collectivités. Dans le cadre du rachat de SFR par Numéricable, le Syndicat veillera au respect des engagements contractuels souscrits par les délégataires.

Paris Métropole et les communications électroniques

L'article 12 de la loi MAPTAM* de janvier 2014 prévoit notamment le transfert à la future Métropole du Grand Paris de la compétence «réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle».

Les suites de cette décision

Le SIPPEREC a participé aux côtés des autres grands syndicats urbains (SIGEIF, SIAAP, SYCTOM, SEDIF,...) à la rédaction d'un memorandum qui identifie les difficultés soulevées par l'actuelle rédaction de l'article 12.

Par ailleurs, le comité de Paris Métropole a voté à l'unanimité le 16 mai 2014 une résolution demandant au Gouvernement de s'engager sur la modification de l'article 12 de la loi.

*Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Les réseaux de communications électroniques en concession : un patrimoine public pour aménager le territoire en très haut débit

En 1997, le SIPPEREC se dote d'une compétence optionnelle « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », avec pour objectif de mettre à disposition des citoyens, administrations et entreprises un patrimoine public de communications électroniques, performant et à coût maîtrisé.

Réseaux, achats publics, gestion du sous-sol... : le SIPPEREC, partenaire des collectivités

En 2014, le SIPPEREC gère 16 délégations de service public de réseaux constitués en tout ou partie de fibre optique, courant sur plus de 4 200 km. Pour les construire, le SIPPEREC a mobilisé le secteur privé : les investissements ont été presque entièrement réalisés sans financements publics. En cumulé, pour l'exercice 2013, les réseaux représentent une valorisation d'actifs de 391,9 millions d'euros et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 50,9 millions d'euros.

Le SIPPEREC apporte également son appui aux communes pour la gestion opérationnelle et prévisionnelle de leur sous-sol.

Enfin, dans un contexte d'évolution législative et réglementaire permanente, le SIPPEREC joue un rôle de veille et de conseil auprès des communes adhérentes.



Un petit-déjeuner a été organisé par le SIPPEREC et la FIRIP (Fédération des industriels des réseaux d'initiative publique) le 14 novembre 2013 sur le thème « Convergence des réseaux, des contenus : prochaine frontière du très haut débit ? »

CHIFFRES CLÉS

16 réseaux de communications électroniques dont **12 réseaux câblés** et **4 réseaux de fibre optique** gérés par des délégations de service public.

4 200 km de réseaux d'initiative publique constitués en tout ou partie de fibre optique dont **520 000 foyers** desservis par le câble.



COMMISSION « COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES » (ÉLUE AU COMITÉ DU 26 JUIN 2014)

CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Jacques BOUVARD, Vice-président, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois
Gilles GAUCHE-CAZALIS, Vice-président, Maire-adjoint de Nanterre

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Silvia CAPANEMA-SCHMIDT, déléguée de Saint-Denis • **Bernard DESBANS**, délégué d'Élancourt • **Patrick DONATH**, délégué de Bourg-la-Reine • **Karim EL BACHTANY**, délégué de Colombes • **Jean-Jacques GRESSIER**, délégué de Joinville-le-Pont • **Youssef JIAR**, délégué de Villepinte • **Pierre MARTEAU**, délégué de la Communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE • **François PELLETANT**, délégué de la Communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE • **Vincent ROUSSEAU**, délégué du Kremlin-Bicêtre • **Frédéric SITBON**, délégué d'Asnières-sur-Seine • **Ansoumany SYLLA**, délégué de Clichy-la-Garenne • **Dominique VERGNE**, délégué du Perreux-sur-Marne • **Arnold VOILLEMIN**, délégué de Livry-Gargan

Qui fait quoi ?

Le rôle du SIPPEREC

Dans le cadre de sa compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », le SIPPEREC initie les projets et met en place le cadre contractuel nécessaire à leur développement dans un souci de desserte équitable du territoire. Il contrôle la conformité de la réalisation des réseaux ainsi que les conditions d'exploitation et la qualité de service. En concertation avec les communes, le SIPPEREC négocie avec les concessionnaires des évolutions du cadre contractuel pour prendre en compte le contexte et les besoins des usagers.

Le rôle des concessionnaires

Les concessionnaires investissent pour construire et exploiter les réseaux pendant toute la durée des concessions. Ils commercialisent leurs services auprès des usagers.

Le rôle des collectivités

Les communes accompagnent localement les déploiements en fonction de leurs objectifs d'aménagement du territoire et des besoins des particuliers et entreprises.

Les réseaux de communication du SIPPEREC : des services pour tous les publics

Les opérateurs

Ils disposent d'offres de collecte et d'accès diversifiées pour atteindre leurs clients avec leur propre catalogue de services grâce aux réseaux IRISÉ, SÉQUANTIC, OPALYS, EUROP'ESSONNE et aux réseaux câblés modernisés.

Les entreprises

Elles peuvent raccorder leurs différents sites par le réseau de fibre optique IRISÉ, pour un service dédié à 100 % avec leurs propres équipements ou ceux de leurs opérateurs. Elles peuvent s'abonner aux offres de services diversifiées et innovantes, offertes par les opérateurs sur la base du réseau SÉQUANTIC ou EUROP'ESSONNE.

Les particuliers et les très petites entreprises (TPE)

Ils bénéficient de l'ADSL dégroupé, via IRISÉ et des services *triple play* des réseaux câblés, là où ils sont présents. Ils peuvent bénéficier des services *triple play* sur fibre optique proposés par les opérateurs via OPALYS, SÉQUANTIC ou EUROP'ESSONNE.

Les collectivités locales

Elles ont la possibilité de développer des réseaux dédiés pour l'interconnexion de leurs sites via IRISÉ, SÉQUANTIC ou EUROP'ESSONNE et bénéficient de l'effet de l'ensemble de ces offres en termes d'aménagement du territoire, d'implantation des entreprises et de satisfaction des usagers.

Le très haut débit se fait attendre

L'arrivée du très haut débit dans les foyers et les entreprises repose sur deux techniques : la fibre optique et la modernisation des réseaux câblés.

Le SIPPEREC s'est engagé dans la modernisation du câble, soit avec l'appui de collectivités, comme le Conseil général du Val-de-Marne, soit en prolongeant la durée des délégations de service public comme en Seine-Saint-Denis.

Pour la fibre optique, malgré les annonces réitérées des opérateurs, le déploiement se fait attendre sur de nombreux territoires. Pourtant, ces opérateurs ont souvent « préempté » certaines zones denses, sans pour autant commencer les travaux nécessaires, réduisant leurs investissements.



À SAVOIR

Partout s'impose le même constat : sans l'impulsion des collectivités, le très haut débit pour tous n'existera pas. L'initiative privée se dirige en priorité vers les zones de forte rentabilité. Il importe de définir un partenariat réaliste et vigilant avec les opérateurs pour éviter des territoires inégalement desservis. Le SIPPEREC peut accompagner toute collectivité qui souhaite aménager son territoire en très haut débit.

Collectivités et opérateurs : qui peut investir ?

La France est divisée en zones très denses et moins denses. La réglementation prévoit deux dispositions :

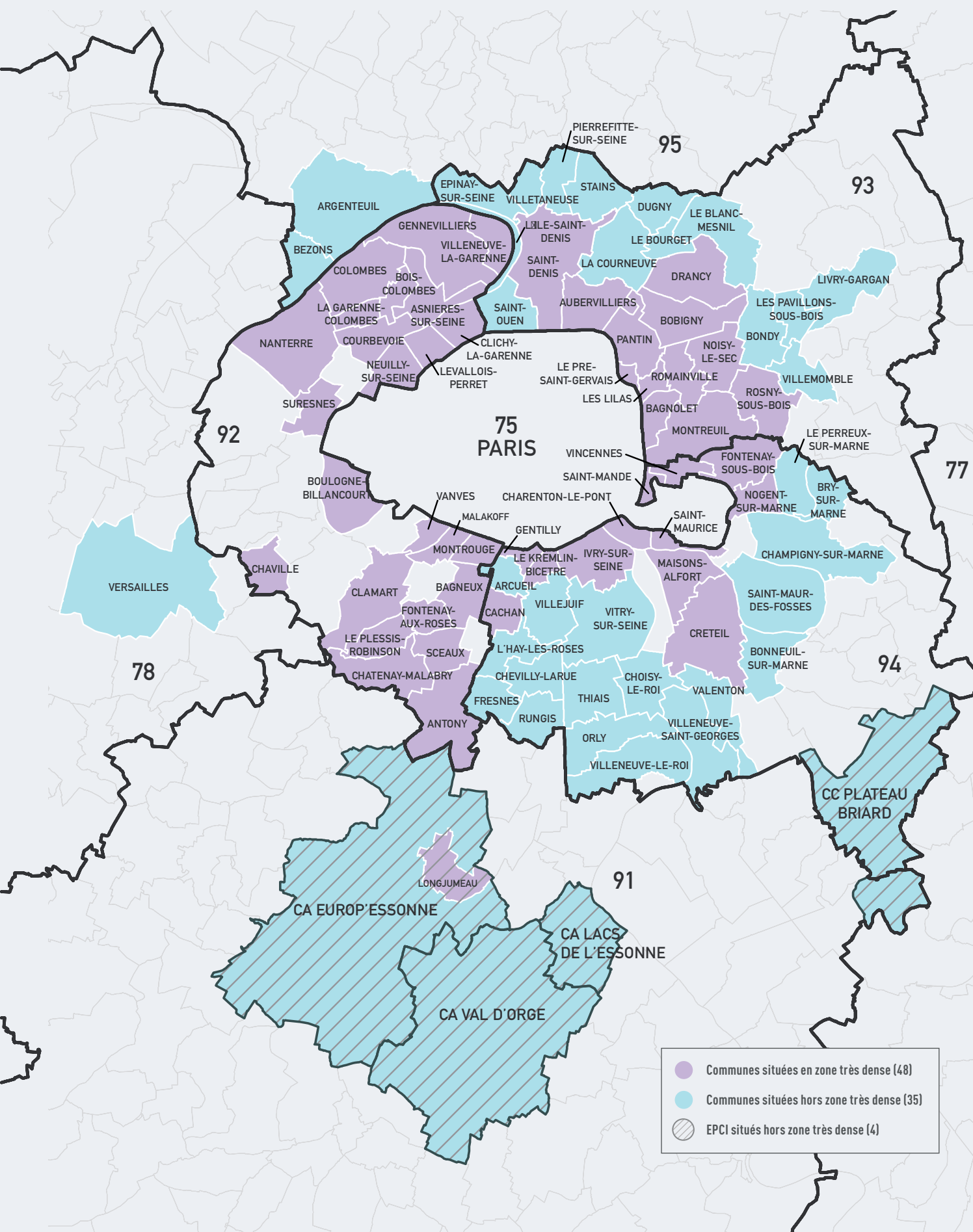
- **Dans les zones très denses**, chaque opérateur peut déployer son réseau jusqu'à un point de mutualisation situé le plus près possible des abonnés (pied d'immeuble).

→ Il est à noter qu'au sein des zones denses, des quartiers de « basse densité » peuvent exister. Le SIPPEREC l'avait exposé à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) qui a fait évoluer la réglementation en ce sens.

- **Dans les zones moins denses**, la mutualisation se fait à l'échelle d'un quartier, voire de plusieurs communes (en rural). Dans ces zones, bien moins rentables, l'investissement des collectivités est réalisé en articulation avec les investissements des opérateurs privés.

→ Dans les immeubles collectifs et lotissements, le raccordement final revient à l'opérateur d'immeuble qui finance les lignes optiques, tandis que les travaux de réalisation des infrastructures d'accueil sont à la charge du propriétaire (ordonnance du 12 mars 2014). Dans les logements individuels, l'ensemble peut être à la charge du propriétaire.

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES À LA COMPÉTENCE « RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
ET SERVICES DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE » CLASSÉES EN ZONE TRÈS DENSE PAR L'ARCEP



Les réseaux câblés

Le SIPPEREC est autorité concédante pour 12 contrats de réseaux câblés.

Modernisation des réseaux et très haut débit pour tous

Le SIPPEREC travaille activement à la modernisation des réseaux câblés, en liaison étroite avec le concessionnaire et les collectivités locales concernées, qu'il s'agisse des villes disposant de réseaux historiques datant des années 80 ou plus récents, mais également le Conseil général du Val-de-Marne, qui participe financièrement à cette modernisation.

Seine-Saint-Denis : prolongement du contrat pour le très haut débit

NC Numéricable et le SIPPEREC ont entamé des négociations visant à moderniser les réseaux de Montreuil ainsi que d'Épinay-sur-Seine, de Rosny-sous-Bois et des communes de la « plaque nord », dans le cadre d'un contrat unifié qui compte désormais 15 villes.

Il a été convenu de prolonger le contrat, en contrepartie des engagements nouveaux du concessionnaire. NC Numéricable construira 6 000 nouvelles prises et procédera à la modernisation des réseaux pour garantir un accès à 100 Mb/s d'ici le 6 mars 2016. Cette modernisation concerne 200 000 logements qui auront accès au très haut débit et s'appuiera sur le remplacement d'équipements dans les têtes de réseaux, voire pour les réseaux les plus anciens, une intervention directe, pour parvenir à des poches de 500 prises (contre 1 500 à 2 000 actuellement). Les quatre délégations de service public auront désormais un terme unique le 31 décembre 2023.

- Cette décision permet l'accès au très haut débit de près d'un tiers des foyers en Seine-Saint-Denis d'ici à fin 2016.
- Ces avancées se feront sans implantation nouvelle sur le domaine public.

En outre, le plan de service a été renouvelé et comprend à présent des offres permettant d'accueillir de nouveaux opérateurs, ainsi qu'une offre de collecte en fibre noire.

Val-de-Marne : le programme suit son cours

Dans le Val-de-Marne, le programme de modernisation s'est poursuivi, avec 160 000 prises dans la « plaque sud » ayant désormais un accès à 100 Mb/s. Le programme est également terminé à Saint-Maur, Rungis et Marolles-en-Brie. À L'Haÿ-les-Roses, Fresnes et Cachan, 70 % des prises sont éligibles, le reliquat concerne des bailleurs qui tardent à autoriser l'accès des immeubles au concessionnaire pour réaliser les travaux nécessaires. En effet, les conditions techniques de réalisation sont en cours de discussion entre le concessionnaire et les bailleurs concernés. Les travaux ont démarré au Kremlin-Bicêtre et au Perreux-sur-Marne.

RÉSEAUX CÂBLÉS - DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE

NC Numéricable

OBJET

Déploiement et exploitation d'un réseau câblé

PÉRIMÈTRE

Plaque sud : 17 communes

Plaque nord : 15 communes

Réseaux câblés transférés par 10 communes :

Bezons, Cachan, Colombes, Fresnes,

L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre,

Marolles-en-Brie, Le Perreux-sur-Marne,

Rungis et Saint-Maur-des-Fossés.

42 communes concernées au total

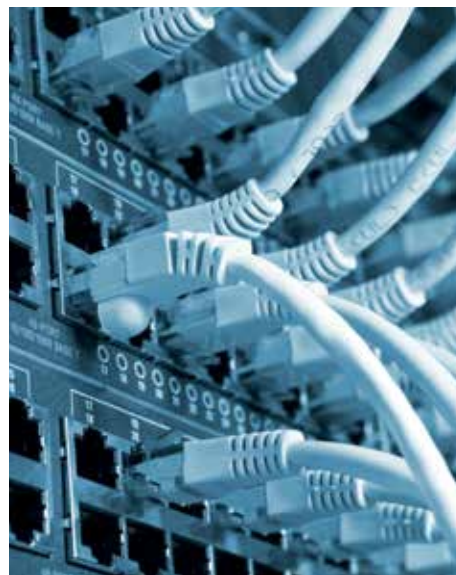
SERVICES

Téléphonie fixe et mobile, Internet, chaînes HD, vidéo à la demande...

CARACTÉRISTIQUES

520 000 logements desservis

2 500 km de réseau fibre optique à terminaison coaxiale (FTTLA)



Le syndicat a interrogé le concessionnaire afin de pouvoir moderniser le réseau câblé présent sur la commune de Bezons. Des discussions sont en cours avec le concessionnaire pour aboutir à un accord.



À SAVOIR

À fin mars 2014, les 130 000 prises des 12 villes de la plaque nord étaient déjà modernisées en Seine-Saint-Denis.

Fin juin 2014, avec l'appui du Conseil général, près de 200 000 prises ont été modernisées dans le Val-de-Marne, généralisant l'accès au très haut débit.

L'activité de contrôle du SIPPEREC

Autorité concédante, le SIPPEREC contrôle l'activité de Numéricable, par des réunions régulières et des missions spécifiques à caractère technique ou financier, ainsi qu'en analysant les rapports annuels d'activité.

Des rapports d'activité conformes aux exigences du contrat

La normalisation du cadre contractuel s'est poursuivie, Numéricable ayant transmis des rapports d'activité en 2013 sur l'activité 2012 en détaillant la situation des biens et immobilisations, les investissements réalisés, ainsi que les grilles de services et le parc d'abonnés. Certains éléments sont encore manquants pour les concessions de L'Hay-les-Roses et de la « plaque sud ».

→ Il reste néanmoins des marges d'amélioration, les comptes d'exploitation de chaque DSP présentant trop de charges calculées à l'aide de clés de répartition.

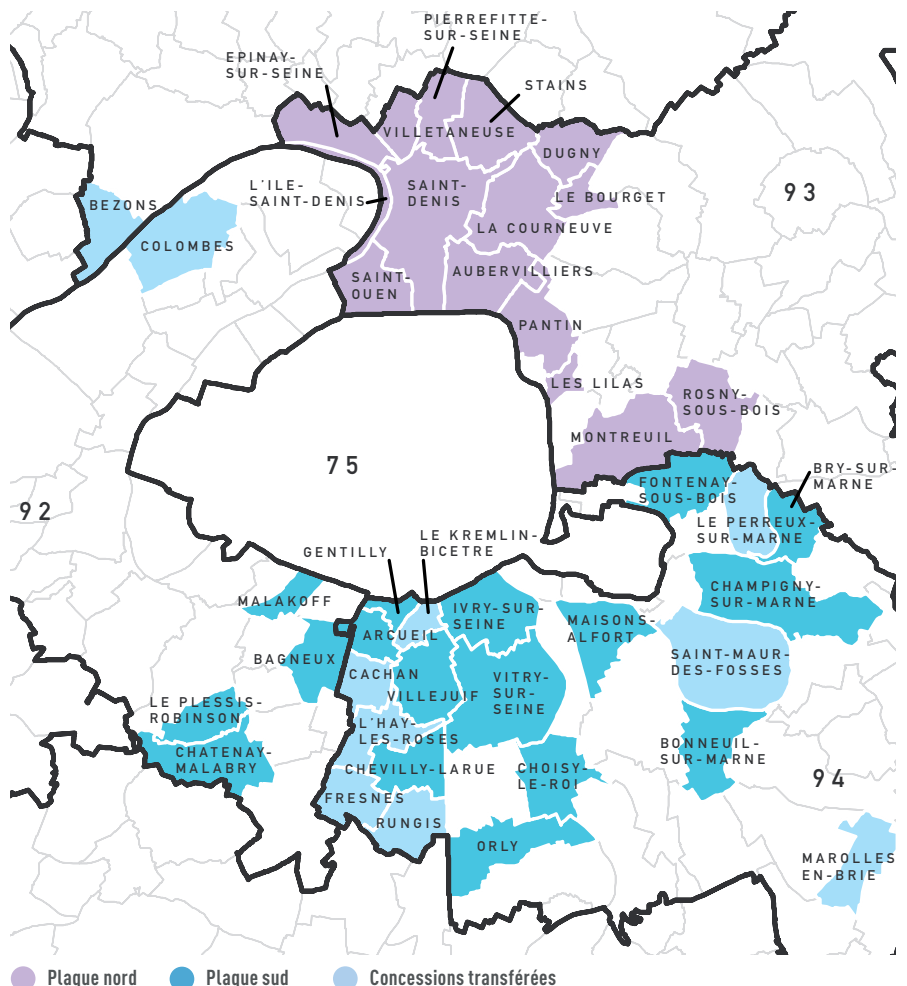
Très haut débit : des têtes de réseau correctement dimensionnées

Dans le cadre de la modernisation des réseaux du Val-de-Marne, conformément à l'accord de financement conclu avec le Conseil général, le SIPPEREC a contrôlé les travaux réalisés dans les têtes de réseaux de Champigny-sur-Marne et Vitry-sur-Seine. Les deux têtes de réseau sont largement dimensionnées, y compris en période de pointe. Le matériel bénéficie d'un environnement propre et sain. Des zones opérateurs sont réservées, pour l'accueil de leurs infrastructures.



La tête de réseau de Champigny-sur-Marne.

RÉSEAUX CÂBLÉS



COMMISSION « RÉSEAUX CÂBLÉS » (ÉLUE AU COMITÉ DU 26 JUIN 2014)

CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Christian FAUTRE, Premier Vice-président, Maire-adjoint de Champigny-sur-Marne
Jacques BOUVARD, Vice-président, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Michel ADAM, délégué de Dugny • **Éric AUVRAY**, délégué de Villetaneuse • **Sylvain BERRIOS**, délégué de Saint-Maur-des-Fossés • **Samuel BESNARD**, délégué de Cachan • **Benoît BLOT**, délégué du Plessis-Robinson • **Yasmine BOUDJENAH**, déléguée de Bagneux • **Philippe BOUYSSOU**, délégué d'Ivry-sur-Seine • **Sabine BRUNET-DINE**, déléguée de Fresnes • **Silvia CAPANEMA-SCHMIDT**, déléguée de Saint-Denis • **Gaëlle CERF**, déléguée de Saint-Ouen • **David CHAULET**, délégué de Pierrefitte-sur-Seine • **Jean-François CHAZOTTES**, délégué d'Orly • **Michel CIBOT**, délégué de Malakoff • **Anthony DAGUET**, délégué d'Aubervilliers • **Loïc DAMIANI-ABOULKHEIR**, délégué de Fontenay-sous-Bois • **André DELUCHAT**, délégué de Chevilly-Larue • **Patrick DOUET**, délégué de Bonneuil-sur-Marne • **François DUCELLIER**, délégué de Villejuif • **Karim EL BACHTANY**, délégué de Colombes • **Emmanuel GILLES de la LONDE**, délégué de Bry-sur-Marne • **Jacques GODARD**, délégué du Bourget • **Ali ID ELOUALI**, délégué de Choisy-le-Roi • **Patrick KONIECZNY**, délégué d'Epinay-sur-Seine • **Patrick LEROY**, délégué de Rungis • **Rachid MAIZA**, délégué de La Courneuve • **Albertino RAMAEL**, délégué de Vitry-sur-Seine • **Christiane RANSAY**, déléguée d'Arcueil • **Pierre RENAULD**, délégué de Bezons • **Vincent ROUSSEAU**, délégué du Kremlin-Bicêtre • **Didier SEGAL-SAUREL**, délégué de Pantin • **Carl SEGAUD**, délégué de Châtenay-Malabry • **Fabienne TESSIER-KERGOSIEN**, déléguée de Stains • **Florence TORRECILLA**, déléguée de Marolles-en-Brie • **Pierre VACANT**, délégué de L'Île-Saint-Denis • **Dominique VERGNE**, délégué du Perreux-sur-Marne • **Manuel ZACKLAD**, délégué des Lilas

IRISÉ

Le SIPPEREC est autorité concédante d'un réseau de fibre optique de communications électroniques à très haut débit, une concession accordée jusqu'en 2019 à IRISÉ. Objectif : développer une « autoroute du très haut débit ». Le déploiement d'OPALYS et de SÉQUANTIC, mais également celui du réseau d'initiative publique (RIP) du Conseil général du Val-de-Marne, s'appuient largement sur l'infrastructure IRISÉ.

L'activité d'IRISÉ en 2013

Cette DSP couvre le territoire des communes adhérentes, sous forme de « dorsale » dont les services (connectivité optique de type fibre noire, services activés Lan to Lan) sont ouverts aux opérateurs et grandes entreprises. Le réseau est interconnecté avec les principaux réseaux télécoms existants en Île-de-France, ce qui permet aux opérateurs nationaux et internationaux de fournir des services Internet, de relier de grandes entreprises ou des sites publics, de sécuriser les réseaux.

Un peu plus de 13 km de réseaux ont été déployés en 2013 sur le territoire de la concession.

Les principaux clients sont des opérateurs dont les commandes ont fortement augmenté en 2013 en lien avec le développement de la 4G et le raccordement des entreprises pour atteindre 94 % de la facturation de l'exercice. IRISÉ raccorde par ailleurs 300 bâtiments publics (mairies, hôpitaux, centres universitaires) et plus d'une centaine de grands comptes.

En 2013, IRISÉ a baissé les tarifs de ses offres (abonnements et accès au service) et introduit une offre de collecte nationale adaptée aux acteurs ne disposant pas d'une solution de collecte en propre.

L'activité de contrôle du SIPPEREC

Avec un chiffre d'affaires de 11,4 millions d'euros (en hausse de 9,6 %), la DSP dégage une rentabilité certaine. Faute d'informations financières conformes en particulier sur les biens de reprise et les biens de retour, le Comité syndical a refusé d'adopter les comptes rendus d'activité qui lui ont été transmis par le délégataire depuis 2009. Dans la perspective de la fin de la DSP en 2019, il importe, en effet, de déterminer précisément le périmètre des biens de retour.



LA POSITION DU SIPPEREC

Le SIPPEREC a constaté que des ouvrages, notamment des raccordements, étaient qualifiés de biens de reprise dans l'inventaire d'IRISÉ. S'y ajoutent des lacunes dans l'inventaire comptable mises en évidence lors d'un contrôle mené en 2013 sur l'exercice 2012.

Le SIPPEREC demande à IRISÉ de se conformer aux dispositions contractuelles et au contrat de concession.



Interventions sur le réseau de fibre optique IRISÉ.

IRISÉ - DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE

IRISÉ (SFR Collectivités)

OBJET

Établissement et exploitation d'une infrastructure métropolitaine de fibre optique noire

PÉRIMÈTRE

Communes adhérentes à la compétence télécoms

SERVICES

Connectivité optique : fibre noire

Bande passante

CARACTÉRISTIQUES

588 km de fibre optique déployés

GLOSSAIRE

Lan to Lan : interconnexion entre deux réseaux locaux utilisant Internet comme support de transmission et hautement sécurisée grâce au cryptage des données.

SÉQUANTIC

Le SIPPEREC est autorité concédante d'un réseau très haut débit desservant en priorité les entreprises et sites publics, ainsi que les immeubles, confié à SÉQUANTIC (groupe TUTOR), et déployé dans toutes les communes adhérentes à la compétence « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle ». Le potentiel activable est de plus de 32 000 sites. Objectif : raccorder les entreprises à la fibre optique pour leur donner les moyens de se développer et favoriser l'accès au très haut débit.

Une dynamique commerciale confirmée

La commercialisation se poursuit activement. Attentif au marché, le délégataire TUTOR a opéré des révisions à la baisse de ses tarifs. 445 sites utilisateurs professionnels sont déjà raccordés au réseau. Le réseau accueille 34 opérateurs.

Début 2014, le catalogue s'est enrichi de nouvelles offres, assorties de clauses de dégressivité liées aux volumes.

SÉQUANTIC desservira la Communauté d'agglomération du Val d'Orge



Une extension du réseau est en cours, afin de desservir les zones d'activité de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge (10 communes) qui a adhéré au SIPPEREC fin 2012.

Un avenant a été conclu à cet effet en mai 2013. Ce territoire dispose d'une couverture ADSL hétérogène (20 % des foyers sont en zones grises) et les déclarations d'intention d'investissement très haut débit des opérateurs début 2011, n'ont pas été suivies d'effet à ce jour.

Cette extension, vers 8000 sites professionnels (FFTO - fiber to the office) et 22 000 sites résidentiels (FTTH), suppose un investissement global de 13,7 millions d'euros, dont une participation publique de 6 millions d'euros, à la charge de la Communauté d'agglomération. Le déploiement est prévu en 24 mois, pour une desserte complète attendue d'ici à mi-2015.



À SAVOIR

La fiche SÉQUANTIC est téléchargeable sur le site Internet : www.sipperec.fr

SÉQUANTIC - DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE

TUTOR

OBJET

Établissement et exploitation d'un réseau fibre à l'abonné, en priorité vers les entreprises (FTTO)

PÉRIMÈTRE

- Communes adhérentes à la compétence télécoms et potentiel de 32 000 entreprises raccordables en 3 mois
- Avenant du 21 mai 2013 : desserte de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge

SERVICES

Liaisons d'accès FTTO, passives (fibre noire) et actives (BPE)

Liaisons d'accès FTTH, passives et actives

CARACTÉRISTIQUES

565 km fibre optique, 445 bâtiments raccordés, 34 opérateurs, 288 sites utilisateurs professionnels (entreprises ou équipements publics)

Communauté d'agglomération du Val d'Orge : 8 000 entreprises, 22 000 résidentiels



Installation du point de mutualisation au Plessis-Pâté, commune de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge. Ce local technique va constituer le cœur du réseau déployé sur la commune, depuis lequel partiront ensuite les branches qui desserviront les abonnés.

TDH EUROP'ESSONNE

Le SIPPEREC a délégué à la société TUTOR la conception, le déploiement et la gestion technique d'un réseau très haut débit en fibre optique jusqu'à l'utilisateur final FTTH/FTTO, ainsi que son exploitation pour fournir des services de transport aux opérateurs. Les travaux de déploiement ont démarré en 2012. Objectif : desservir en fibre optique les entreprises et tous les foyers dans les 14 communes de l'agglomération en complément des déploiements FTTH des opérateurs privés.

Changement de périmètre de la Communauté d'agglomération

Le budget de déploiement du réseau est de 19,1 millions d'euros, dont 10 millions d'euros assurés par subvention publique (8,35 millions d'euros pour EUROP'ESSONNE et 1,65 million d'euros par le Conseil régional d'Île-de-France). Le périmètre initial (10 communes) a été sensiblement modifié début 2013, lorsque 4 communes ont rejoint la Communauté d'agglomération (Linas, Marcoussis, Monthléry, Nozay et Villejust), Morangis la quittant. Des études ont été menées pour l'extension du réseau à 10 000 logements dans ces nouvelles communes.

→ En février 2014, un nouvel avenant a été signé pour adapter le périmètre du projet au territoire de l'agglomération. Le réseau sera mis en service à Nozay fin 2014 et ouvert quelques mois après dans les trois autres communes de la phase 3 (Chilly-Mazarin, Longjumeau et Villebon-sur-Yvette).

La commercialisation a commencé

La première phase du déploiement est quasiment achevée dans les communes du périmètre initial. 8 000 entreprises sont éligibles, ainsi que 13 000 logements qui, situés sur les 5 communes les moins bien desservies en services haut débit, disposeront d'un accès FTTH.

Le réseau est désormais en phase de commercialisation, une soixantaine de clients professionnels étant déjà raccordés. La commercialisation des offres à destination des clients résidentiels a commencé en octobre 2013.

TDH EUROP'ESSONNE - DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE

TUTOR

OBJET

Établissement et exploitation d'un réseau fibre à l'abonné résidentiel (FTTH) et entreprises (FTTO)

PÉRIMÈTRE

14 communes de la Communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

SERVICES

Liaisons d'accès FTTH, passives et actives
Liaisons d'accès FTTO passives (fibre noire) et actives

CARACTÉRISTIQUES

- Phases 1 et 2 : déploiement du réseau de collecte dans les 10 communes + 8 100 entreprises + 13 000 prises résidentielles à terme ; 5 communes en cours de déploiement
 - Phase 3 : + 4 communes et 9 200 prises FTTH (fin 2014)
- 28 zones d'activité
8 100 entreprises éligibles
13 000 foyers raccordables (phases 1 et 2)
40 opérateurs professionnels et grand public déjà présents sur le réseau d'initiative publique

ZOOM SUR...

L'installation du point de mutualisation à Nozay

Pièce maîtresse dans la toile de fibre optique d'EUROP'ESSONNE, le point de mutualisation de Nozay a été livré et mis en place le 25 juin 2014. Il sera raccordé en fin d'année 2014.





L'installation du point de mutualisation à Nozay.

OPALYS

Le SIPPEREC est autorité concédante d'un réseau de desserte à très haut débit déployé dans 13 communes, comprenant 36 324 prises raccordables, avec 11 nœuds de raccordement optique (NRO) et deux points de livraison des services destinés aux opérateurs. Objectif : créer un réseau très haut débit de fibre optique pour desservir les zones résidentielles de 13 communes n'ayant ni de très haut débit ni de réseaux câblés. Le réseau est concédé à OPALYS (groupe SFR Collectivités) et compte notamment comme opérateurs usagers SFR, Free et Orange.

Le cap des 10 000 abonnés dépassé

36 000 logements sont activables par les opérateurs. Le taux d'activation varie de 14 à 37 % suivant les communes, en fonction essentiellement de la date d'ouverture commerciale sur la commune et de la qualité du débit ADSL présent dans les immeubles fibrés. Orange, Free et SFR commercialisent leurs offres fibre sur OPALYS à 11 376 abonnés.

L'année 2013, comme l'année 2012, est caractérisée par un arrêt des investissements d'OPALYS pour l'équipement en fibre optique de nouveaux immeubles.

L'activité de contrôle du SIPPEREC

Le volet financier du compte rendu d'activité présenté par le concessionnaire ne répond pas à l'ensemble des demandes du SIPPEREC qui ont fait suite au contrôle technique et financier effectué en 2012 et adopté par le Comité syndical du SIPPEREC le 28 mars 2013.

Par ailleurs, le compte rendu financier ne satisfait pas aux exigences de la convention notamment du fait de l'absence d'une actualisation des comptes prévisionnels au vu des réalisations passées.

Ces manquements sont récurrents et le SIPPEREC a refusé pour les exercices précédents de donner acte à OPALYS de la communication des comptes rendus techniques et financiers de la concession OPALYS.

La DSP fait l'objet d'une demande de résiliation à l'initiative du concessionnaire. Celui-ci invoque un contexte réglementaire et concurrentiel défavorable, qui aurait bouleversé l'économie du contrat, ainsi que l'absence de versement du solde de la subvention de premier établissement. Le SIPPEREC conteste ces arguments. Le rachat récent de SFR par Numéricable va modifier le paysage du secteur des télécommunications et va nécessiter de nouveaux échanges avec le délégataire.



13 COMMUNES DESSERVIES

Bagnolet, Bobigny, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Le-Pré-Saint-Gervais, Livry-Gargan, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Romainville, Thiais, Villemomble, Villeneuve-le-Roi

OPALYS - DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE

OPALYS Telecom (SFR Collectivités)

OBJET

Établissement et exploitation d'un réseau fibre à l'abonné résidentiel (FTTH)

PÉRIMÈTRE

13 communes

SERVICES

Liaisons d'accès FTTH, passives et actives : cofinancement (Orange, Free, SFR) location, collecte active (SFR)

CARACTÉRISTIQUES

60 000 logements conventionnés et 36 418 logements activables
13 560 logements raccordés soit 37 % des logements éligibles



COMMISSION « OPALYS » (ÉLUE AU COMITÉ DU 26 JUIN 2014)

CO-PRÉSIDIÉE PAR :

Stéphane SALINI, Vice-président, Conseiller municipal de Drancy
Gilles GAUCHE-CAZALIS, Vice-président, Maire-adjoint de Nanterre

ELLE EST COMPOSÉE DE :

Sajjad KHOKHAR, délégué de Bagnolet
Stéphane DE PAOLI, délégué de Bobigny
Philippe RANQUET, délégué du Blanc-Mesnil
Jean-Marc MERRIAUX, délégué du Pré-Saint-Gervais
Arnold VOILLEMIN, délégué de Livry-Gargan
Christophe IPPOLITO, délégué de Nogent-sur-Marne
Karim HAMRANI, délégué de Noisy-le-Sec
Bruno LOTTI, délégué de Romainville
Richard DELL'AGNOLA, délégué de Thiais
Jean-Pierre ROMPILLON, délégué de Villeneuve-le-Roi

Les services + proposés par le SIPPEREC

En plus de son rôle d'autorité concédante pour les réseaux de communications électroniques, le SIPPEREC propose aux collectivités adhérentes des outils pour instaurer une politique globale de gestion et de valorisation du sous-sol afin de favoriser l'arrivée du très haut débit.

Le contrôle des redevances d'occupation du domaine public

Face à la multiplication des opérateurs de télécommunications et à la difficulté technique du contrôle des réseaux existants, le SIPPEREC a créé un guichet unique pour percevoir et contrôler la redevance d'occupation du domaine public (RODP) due aux communes. Ce travail s'accompagne d'un archivage exhaustif des permissions de voirie accordées aux opérateurs et transmises par les collectivités. Il comprend également la fourniture de documents types actualisés dans le cadre d'une veille réglementaire et juridique. En 2013, 7 nouvelles villes et une Communauté d'agglomération ont souscrit à ce service, portant ainsi les signataires de la convention à 74 communes et 3 Communautés d'agglomération (regroupant 17 communes).

CHIFFRE CLÉ

91 communes bénéficient de ce service du SIPPEREC.

En 2013, le montant total de la redevance s'est établi à 1,7 million d'euros, contre 1,6 million d'euros l'année précédente.

Le principal opérateur, Orange, a déclaré 1986 km de réseaux aériens, 32 146 km de fourreaux souterrains et 4 697 m² d'emprises au sol. Numéricable affiche 393 km en souterrain et 29 km en aérien, SFR détient 344 km et Free 45 km.

La convention SIG

Le syndicat a développé un système d'information géographique (SIG) avec les données sur les réseaux de distribution d'électricité et les réseaux de communication dont il est autorité concédante. Il est ouvert à la consultation aux communes, après signature d'une convention.

Il coordonne également un groupement de commandes pour optimiser l'acquisition des outils et services SIG.

CHIFFRE CLÉ

59 communes ont signé la convention d'accès aux données SIG du SIPPEREC.

La gestion des fourreaux de télécommunications

Outre un rôle de conseil et d'appui à la pose de fourreaux lors de travaux sur la voirie, le SIPPEREC propose la gestion des fourreaux de télécommunications et les met à disposition de tous les opérateurs de communications électroniques de manière transparente et non discriminatoire.



Travaux sur les réseaux souterrains.

CHIFFRE CLÉ

37 communes bénéficient des services mis en œuvre par le Syndicat pour la gestion de leurs fourreaux.

Les diagnostics de territoire

Les collectivités peuvent recourir au SIPPEREC pour établir un diagnostic des perspectives et besoins de leurs territoires en matière d'accès au très haut débit. Le SIPPEREC prend à sa charge la coordination des études. La collectivité assure le financement des études et met à disposition du prestataire retenu les données cartographiques nécessaires.

La veille technique et réglementaire

Enfin, le SIPPEREC assure une veille permanente sur le secteur des télécommunications et informe les adhérents via les différents moyens de communication mis en place (petits-déjeuners d'information, comptes rendus d'information, site Internet).

Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques

Opérationnel depuis 1999, le groupement de commandes pour les services de communications électroniques compte 205 adhérents. Objectif : permettre à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, de maîtriser leurs budgets et de bénéficier de services de télécommunications performants à des prix très compétitifs.

Services télécoms, vidéoprotection, éducation : des achats diversifiés

Outre les services « classiques » de télécommunications, le groupement concerne également des services de vidéoprotection, des services d'outils de relations avec les citoyens et, désormais, des services et équipements numériques pour l'éducation (SENE).

Avec 205 adhérents, c'est un véritable « catalogue de services » étendu aux besoins soulevés par les membres, étroitement associés aux consultations, qui est en place depuis plus de 15 ans.

LES MARCHÉS EN COURS

→ Voix-données, fixe-mobile (VDFM)

6^e consultation (marché de mai 2012 à décembre 2015),
60 millions d'euros sur la durée du marché. 10 lots dont :

- abonnements et communications téléphoniques
- transmission de données
- téléphonie mobile

→ Accès, protection, vidéoprotection des bâtiments et des espaces publics/privés (APVP)

1^{re} consultation (marché de mars 2011 à février 2015)

→ Outils de relation avec les citoyens (ORC)

1^{re} consultation (marché de novembre 2011 à octobre 2015)

→ Services et équipements numériques éducatifs (SENE)

1^{re} consultation (marché de février 2014 à janvier 2018)

CHIFFRES CLÉS

27 000 lignes mobiles • **25 000** lignes à bas débit
500 accès à haut débit • **1 500** accès réseau
3 500 accès Internet • **300** numéros à services spéciaux
+ Services hébergés (hébergement web, messagerie collaborative...).

LES MARCHÉS EN PRÉPARATION

→ Protection/vidéoprotection des bâtiments et de la voie publique : 2^e consultation

(marché de novembre 2014 à novembre 2018)

→ Voix-données, fixe-mobile (VDFM) :

7^{ème} consultation (marché de mai 2015 à décembre 2018)

Les cahiers des charges de l'ensemble de ces marchés sont préparés avec les adhérents, dans le cadre de comités de pilotage et de groupes de travail *ad hoc*. Pour chaque typologie de service, le groupement de commandes propose des marchés de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant aux adhérents de mener à bien les projets. Des actions de formation sont proposées en complément aux adhérents sur les différents services du groupement de commandes.

MOBILES : 23 000 LIGNES TRANSFÉRÉES

L'attribution du marché de la téléphonie mobile en 2012 (6^{ème} consultation) a conduit au transfert de plus de 23 000 lignes, une migration achevée mi-2013. Le SIPPEREC est intervenu à plusieurs reprises pour accompagner les adhérents lorsque le déploiement était rendu difficile en raison d'une couverture ou d'une capacité de réseau mobile insuffisantes. Des mesures correctives ont ainsi été mises en place : installation de nouvelles antennes externes ou internes aux bâtiments...

VERS LA 7^{ème} CONSULTATION VOIX-DONNÉES FIXE-MOBILE

La restitution de l'audit sur les marchés de la 6^{ème} consultation a été présentée lors du petit-déjeuner du 1^{er} juillet 2014. Elle a permis de dessiner les améliorations à apporter dans la perspective de la 7^{ème} consultation, qui sera lancée fin 2014.

205 ADHÉRENTS AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (CHIFFRES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2014)

42 COLLECTIVITÉS ONT ADHÉRÉ AU GROUPEMENT DE COMMANDES EN 2013/2014

En 2013 : les CCAS des Lisses, de Roissy-en-Brie et de Rosny-sous-Bois, la Caisse des écoles Les Ulis, les Communautés d'agglomération d'Europ'Essonne, de Mantes en Yvelines et de Roissy-Portes-de-France, L'Étang-la-Ville, La-Ferté-sous-Jouarre, Lognes, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Melun, Noisy-le-Sec, l'OPH de Villejuif, Saulx-les-Chartreux, la SEM Plaine-Commune Développement et le SIIB.

De janvier à septembre 2014 : Arpajon, Brétigny-sur-Orge, le CCAS de Nogent-sur-Marne, le CIG petite couronne, la Communauté d'agglomération de Seine amont, la Communauté de communes des Boucles-de-la-Seine, Herblay, Le-Plessis-Pâté, Le Vésinet, Linas, Longpont-sur-Orge, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-sur-Seine, Nozay, l'OPH de Joinville-le-Pont, Orly, la Région Île-de-France, Saint-Cyr-l'École, Soisy-sur-Seine, Torcy, Vauréal.

Des marchés pour les services numériques éducatifs

Le SIPPEREC a lancé un nouvel appel d'offres pour les services numériques éducatifs. L'enjeu est de proposer une offre de services complète qui réponde aux besoins des collectivités et permette aux adhérents d'agir en conformité avec les objectifs nationaux d'accès au très haut débit dans les écoles et de développement de l'enseignement à distance.

À cet effet, le SIPPEREC a travaillé en collaboration avec le Ministère de l'Éducation nationale et a signé des conventions avec les académies de Créteil (décembre 2013) et Versailles (février 2014). Garants de la conformité de l'opération au projet éducatif, les rectorats coopèrent avec le SIPPEREC pour la définition, l'accompagnement et le suivi des marchés. Ils mettent en outre leur expertise et leurs ressources à disposition des communes.

L'e-éducation dès la rentrée 2014

Avec les marchés attribués début 2014, les collectivités adhérentes disposent désormais d'outils et de services numériques dédiés à leurs projets éducatifs. Le groupement comprend des prestations très diverses, depuis les ordinateurs ou tablettes jusqu'aux espaces numériques de travail (ENT), en passant par les infrastructures réseau et la formation.

Six prestataires ont été retenus, assurant un portage global du projet de chaque commune.

LE GROUPEMENT DE COMMANDES EST COMPOSÉ DE 205 ADHÉRENTS :

- le Conseil régional d'Île-de-France et 2 Conseils généraux (Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis),
- 15 Communautés d'agglomération et 1 Communauté de communes,
- 153 communes, 8 CCAS et 2 caisses des écoles,
- 15 OPHLM,
- 1 institut, 3 syndicats, 1 maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH), 1 SEM, le CIG petite couronne.



NUMÉRIQUE ÉDUCATIF : LES ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES

3 marchés à bons de commandes :

- équipement ;
- maintien en conditions opérationnelles ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage.

1 accord-cadre :

- 4 titulaires à remettre en concurrence sur les contenus (espaces numériques de travail) par des marchés subséquents.



À SAVOIR

La fiche Services et équipements numériques éducatifs (SENE) est téléchargeable sur : www.sipperec.fr

Le groupement de commandes pour les données et les systèmes d'information géographique

Le SIPPEREC organise un groupement de commandes pour l'acquisition d'outils, de données et de prestations pour les systèmes d'information géographique (SIG). 31 collectivités, dont Paris, adhèrent à ce groupement de commandes, qui couvre 3000 km² en Île-de-France. Ce groupement prend également en compte l'ouverture des données publiques (*open data*), qui concerne toutes les collectivités territoriales en Île-de-France.

Les avantages pour les collectivités

L'adhésion permet aux collectivités :

- **de maîtriser les dépenses en mutualisant l'achat** de données et de services associés ;
- **de se décharger de l'organisation des appels d'offres** : recensement des besoins, souplesse des marchés à bons de commandes sans engagement minimum ;
- **de bénéficier de l'expertise technique et juridique du groupement**, et des retours d'expériences des autres membres sur des projets similaires ;
- **d'améliorer la gestion interne de la collectivité** grâce à la création d'une base de données centralisée ;
- **de faciliter les relations avec les partenaires** : fiabilité des informations et rapidité d'échange avec les différents opérateurs de réseaux intervenant sur le territoire ;
- **de proposer des services de qualité aux usagers et citoyens** : accès en ligne au cadastre, aux cartes des travaux en cours, présentation des aménagements futurs...



Les Systèmes d'information géographique (SIG) permettent de représenter des données géolocalisées qu'il est possible de superposer (cadastre numérisé, équipements et réseaux, documents d'urbanisme...).

LES MARCHÉS EN COURS

MARCHÉS SIG

Objectif : couvrir tous les besoins relatifs à la mise en place ou à l'évolution d'un SIG.

- Acquisition de logiciels et de services associés : maintenance, support technique et formation.
- Prestations de collecte et de constitution de données SIG.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre et l'évolution de systèmes d'information géographique (SIG) et de démarches *open data*.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la réforme DT-DICT.

Marchés de 3 ans (échéance au printemps 2017).

MARCHÉS DT-DICT ET GÉOMÈTRES

Objectif : couvrir tous les besoins relatifs à l'évolution de la réglementation DT-DICT sur la sécurité des chantiers à proximité des réseaux.

- Assistance à la gestion des demandes et des récépissés de DT-DICT.
- Prestations de détection de réseaux et marquage-piquetage des ouvrages.
- Marché topographique.
- Marché de géomètres experts.

Marchés de 2 ans (échéance à l'été 2015).

À SAVOIR

La mise en place d'un SIG répond à plusieurs exigences. Par exemple, la connaissance fine du territoire de la collectivité permet de définir et de mettre en œuvre les politiques d'aménagement plus efficacement.



Vers l'« open data » et la ville intelligente

En décembre 2013, une consultation a été lancée pour assurer le relais des marchés SIG qui expirent en 2014. Les nouveaux marchés intégreront tous les aspects de l'ouverture et du partage de données publiques, résumés sous la formulation « open data ».

En février 2014, un partenariat a été conclu avec Infocom 94, syndicat mixte informatique de 18 collectivités du Val-de-Marne. Cette coopération permettra d'accroître les opérations de sensibilisation et d'information sur l'information géographique, ainsi que l'usage que peuvent en faire les collectivités. D'autres sujets pourront être déclinés en commun : réforme anti-endommagement des réseaux, open data...

De nouvelles obligations légales pour les collectivités

Le SIPPEREC met des marchés à disposition des adhérents du groupement de commandes pour les aider à acquérir les outils et développer les méthodes nécessaires à la mise en œuvre des réformes suivantes :

- **la réforme anti-endommagement des réseaux (DT-DICT)** qui oblige les gestionnaires de réseaux et les maîtres d'ouvrage à la transmission et à l'actualisation régulière de données précises sur la localisation des réseaux.
- **la directive européenne INSPIRE** qui impose la diffusion et le partage de données géographiques entre organismes publics.



À SAVOIR

Fiche sur le groupement de commandes pour les données et les systèmes d'information géographique téléchargeable sur : www.sipperec.fr

Réforme DT-DICT : des responsabilités accrues pour les collectivités

Entrée en vigueur en juillet 2012, la réforme DT-DICT (déclaration de travaux/déclaration d'intention de commencement de travaux) impose aux maîtres d'ouvrage de localiser avec précision tous travaux ou projets impactant des réseaux, en demandant les plans aux exploitants via un guichet unique (portail national), voire par des investigations complémentaires. Cela implique des responsabilités accrues pour les collectivités qui sont à la fois exploitantes de réseaux et maîtres d'ouvrage.



La détection des réseaux souterrains permet d'obtenir des plans d'une grande précision.



Un petit-déjeuner sur la réforme DT-DICT a été organisé le 26 septembre 2013.

Liste des délégués par villes

au 14/08/2013

ALFORTVILLE

Serge FRANCESCHI
Vice-président du SIPPEREC
Maire-adjoint
Richard ANANIAN
Maire-adjoint

ANTONY

Maryse LEMMET
Conseillère municipale
Étienne CHARRIEAU
Maire-adjoint

ARCUEIL

Daniel BREUILLER
Vice-président du SIPPEREC
Maire
Conseiller général du Val-de-Marne
Christiane RANSAY
Maire-adjointe

ARGENTEUIL

Benoît CLAVEL
Conseiller municipal
Marie-France LE NAGARD
Maire-adjointe

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Frédéric SITBON
Maire-adjoint
Charles-Bernard MOCAER
Conseiller municipal

AUBERVILLIERS

Anthony DAGUET
Maire-adjoint
Meriem DERKAOU
Maire-adjointe

BAGNEUX

Yasmine BOUDJENAH
Première Maire-adjointe
Sidi DIMBAGA
Maire-adjoint

BAGNOLET

Sajjad KHOKHAR
Maire-adjoint
Daouda KEITA
Maire-adjointe

BEZONS

Pierre RENAULD
Gérard CARON
Maire-adjoint

BOBIGNY

Stéphane DE PAOLI
Maire
Christian BARTHOLME
Premier Maire-adjoint

BOIS-COLOMBES

Sylvie MARIAUD
Maire-adjointe
Philippe LE GORGEU
Conseiller municipal

BONDY

Sylvine THOMASSIN
Vice-présidente du SIPPEREC
Maire
Vice-présidente du Conseil
général de Seine-Saint-Denis
Varravaddha ONG

BONNEUIL-SUR-MARNE

Patrick DOUET
Maire
Conseiller général du Val-de-Marne
Denis OZTORUN
Premier Maire-adjoint

BOULOGNE-BILLANCOURT

Jean-Claude MARQUEZ
Maire-adjoint
Anne-Charlotte LORBER
Conseillère municipale

BOURG-LA-REINE

Patrick DONATH
Maire-adjoint
Joseph HAYAR
Conseiller municipal

BRY-SUR-MARNE

Emmanuel GILLES de la LONDE
Maire-adjoint
Jean-Pierre ANTONIO
Maire-adjoint

CACHAN

Samuel BESNARD
Maire-adjoint
Pierre-Yves ROBIN
Conseiller municipal

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Christian FAUTRE
Premier Vice-président du SIPPEREC
Premier Maire-adjoint
François COCO
Maire-adjoint

CHARENTON-LE-PONT

Fabien BENOIT
Conseiller municipal
Benoît GAILHAC
Maire-adjoint

CHÂTENAY-MALABRY

Carl SEGAUD
Maire-adjoint
Jean-Louis GHIGLIONE
Maire-adjoint

CHÂTILLON

Jackie BOULAY
Maire-adjoint
Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE
Conseillère municipale

CHAVILLE

Jacques BISSON
Maire-adjoint
Nathalie NICODEME-SARADJIAN
Conseillère municipale

CHEVILLY-LARUE

Vincent PHALIPPOU
Conseiller municipal
André DELUCHAT
Maire-adjoint

CHOISY-LE-ROI

Ali ID ELOUALI
Maire-adjoint
Patrice DIGUET
Premier Maire-adjoint

CLAMART

Jean-Patrick GUIMARD
Maire-adjoint
Mathieu CAUJOLLE
Maire-adjoint

CLICHY-LA-GARENNE

Ansoumany SYLLA
Conseiller municipal
Danielle RIPERT
Maire-adjointe

COLOMBES

Karim EL BACHTANY
Maire-adjoint
Samuel METIAS
Maire-adjoint

COURBEVOIE

Jacques KOSSOWSKI
Député-maire
Marie-Pierre LIMOGNE
Première Maire-adjointe

COURTRY

Dominique DAVION
Maire-adjoint
Dominique CIVEYRAC
Conseiller municipal

CRÉTEIL

Alain DUKAN
Premier Maire-adjoint
Jean-François DUFEU
Conseiller municipal

DRANCY

Stéphane SALINI
Vice-président du SIPPEREC
Conseiller municipal
Conseiller général
de Seine-Saint-Denis
Président de la Communauté
d'agglomération de l'aéroport
du Bourget
Farid AMARI
Maire-adjoint

DUGNY

Michel ADAM
Maire-adjoint
Thierry PICHOT-MAUFRORY
Conseiller municipal

ÉLANCOURT

Bernard DESBANS
Maire-adjoint
Anne CAPIAUX
Maire-adjointe

ÉPINAY-SUR-SEINE

Patrice KONIECZNY
Premier Maire-adjoint
Daniel LE DANOIS
Maire-adjoint

FONTENAY-AUX-ROSES

José GUNTZBURGER
Dominique LAFON
Maire-adjoint

FONTENAY-SOUS-BOIS

Loïc DAMIANI-ABOULKHEIR
Maire-adjoint
Clémence AVOGNON ZONON
Maire-adjointe

FRESNES

Sabine BRUNET-DINE
Maire-adjointe
Régis OBERHAUSER
Conseiller municipal

GENNEVILLIERS

Olivier MERIOT
Maire-adjoint
Laurence LENOIR
Maire-adjointe

GENTILLY

Fatah AGGOUNE
Vice-président du SIPPEREC
Maire-adjoint
Franck BOMBLED
Conseiller municipal

GRIGNY

Philippe RIO
Maire
Serge GAUBIER
Conseiller municipal

GROSLAY

Marie JOLY
Conseillère municipale
Christian VAUTHIER
Maire-adjoint

ISSY-LES-MOULINEAUX

Claire SZABO
Maire-adjointe
Annie PIOT
Conseillère municipale

IVRY-SUR-SEINE

Philippe BOUYSSOU
Premier Maire-adjoint
Romain ZAVALLONE
Conseiller municipal

JOINVILLE-LE-PONT

Jean-Jacques GRESSIER
Maire-adjoint
Stephan SILVESTRE
Conseiller municipal

JOUY-EN-JOSAS

Jean-Louis REALE
Conseiller municipal
Jean-Jacques LORRIOT

LA COURNEUVE

Rachid MAIZA
Maire-adjoint
Yalini SANTHIRARASA
Conseillère municipale

LA GARENNE-COLOMBES

Jean-François DRANSART
Maire-adjoint
Geneviève GAILLABAUD
Maire-adjointe

LE BLANC-MESNIL

Jean-Philippe RANQUET
Premier Maire-adjoint
Thierry MEIGNEN
Maire

LE BOURGET

Jacques GODARD
Maire-adjoint
Philippe ROBERT
Conseiller municipal

LE KREMLIN-BICÊTRE

Vincent ROUSSEAU
Conseiller municipal
Léna AMOURA
Conseillère municipale

LE PERREUX-SUR-MARNE

Dominique VERGNE
Maire-adjoint
Jean CUVILLIER
Vice-président de la Communauté
d'agglomération de la Vallée de la Marne

LE PLESSIS-ROBINSON

Benoît BLOT
Maire-adjoint
Frédéric TOUADI
Maire-adjoint

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS

Jean-Marc MERRIAUX
Conseiller municipal
Éléna ESTEVE
Conseillère municipale

LES LILAS

Manuel ZACKLAD
Conseiller municipal
Claude ERMOGENI
Premier Maire-adjoint

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Marc SUJOL
Maire-adjoint
Patricia CHABAUD
Conseillère municipale

LEVALLOIS-PERRET

Sophie DESCHIENS
Maire-adjointe
Isabelle COVILLE
Maire-adjointe

L'HAY-LES-ROSES

Vincent JEANBRUN
Vice-président du SIPPAREC
Maire
Daniel AUBERT
Maire-adjoint

L'ÎLE-SAINT-DENIS

Pierre VACANT
Michel BOURGAIN
Maire

LIVRY-GARGAN

Arnold VOILLEMIN
Maire-adjoint
Jean-Sébastien ROUCHET
Conseiller municipal

MAISONS-ALFORT

Thierry BARNOYER
Vice-président du SIPPAREC
Maire-adjoint
Joseph NGIJOL
Conseiller municipal

MALAKOFF

Michel CIBOT
Rodéric AARSSE
Maire-adjoint

MAROLLES-EN-BRIE

Florence TORRECILLA
Conseillère municipale
Marie-Paule BOILLOT
Maire-adjointe

MONTREUIL

Gaylord LE CHEQUER
Vice-président du SIPPAREC
Maire-adjoint
Pierre MONTIER

MONTROUGE

Alain MILLOTTE
Conseiller municipal
Clément FORESTIER
Conseiller municipal

MORANGIS

Michel BECQUET
Conseiller municipal
Henrique PINTO
Maire-adjoint

NANTERRE

Gilles GAUCHE-CAZALIS
Vice-président du SIPPAREC
Maire-adjoint
Zacharia BEN AMAR
Maire-adjoint

NEUILLY-SUR-SEINE

Serge VINENT-GARRO
Maire-adjoint
Éric SCHINDLER
Conseiller municipal

NOGENT-SUR-MARNE

Jacques J.P. MARTIN
Président du SIPPAREC
Maire
Conseiller général du Val-de-Marne
Président de la communauté
d'agglomération de la Vallée
de la Marne
Christophe IPPOLITO
Maire-adjoint

NOISY-LE-SEC

Karim HAMRANI
Maire-adjoint
Julien RAGAZ
Conseiller municipal

ORLY

Jean-François CHAZOTTES
Premier Maire-adjoint
Geneviève BONNISSEAU
Conseillère municipale

PANTIN

Didier SEGAL-SAUREL
Conseiller municipal
Sandra RABBAA
Maire-adjointe

PARIS

Carine PETIT
François VAUGLIN
Conseiller municipal

PÉRIGNY-SUR-YERRES

Jean-François JACQ
Conseiller municipal
Daniel PERRAU
Maire-adjoint

PIERREFITTE-SUR-SEINE

David CHAULET
Conseiller municipal
Dominique CARRE
Maire-adjoint

PUTEAUX

Bernard GAHNASSIA
Vice-président du SIPPAREC
Maire-adjoint
Moussa GHANEM
Conseiller municipal

ROMAINVILLE

Bruno LOTTI
Maire-adjoint
Isabelle BOULAUDAT
Conseillère municipale

ROSNY-SOUS-BOIS

Jacques BOUVARD
Vice-président du SIPPAREC
Maire-adjoint
Jean-Pierre BOYER
Maire-adjoint

RUNGIS

Patrick LEROY
Conseiller municipal
Patrick ATTARD

SAINT-DENIS

Silvia CAPANEMA-SCHMIDT
Conseillère municipale
Michel RIBAY
Maire-adjoint

SAINT-MANDÉ

Dominique TINEL
Conseiller municipal
Paul DESVAUX
Conseiller municipal

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Sylvain BERRIOS
Député-maire
Pierre-Michel DELECROIX
Maire-adjoint

SAINT-MAURICE

Marie-Béatrice BERTRAND
Conseillère municipale
Michel BUDAKCI
Conseiller municipal

SAINT-OUEN

Gaëlle CERF
Didier LEFORESTIER
Conseiller municipal

SCEAUX

Jean-Pierre RIOTTON
Conseiller municipal
Philippe TASTES
Maire-adjoint

STAINS

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN
Maire-adjointe
Himeur FAVELLA
Conseillère municipale

SURESNES

Amirouche LAIDI
Maire-adjoint
Christiane BAUDAT
Conseillère municipale

THIAIS

Richard DELL'AGNOLA
Maire
Alain GRINDEL
Maire-adjoint

VALENTON

Patrick RATTER
Maire-adjoint
Serge MERCIER
Conseiller municipal

VANVES

Bertrand VOISINE
Vice-président du SIPPAREC
Maire-adjoint
Michel DINGREVILLE
Conseiller municipal

VERSAILLES

François LAMBERT
Conseiller municipal
Philippe PAIN
Conseiller municipal

VILLEJUIF

François DUCELLIER
Maire-adjoint
Joseph MOSTACCI
Conseiller municipal

VILLEMOMBLE

Jacques DELOBELLE
Vice-président du SIPPAREC
Pascale LE DUVEHAT
Maire-adjointe

VILLENEUVE-LA-GARENNE

Alain BORTOLAMEOLLI
Premier Maire-adjoint
Frédéric BRAUN
Conseiller municipal

VILLENEUVE-LE-ROI

Jean-Pierre ROMPILLON
Maire-adjoint
Roland MAUREL
Conseiller municipal

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Daniel HENRY
Premier Maire-adjoint
Charles KNOPFER
Maire-adjoint

VILLEPINTE

Youssef JIAR
Maire-adjoint
Claude MARIOT
Conseiller municipal

VILLETANEUSE

Éric AUVRAY
Conseiller municipal
Frédéric MALONGA
Maire-adjoint

VINCENNES

Éric BENSOUSSAN
Maire-adjoint
Gilles PANNETIER
Maire-adjoint

VIRY-CHÂTILLON

Jean-Marie VILAIN
Maire
Jérôme BERENGER
Premier Maire-adjoint

VITRY-SUR-SEINE

Albertino RAMAEL
Conseiller municipal
Sarah TAILLEBOIS
Maire-adjointe

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
D'EUROP'ESSONNE

François PELLETANT
Vice-président
Pierre MARTEAU
Conseiller communautaire

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL D'ORGE

Thérèse LEROUX
Vice-présidente
Philippe HAMON
Vice-président

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FRANCE

Tutem SAHINDAL-DENIZ
Vice-présidente
Mourad CHIKAOUI
Vice-président

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
LES LACS DE L'ESSONNE

Laurent SAUERBACH
Président
Kouider OUKBI
Vice-président

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PLATEAU BRIARD

Georges URLACHER
Vice-président
Philippe FISCHER

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Pascal FOURNIER
Vice-président
Dominique FONTENAILLE
Conseiller général

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Laurent GARNIER
Vice-président
Daniel GUÉRIN
Conseiller général

Légende :
Délégué titulaire
Délégué suppléant

